



# SITUATION DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN





## SYNTHÈSE

Ce rapport vise à éclairer les élus métropolitains sur l'impact de la création de l'Université de Lorraine depuis 2012 en termes de dynamisme de l'offre de formation, de la recherche et de l'innovation sur le territoire de Metz Métropole.

### À ce titre, on peut souligner l'apport de l'Université de Lorraine s'agissant :

- du classement de l'Université de Lorraine parmi les 300 premières universités mondiales dans le classement international de Shanghai, avec en 2020 une position proche des 200 premières universités mondiales,
- du classement de l'Université de Lorraine parmi les 10 premières universités françaises dans ce même classement international de Shanghai,
- de l'obtention d'un projet national I-SITE qui arrive à la fin d'une première période probatoire; seul projet I-SITE à avoir obtenu la note maximale sur l'ensemble des critères par un jury international,
- du renouvellement du LABEX DAMAS à Metz Métropole, désormais intégré dans le financement attribué par l'Etat pour le projet LUE,
- de l'obtention du label de pôle d'excellence national PEPITE pour le pôle d'entrepreneuriat étudiant PEEL,
- de l'implication de l'Université de Lorraine dans le projet d'Institut de Recherche Technologique IRT M2P.

### En revanche, plusieurs conclusions modèrent ce bilan :

- Malgré la création de l'Université de Lorraine, l'écart du nombre d'étudiants entre Nancy et Metz ne s'est pas réduit. Par ailleurs, la progression des effectifs reste inférieure à la moyenne nationale sur la période 2012-2019.
- L'offre de formation post-bac à Metz n'a pas subi d'évolution significative. Il est notamment regrettable que la filière santé ne se soit pas développée et ce, malgré la signature en 2018 de la convention d'universitarisation du CHR Metz-Thionville dont la mise en œuvre est encore timide.
- Le potentiel de recherche traduit une croissance du nombre d'enseignants-chercheurs qu'il convient de souligner. Cependant, on peut constater que la part

des enseignants-chercheurs messins reste minoritaire au sein des unités de recherche et des pôles scientifiques.

- L'octroi des crédits de recherche se traduit à Metz par une absence de dynamique en matière de contrats doctoraux d'établissement. A cela s'ajoute le constat que le potentiel de recherche messin ne bénéficie que d'une répartition faible des crédits issus du projet d'établissement "Lorraine Université d'Excellence (LUE)".
- Le projet stratégique de recherche IDEX de l'Université de Lorraine soutenu par les collectivités territoriales en 2015 s'engageait en faveur des enjeux de territoire et devait impliquer fortement les écoles d'ingénieurs. En réalité, ces dernières sont absentes des instances de gouvernance du projet. De même, les collectivités telles que Metz Métropole ne siègent pas dans le comité d'orientation du projet « Lorraine Université d'Excellence ». Par ailleurs, la conférence territoriale promise dans ce cadre par l'Université de Lorraine n'a jamais été installée.
- Enfin, et surtout, l'organisation de l'Université de Lorraine est lourde et trop complexe. Aujourd'hui, aucune direction opérationnelle, aucune direction de pôle scientifique n'est dirigée par un messin à l'exception d'un collégium.

## SOMMAIRE

SYNTHÈSE	3
SOMMAIRE	5
PRÉAMBULE	6
LE PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À METZ MÉTROPOLE	8
1. Un écosystème multiforme	8
2. Quelles formations pour les jeunes mosellans	8
L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE : UNE ORGANISATION DÉROGATOIRE ET BICÉPHALE	10
1. Grand Établissement : une organisation dérogatoire	10
2. Une organisation bicéphale	13
3. Une organisation administrative multi-sites ?	17
EFFECTIFS DES ÉTUDIANTS : UNE ÉVOLUTION MÉTROPOLITAINE À NUANCER	19
1. Une tendance nationale favorable	19
2. Évolution métropolitaine des effectifs étudiants	21
L'OFFRE DE FORMATION : FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ POUR LA MÉTROPOLE ?	28
1. Une offre de formation métropolitaine hétérogène	28
2. Attractivité de la vie étudiante	31
3. De l'étudiant à l'entrepreneur	33
UNE DYNAMIQUE DE RECHERCHE CONTRASTÉE	34
1. Évolution du potentiel de recherche	34
2. Un potentiel de recherche messin minoritaire au sein des laboratoires et des pôles scientifiques de l'université de lorraine	38
3. Les crédits de la recherche affectés à Metz Métropole	41
MOTION	54

## PRÉAMBULE

En 2008 fut officiellement lancée la démarche visant à favoriser la création de l'Université de Lorraine. Elle visait à fusionner l'université Henri-Poincaré Nancy-1, l'université Nancy-2, l'université pluridisciplinaire Paul-Verlaine de Metz et l'Institut national polytechnique de Lorraine (INPL) qui regroupait sept écoles d'ingénieurs, dont l'Ecole des mines de Nancy.

En avril 2008, un consortium composé des 4 universités et d'acteurs de la recherche font acte de candidature en ce sens, dans le cadre du programme *Campus* initié par le gouvernement, et dont l'un des objectifs était d'accompagner les rapprochements et fusions entre universités.

L'appel à projets du Plan Campus jouera le rôle de creuset, puis d'accélérateur d'un projet de fusion rassemblant les 4 universités lorraines. Le financement du plan campus s'intégrait également dans le contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de Metz suite au départ des garnisons militaires.

L'Université de Lorraine voit le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Relever le défi de l'innovation et de la connaissance, s'armer face à la concurrence vive que se livrent les territoires (les universités de Strasbourg fusionnent en 2009 et l'Université du Luxembourg a été créée en 2003), optimiser le potentiel en matière de recherche, gagner en attractivité, ont été les principaux arguments avancés pour justifier la nécessité de créer l'Université de Lorraine.

Ce rapprochement fut aussi l'occasion d'apaiser les tensions et les rivalités entre les territoires, entre Metz et Nancy, ainsi qu'entre les universités elles-mêmes.

Après presque une décennie d'existence, qu'en est-il de l'impact de la création de l'Université de Lorraine sur le paysage de l'enseignement Supérieur, et de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) dans la métropole messine ?

L'objectif de ce rapport consiste à présenter aussi bien en des termes qualitatifs que quantitatifs la réalité de l'ESRI sur Metz Métropole, en proposant un focus sur l'Université de Lorraine par une analyse comparative et évolutive. De cette étude, des constats pourront être dégagés et des propositions formulées.

L'analyse présentée a été conduite de septembre 2020 à mars 2021. Cela représente une durée relativement courte, en comparaison des 11 années écoulées depuis le

projet de fusion des quatre universités. Cette analyse apporte les premiers éléments factuels d'une demande exprimée par les présidents et maires des collectivités territoriales de Lorraine, le conseil Régional de Lorraine et les conseils départementaux, formulée dans un courrier commun en date du 20 janvier 2015<sup>1</sup>. Le souhait exprimé visait à « permettre à l'Université de Lorraine de faire dialoguer les savoirs selon les axes stratégiques partagés par les acteurs du territoire lorrain ». L'adéquation entre la volonté d'un ancrage territorial et le déploiement concret des projets demeure donc l'enjeu essentiel de ce rapport.

Le document « Les Enjeux Territoriaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche » en 2020<sup>2</sup> rappelle que le dialogue entre les universités et les collectivités territoriales a évolué, notamment dans le contexte de du principe d'autonomie des universités, telle qu'inscrite dans les lois de la Recherche (2006), Pécresse (loi LRU, 2007) et Fioraso (loi ESR, 2013). Le rôle des universités dans les schémas d'aménagement du territoire a été mis en exergue notamment à l'instar des exemples de Nanterre ou de la métropole de Lyon pour lesquelles les universités ont été associées au PLU. Certaines métropoles telles que Rennes ou Poitiers ont rédigé un schéma local d'ESRI impliquant l'université et plus globalement les acteurs territoriaux de l'ESRI dans la vie étudiante, la politique immobilière, et dans le lien entre la recherche et le développement économique. Néanmoins, à ce jour, il semble n'exister aucune étude initiée par les métropoles qui questionne sur le déséquilibre éventuel de formation, de recherche et d'innovation lorsque des universités fusionnées s'inscrivent dans un territoire aussi large que la Lorraine.

Les données et documents qui ont servi à élaborer ce document métropolitain proviennent de différentes sources, telles que l'Université de Lorraine, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'Association des Villes Universitaires de France, la Conférence des Présidents d'Université, le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES), mais aussi des universitaires enseignants-chercheurs et directeurs d'équipes de recherche ou d'unités de formation.

---

<sup>1</sup> Voir Annexe 1

<sup>2</sup> Synthèse de différents échanges entre l'AVUF, France Urbaine, la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme), l'AdCF (Association des Communautés de France), la CPU (Conférence des Présidents d'Université) et la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), [http://www.fnau.org/wp-content/uploads/2020/09/synthese\\_esr\\_2020\\_7juil\\_version\\_web\\_ok.pdf](http://www.fnau.org/wp-content/uploads/2020/09/synthese_esr_2020_7juil_version_web_ok.pdf)

# LE PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À METZ MÉTROPOLE

## 1. Un écosystème multiforme

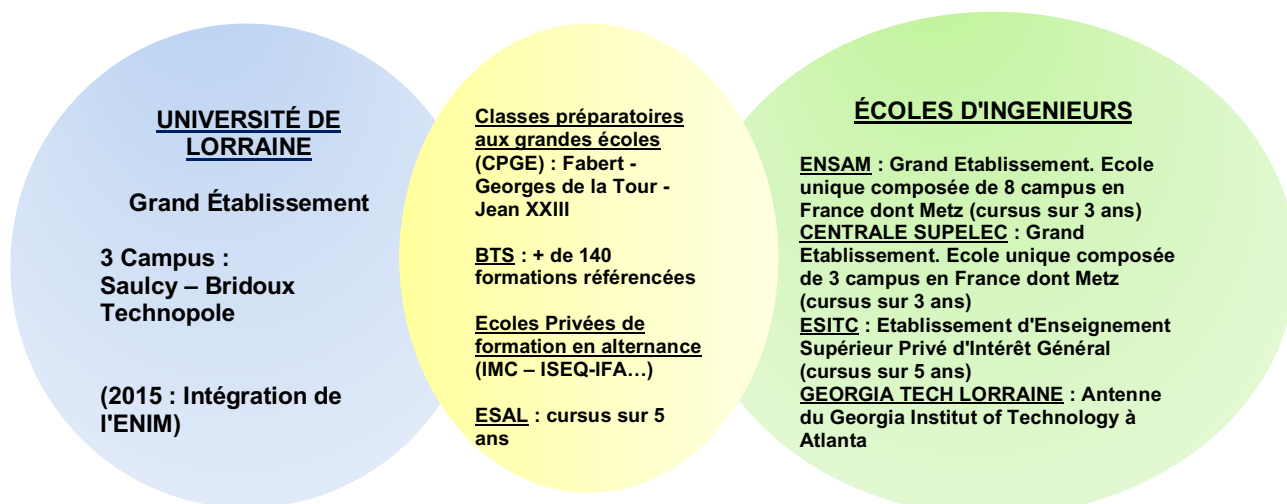


Figure 1 - Écosystème de l'enseignement supérieur à Metz Métropole

Comme le montre ce schéma, l'écosystème de l'enseignement supérieur à Metz Métropole est très riche, incluant une Université de Lorraine, des écoles d'ingénieurs inscrites dans un réseau d'implantations nationales (Arts et Métiers, CentraleSupélec, ESITC) ou internationales (CentraleSupélec par ses campus en Chine et au Maroc, mais aussi Georgia Tech Lorraine campus européen de Georgia Institute of Technology, Etats-Unis), des écoles supérieures comme l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL); des écoles privées de formation en alternance comme IMC Business School, ISEQ, IFA; et différents établissements assurant des formations en BTS et en classes préparatoires aux grandes écoles.

Le terme d'Enseignement Supérieur est générique et ne s'applique pas uniquement aux formations universitaires mais comprend l'ensemble des formations dispensées par des structures privées ou publiques, aussi bien en cursus initial que continu.

## 2. Quelles formations pour les jeunes mosellans

L'offre de formation couvre un panel généraliste de filières : Sciences, Santé, Technologie, Sciences de l'Ingénieur, Sciences Humaines et Sociales, Droit, Economie, Gestion, Arts, Lettres et langues, avec des filières d'excellence principalement au sein des écoles d'ingénieurs.



Les composantes de formation ayant une implantation sur Metz Métropole sont :

- ☞ l'UFR Droit, Economie, Administration (Saulcy)
- ☞ l'UFR Sciences Humaines et Sociales - Metz (Saulcy)
- ☞ l'UFR Arts, Lettres et Langues - Metz (Saulcy)
- ☞ l'IUT de Metz (Saulcy et Technopôle)
- ☞ l'UFR Mathématique, Informatique et Mécanique (Technopole)
- ☞ l'UFR Sciences fondamentales et appliqués (Bridoux)
  - ☞ avec un département STAPS
  - ☞ abrite la PACES
- ☞ l'IAE - School of Management (Technopole)
  - ☞ abrite le PEEL
- ☞ l'INSPE de Montigny les Metz
- ☞ l'UFR LANSAD pour les langues

Ces composantes déploient à la fois une offre commune avec d'autres sites de l'université (principalement Nancy) et une offre propre au site de Metz (exemple Licence Humanités, Master of Border Studies, ...)

Les composantes de formation proposant une offre unique en Lorraine :

- ☞ l'ENIM
- ☞ l'ISFATES

L'enseignement privé offre également un large éventail de formations post-bac, des filières courtes (BTS-CPGE) aux filières longues (écoles d'ingénieurs) mais aussi par alternance avec un réseau d'Instituts aux thématiques diversifiées (commerce, qualité, inclusion numérique ...).

En Moselle, les sites de formation se situent principalement à Metz, mais aussi Thionville, Saint-Avold, Forbach et Sarreguemines.

Il est en effet important que le territoire mosellan et métropolitain puisse proposer une offre diversifiée de formation post-bac pour de nombreux jeunes qui, sans l'argument de la proximité géographique, n'auraient pas eu, pour des raisons financières, la possibilité d'entrer dans des formations supérieures.

Les coûts directs et indirects d'un logement, ainsi que l'ensemble des frais quotidiens (transport, alimentation...), le coût des déménagements ou celui des navettes quotidiennes peuvent être dissuasifs pour de nombreuses familles, en dépit du système des bourses étudiantes.

De plus, l'éloignement du domicile familial, sous contrainte financière stricte, oblige souvent les étudiants à rechercher et à prendre un job d'appoint, ce qui détériore encore leurs conditions d'études.

Enfin, la présence de filières d'excellence, notamment dans la recherche, permet non seulement d'être valorisée directement dans l'économie du territoire, mais aussi d'assurer la montée en capacité des Hommes et des entreprises. Du fait de la proximité entre les acteurs de l'enseignement supérieur et le tissu économique local, le transfert de technologies peut être également simplifié.

L'université de demain, lieu de partage et de diffusion du savoir, devra concilier le rayonnement international et les attentes de proximité.

L'enjeu pour la Métropole consistera donc à maintenir à la fois une offre de formation diversifiée mais aussi, et pour renforcer son attractivité, favoriser l'émergence de "niches" sur des filières d'avenir telles que le numérique, la santé, la transition énergétique, la logistique, la photonique, et l'e-commerce.

Pour ce faire, des appels à manifestation d'intérêts pourront être lancés au niveau régional, national et européen.

## L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE : UNE ORGANISATION DÉROGATOIRE ET BICÉPHALE

### 1. Grand Établissement : une organisation dérogatoire

L'université de Lorraine est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme de "Grand Etablissement" au sens de l'article L 717-1 du Code de l'Education.

Son statut a été fixé par le Décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011<sup>3</sup>.

Seules 2 universités en France ont un statut de "Grand Établissement" : L'Université de Lorraine et l'Université Paris Dauphine. Sur le territoire de Metz Métropole sont également Grands Etablissements l'ENSAM ou Arts et Métiers Paris Tech ainsi que CentraleSupélec<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Voir Annexe 2

<sup>4</sup> Voir Annexe 3

Ce statut conduit l'Université de Lorraine à construire son organisation, sa gouvernance, ainsi que ses instances autour de 3 principes de fonctionnement institutionnel :

➤ *La subsidiarité* par les compétences données aux pôles scientifiques et aux collègiiums ;

➤ *La territorialisation* avec la représentation des différents sites universitaires lorrains dans les conseils ;

➤ *La collégialité* avec la mise en œuvre de différents conseils et instances représentatives ;

L'Université de Lorraine s'est dotée de 5 conseils centraux :

➤ Le Conseil d'administration : organe décisionnel composé, d'un Président et de 30 membres

Collectivités territoriales représentées : Région Grand Est  
Métropole Grand Nancy  
Metz Métropole  
(Marc SCIAMANNA : titulaire)  
(Patrick THIL : suppléant)

➤ Le Conseil Scientifique : Organe consultatif composé, outre le Président de 40 membres au plus

Collectivité territoriale représentée : Région Grand Est

➤ Le Conseil de la formation : Organe consultatif composé, outre le Président de 40 membres au plus

Collectivité représentée : CESER Grand Est

➤ Le Conseil de la Vie Universitaire : Organe consultatif composé, outre le Président de 30 membres au plus

Collectivité territoriale représentée : Région Grand Est  
(M.Khalifé KHALIFE : suppléant)

➤ Le Sénat académique : Organe consultatif composé des seuls membres élus du Conseil scientifique, du Conseil de la formation et du Conseil de la vie universitaire ainsi que des enseignants, et des représentants du personnel.

La représentation de Metz Métropole dans les conseils centraux se limite aujourd'hui au Conseil d'Administration. Au regard de l'importance de la construction coordonnée d'une stratégie territoriale scientifique et de formation, il apparaît souhaitable de faire évoluer la représentation territoriale des collectivités locales dans ces conseils centraux.

Il est à noter cependant que la représentation des collectivités territoriales est encadrée par le décret de création de l'UL.

Conformément aux dispositions du Décret et du règlement intérieur de l'Université de Lorraine, 2022 sera l'année du renouvellement des instances décisionnelles selon le calendrier prévisionnel suivant :



Figure 2 - Calendrier du renouvellement des instances de l'Université de Lorraine en 2022

## 2. Une organisation bicéphale

La formation et la recherche sont organisées dans le cadre de deux dispositifs bien distincts.

### A - La formation structurée dans le cadre de Collégiums

L'Université de Lorraine organise son offre de formation autour de 9 collégiums regroupant plus de 40 composantes (UFR – Facultés – Ecoles et Instituts).

#### **Collegiums** :

- Arts, Lettres et Langues : composantes à Metz / Nancy  
(6 800 étudiants)
- Droit, Economie, Gestion : composantes à Metz / Nancy / Epinal / Sarreguemines  
(7 900 étudiants)
- Lorraine INP- Ecoles d'ingénieurs : composantes à Metz / Nancy / Epinal  
(6 700 étudiants)
- Lorraine Management Innovation : composantes à Metz / Nancy  
(3 100 étudiants)
- Sciences Humaines et Sociales : composantes à Metz / Nancy  
(7 400 étudiants)
- Sciences et Technologie : composantes à Metz / Nancy / Epinal  
(5 600 étudiants)
- Technologie : composantes à Metz / Nancy / Longwy / Sarreguemines / Saint Avold / Forbach / Thionville / Yutz / Epinal / Saint Dié des Vosges  
(7 800 étudiants)
- Santé : composantes à Metz / Nancy  
(11 000 étudiants)
- Interface : ISFATES (Metz) - INSPE (Metz / Nancy / Bar-le-Duc / Sarreguemines / Epinal) - LANSAD (Metz / Nancy / Epinal)  
(2 300 étudiants)

Chaque Collégium est dirigé par un Directeur assisté d'un Conseil composé d'élus représentant les personnels, les usagers, des membres de droit et des personnalités extérieures.

Sur 9 collégiums, seuls 3 sont dirigés par un Directeur en poste en Moselle. A noter que le Directeur du collégium Lorraine-INP est en poste à l'ENSTIB d'Epinal. A part pour les collégiums "Sciences et Technologies", "Technologie" et "Interface", la majorité des composantes de formation sont des composantes de formation installées sur les sites du Grand Nancy

Chacun des Collégiums et dans leur périmètre de compétences, doit représenter l'espace collaboratif dans lequel se construit le projet stratégique du secteur de formation avec leurs composantes et en interface avec l'équipe politique de l'UL.

Plus précisément, les Collégiums répartissent les emplois et les crédits entre les composantes qu'ils regroupent et adoptent les règles relatives aux examens ainsi que les modalités de contrôle des connaissances.

La répartition des emplois concerne tous les types d'emplois délégués par l'Etat : enseignants-chercheurs, enseignants, personnels BIATSS, enseignants contractuels, ATER, enseignants-chercheurs invités...

La répartition des crédits concerne les heures complémentaires et les moyens de fonctionnement. Les collégiums et les pôles scientifiques ne répartissent pas les crédits concernant les bâtiments (fluides, entretien, chauffage) qui concernent des marchés globaux de l'établissement voire de l'État.

En revanche ils répartissent aussi les crédits alloués par l'établissement dans le cadre des projets stratégiques pluriannuels (investissement / masse salariale / fonctionnement).

Il en est de même pour toutes les questions relatives à l'immobilier qui sont traitées en central, à l'instar des projets présentés dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER). La stratégie immobilière ainsi que le plan pluriannuel immobilier sont néanmoins présentés et discutés en conférence des directeurs de composante, en directoire et en commission patrimoine (commission issue du CA mais assurant la représentation équilibrée de l'ensemble des campus). Ces éléments sont également débattus en Conseil d'Administration.

La création des collègiums a fait naître un certain nombre de difficultés.

La première a trait à la nécessité d'avoir un avis favorable à la fois du collègium et du pôle scientifique pour la publication, la création d'un emploi d'enseignant-chercheur. Cela peut conduire à des situations de tension, voire de blocage.

La deuxième difficulté est relative à l'équilibre territorial au sein des collègiums. Le déséquilibre rend difficile l'établissement d'une politique qui ne soit pas une simple reconduction des emplois existants, mais qui accepte de diminuer les moyens des composantes les mieux dotées aux bénéfices d'autres composantes au sein du même collègium réparties sur d'autres sites.

Une troisième difficulté correspond à la mise en place d'une fonction de directeur adjoint des collègiums. Dans la plupart des cas, cette fonction apparaît comme plutôt symbolique et est décidée séparément par chaque collègium. Cette mesure pourrait davantage être envisagée pour assurer un meilleur équilibrage entre les sites du Grand Nancy et de Metz Métropole.

## B – La recherche structurée autour de Pôles Scientifiques

La recherche scientifique de l'Université de Lorraine s'organise autour de 10 Pôles Scientifiques regroupant plus de 60 laboratoires de recherche, qui peuvent s'inscrire dans des Unités Mixtes de Recherche (UMR) associées à des organismes nationaux de recherche tels que le CNRS, l'INRIA, l'INSERM ou l'INRAE.

Dans ce cadre, les doctorants voient leur formation encadrée par une école doctorale à laquelle est rattaché le laboratoire où ils travaillent. L'Université de Lorraine comprend 8 écoles doctorales :

### **Pôles Scientifiques :**

- A2F : Agronomie, Agroalimentaire, Forêt
- BMS : Biologie, Médecine, Santé
- CPM : Chimie et Physique moléculaires

- M4 : Matière, Matériaux, Métallurgie, Mécanique
  
- TELL : Temps, Espace, Lettres, Langues
  
- AM2I : Automatique, Mathématiques, Informatique, et leurs interactions
  
- CLCS : Connaissance, Langage, Communication, Sociétés
  
- EMPP : Energie, Mécanique, Procédés, Produits
  
- OTELo : Observatoire Terre et Environnement de Lorraine
  
- SJPEG : Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion

L'organisation et les compétences des Pôles relèvent des mêmes règles de fonctionnement que celles des collègiuims.

Dans un principe de subsidiarité, l'établissement a confié aux pôles scientifiques la répartition des moyens de la recherche entre les unités de recherche, créant également une structure intermédiaire de dialogue entre la présidence de l'université et les unités de recherche.

Il est à noter cependant qu'un(e) directeur(-trice) de pôle scientifique a un rôle d'animateur(-trice) du pôle, même si les décisions sont prises par un conseil de pôle scientifique. La constitution de ce conseil de pôle est très différente d'un pôle à l'autre, avec soit une répartition des sièges au prorata des effectifs des laboratoires au sein du pôle, soit une répartition des sièges selon la règle d'un siège par laboratoire.



Depuis la création de l'UL, il semble que le principal problème porte sur le modèle relationnel Collégium/Pôles Scientifiques, en particulier pour ce qui relève des emplois.

La campagne d'emplois nécessite d'articuler les besoins exprimés par un collégium avec les besoins exprimés par un pôle scientifique, et cette double expression des besoins n'est pas sans poser des difficultés. Un exemple récent a été soulevé lors du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine concernant un poste proposé à l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges qui a bénéficié d'un avis favorable du collégium Technologies mais n'a pas été publié suite à un avis défavorable du pôle scientifique AM2I.

Ce positionnement séparé entre collégium et pôle scientifique notamment sur les emplois, entre parfois des pôles et des collégiums qui ont des équilibres territoriaux très différents, rend plus difficile la construction d'un profil complet d'enseignant-chercheur incluant formation, recherche, innovation et valorisation territoriale.

Le (la) directeur (-trice) de pôle a un rôle limité à celui d'animation du pôle scientifique. Des difficultés - qui notamment impactent les sites messins - ont été signalées dès lors que le conseil du pôle scientifique prend une décision contraire à l'avis du (de la) directeur (-trice) du pôle scientifique.

### 3. Une organisation administrative multi-sites ?

L'Université compte plus de 7 000 agents dont près de 4 000 enseignants pour un budget de plus de **600 M€**.

L'organisation administrative est structurée autour :

d'une Direction Générale à laquelle sont rattachés des chargés de mission ; le Secrétariat Général, la Délégation aux relations et aux conditions de travail

de 9 Directions Supports telles que les RH, les Finances, les Marchés Publics, les Affaires Juridiques, la Logistique, le Patrimoine, le Numérique et la Prévention et la Communication

et 5 Directions Opérationnelles que sont la Formation, l'Orientation et l'Insertion professionnelle, l'Entrepreneuriat et les partenariats socio-économiques, la recherche et la valorisation, la Vie Universitaire et la Culture ainsi que les relations Internationales et Européennes

Toutes les Directions ont une localisation principale sur Nancy avec des implantations territoriales composées de gestionnaires et d'un coordinateur.

➔ Concernant les effectifs administratifs présents à Metz

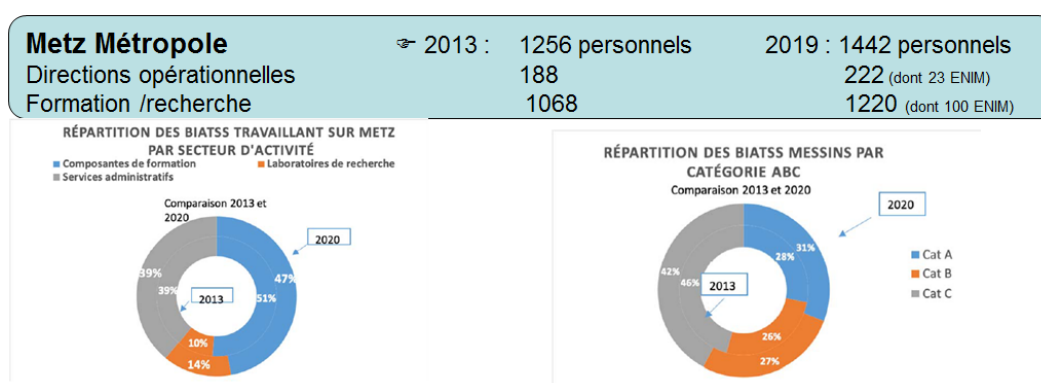


Figure 3 - Répartition des BIATSS de l'Université de Lorraine sur les sites de Metz Métropole (source : UL)

Depuis la création de l'UL, les effectifs des services administratifs présents sur les sites messins n'ont connu qu'une augmentation de 14% qui comprend par ailleurs l'intégration des directions de l'ENIM.

À la création de l'Université de Lorraine, il a été choisi de concentrer l'ensemble des Directions supports et opérationnelles à Nancy. Même s'il existe des coordinateurs à Metz, le centre de décision répond à un fonctionnement particulièrement centralisé. La progression de 14 % des effectifs administratifs au sein des structures messines, en incluant l'intégration des directions administratives de l'ENIM, n'apparaît pas comme significative.

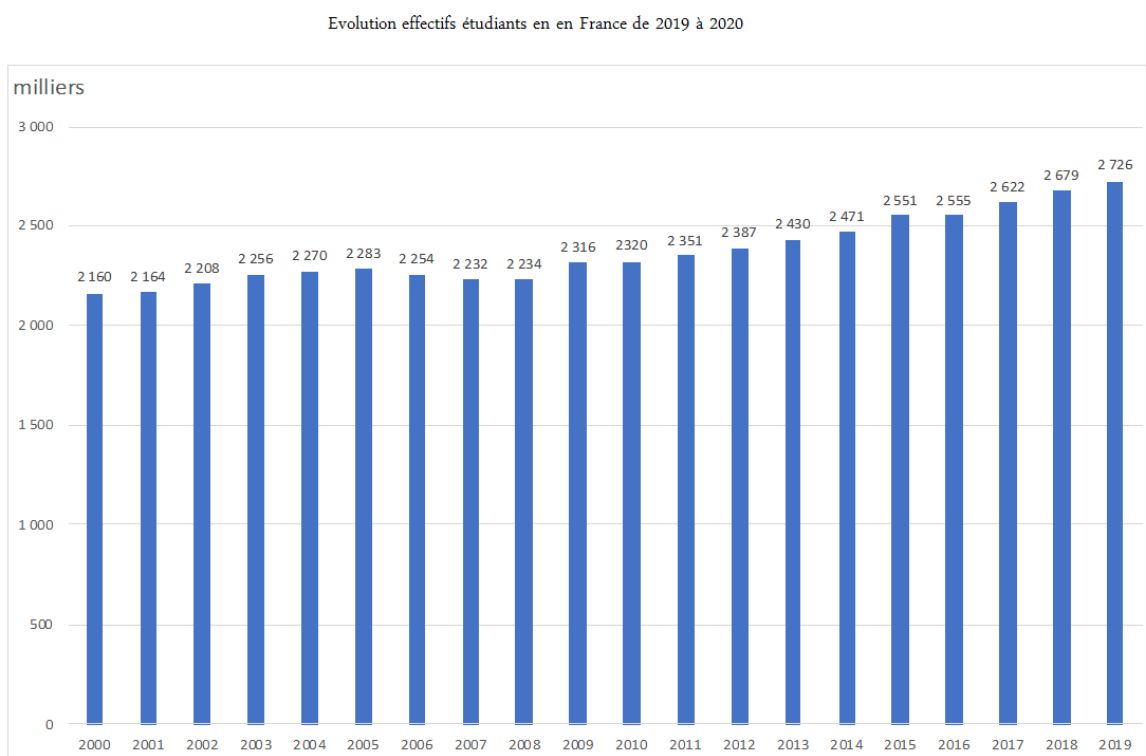
## EFFECTIFS DES ÉTUDIANTS : UNE ÉVOLUTION MÉTROPOLITAINE À NUANCER

Avant d'analyser les effectifs inscrits en Métropole et de les comparer entre les campus lorrains, il convient de rapporter ces données à l'évolution nationale de la démographie étudiante.

### 1. Une tendance nationale favorable

Les effets du boom démographique de l'an 2000 jouent à plein dans l'enseignement supérieur. Les effectifs sont en progression constante.

Selon les statistiques du Ministère, à la rentrée 2019, 2,7 millions d'étudiants se sont inscrits en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. C'est la dixième année de hausse consécutive. L'année universitaire 2018-2019 a été particulièrement forte, à +2,1 % (+56.300 inscriptions), par rapport à 2017.



Source : Atlas régional de l'enseignement supérieur (SIES du MERSI)

Figure 4 - Evolution des effectifs étudiants en France de 2000 à 2019 (source MESRI)

La hausse, due au nombre plus important de bacheliers de 2018, a concerné toutes les formations, hormis les classes préparatoires aux grandes écoles et le doctorat qui accusent une certaine inflexion.

Sur 2,7 millions d'étudiants, plus de 60 % sont inscrits dans les universités, qui en ont attiré davantage que les années précédentes (+1,9% sur un an, soit +30.000 inscriptions). Les effectifs ont continué d'augmenter aussi en IUT (+2,5%).

Du côté des disciplines, les sciences ont enregistré une forte progression. Les arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales sont aussi en hausse, mais dans de moindres proportions.

Dans ce paysage très dynamique, la progression des inscriptions dans l'enseignement supérieur privé s'envole, avec +3,5%, contre +1,1% dans l'enseignement public.

L'enseignement supérieur privé a franchi la barre symbolique des 20% d'effectifs du supérieur.

Effectifs national prévus dans l'enseignement supérieur par filière					
(effectifs en milliers)	Constat	Prévision	Evolution annuelle	Prévision	Evolution annuelle
	2019-2020	2020-2021	en %	2021-2022	en %
Université (dont IUT)	1 635,3	1 665,6	0,7	1 683,9	1,1
CPGE	85,1	85,2	0,1	84,8	- 0,5
STS scolaires et assimilés (hors apprentis)	262,4	266,7	1,6	265,7	- 0,4
Étab. d'enseign. univ. privés	32,4	34,7	7,1	35,9	3,5
Formations d'ingénieurs (dont Grand Etablissement et hors université)	191,6	198,9	3,8	202,6	1,8
Autres formations (1)	518,5	531,9	2,5	540,6	1,7
Total	2 725,3	2 783,0	2,1	2 813,5	1,1

(1) STS en apprentissage, formations paramédicales et sociales, écoles d'arts et formations culturelles, CPES, classes passerelles, Ecoles de commerce, gestion et vente...

Figure 5 - Effectifs nationaux prévus dans l'enseignement supérieur par filière (source MESRI)

Avec le principe "80% d'une classe d'âge au BAC" associé au boom démographique de 2000, ce sont les deux plus fortes générations qui sont arrivées dans le supérieur ces dernières années.

D'après des projections réalisées par l'INSEE, la population étudiante au sens large (18-29 ans) devrait continuer à augmenter jusqu'en 2034.

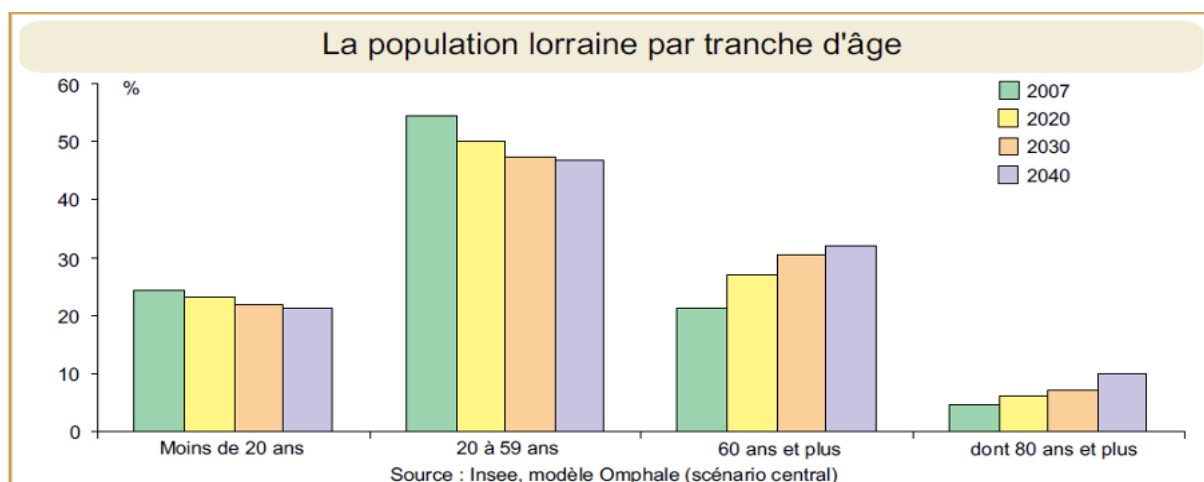


Figure 6 - Evolution de la population lorraine par âge (source INSEE)

Par contre, et concernant plus spécifiquement la Lorraine, la tendance affichée par l'INSEE souligne un vieillissement de la population. En 2040, près d'un lorrain sur trois aura plus de 60 ans contre un sur cinq en 2007.

Le passage aux âges avancés des personnes nées entre 1945 et 1965 ne serait pas la cause unique de ce changement. La baisse des naissances et surtout le départ des jeunes y contribueraient également.

Le vieillissement de la population est un facteur de risque pour l'évolution de notre population étudiante sur les sites de Metz Métropole, étant donné que le département de la Moselle fournit l'essentiel des étudiants lorrains de l'Université de Lorraine.



Comment s'est donc traduite concrètement cette tendance nationale sur la population étudiante en Lorraine et plus spécifiquement sur les campus messins, notamment après la création de l'Université de Lorraine ?

## 2. Évolution métropolitaine des effectifs étudiants

### 👉 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ETUDIANTS 2012-2019 / TOUS CURSUS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (Chiffres du MESRI)

L'analyse des données du MESRI (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) et notamment l'atlas de l'Enseignement Supérieur permet de tracer l'évolution de la population étudiante dans les principales villes étudiantes de France, et comparer ainsi la situation des universités de la Grande Région et plus précisément de Metz et de Nancy.

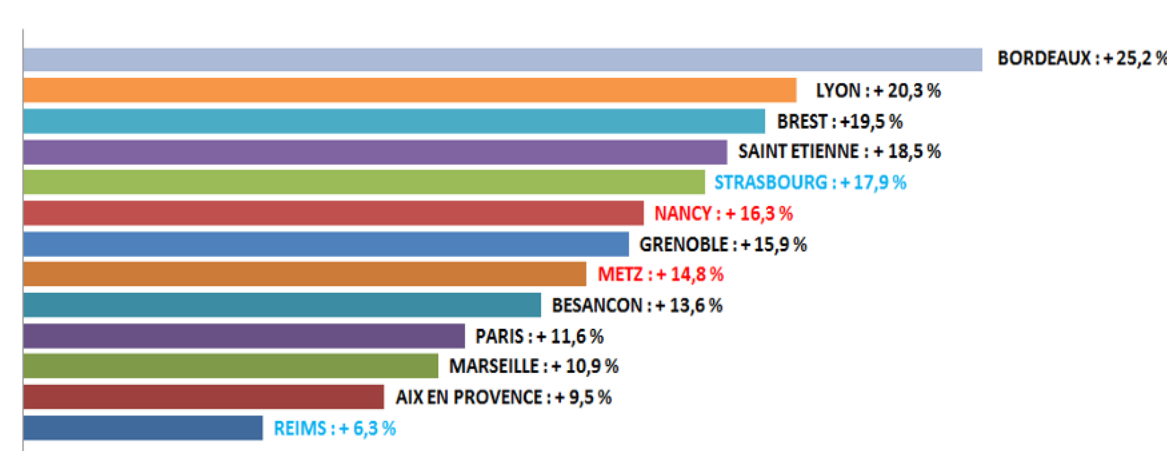


Figure 7 - Croissance des effectifs étudiants sur la période 2012-2019 dans les grandes villes universitaires, toutes formations confondues (Source : Metz Métropole à partir de données MESRI)

Au regard de la moyenne nationale, qui est de + 15,5 % sur la période 2012-2019, il apparaît que Metz a progressé dans sa population étudiante de +14,8%, correspondant à +3000 étudiants. Par comparaison, Nancy a progressé plus que la moyenne nationale, avec une progression de +16%.

Il est intéressant de souligner la situation singulière de Lyon, qui a progressé dans sa population étudiante nettement plus que la moyenne nationale, alors que la fusion des universités de Lyon 1 (Claude Bernard), Lyon 3 (Jean Moulin) et Saint-Etienne (Jean-Monnet) a été avorté, mettant d'ailleurs fin à la convention et aux financements ISITE accordés par l'Etat<sup>5</sup>.

Il est également intéressant de noter que Aix-en-Provence bénéficie d'une progression très inférieure à la moyenne nationale, alors que les trois Universités d'Aix-Marseille (I, II, III) ont décidé en 2012 de fusionner en une seule Université d'Aix-Marseille.

La création de l'Université de Lorraine n'a pas contribué au renforcement de la population étudiante au regard de la dynamique enregistrée au niveau national.

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ETUDIANTS /UNIVERSITÉ DE LORRAINE

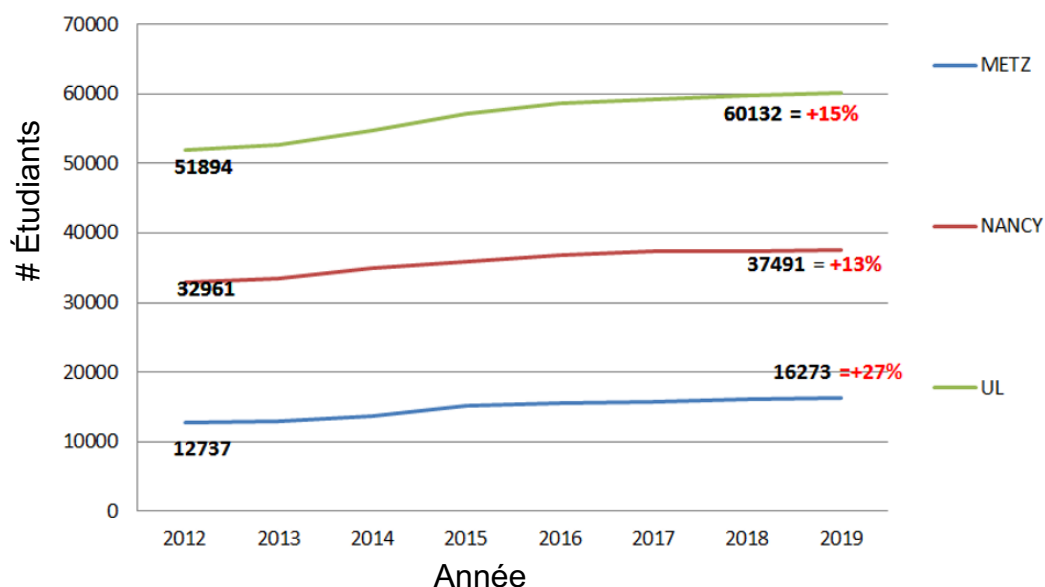


Figure 8 - Évolution des effectifs étudiants à l'Université de Lorraine entre 2012 et 2019 (Source : Metz Métropole à partir des données UL)

<sup>5</sup> <https://www.leprogres.fr/education/2020/10/30/universites-l-idex-lyon-c-est-fini>  
 et communiqué de presse MESRI du 29/10/2020  
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154984/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154984/arret-du-projet-d-idex-lyon-saint-etienne.html>

Les données fournies par l'Université de Lorraine<sup>6</sup> et traduites dans ce graphique permettent de conclure que, si la progression de la population étudiante de l'Université de Lorraine est plus importante en pourcentage, à savoir +27% sur les sites de Metz, au regard de la progression notée sur Nancy de +13%, leur traduction nominale montre que Nancy a accueilli en fait plus de 4530 étudiants, comparativement à Metz Métropole qui n'en comptabilise que 3536 étudiants.

La qualité d'une dynamique ne se mesure donc pas en comparant uniquement le taux de progression, mais aussi en analysant la situation initiale. La dynamique n'a pas été satisfaisante dès lors que, malgré le taux de progression supérieur à Metz Métropole, en valeur absolue la proportion d'étudiants ayant été affectée à Nancy reste supérieure à celle des autres sites.

Par ailleurs, il convient de souligner la fluctuation des chiffres fournis par l'Université de Lorraine. Ainsi, en 2018, dans le contexte de préparation de la convention d'objectifs et de moyens entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine, il était annoncé +3800 étudiants à Metz Métropole entre 2012 et 2018. En 2020 dans les chiffres ici présentés, ce sont désormais +3500 étudiants annoncés à Metz Métropole entre 2012 et 2019. Un effort revu à la baisse.

Enfin, on peut noter que la croissance de +27% indiquée par l'Université de Lorraine sur ses effectifs étudiants à Metz Métropole depuis 2012 n'est pas en accord avec la progression calculée à partir des chiffres officiels du MESRI, toutes formations confondues. Ainsi, le chiffre de +3536 étudiants annoncés par l'Université de Lorraine est incompatible avec le chiffre de +3000 étudiants toutes formations confondues annoncés par le MESRI dans l'atlas de l'enseignement supérieur entre 2012 et 2019, dès lors que nous ne notons pas de diminution du nombre d'étudiants dans les autres formations hors Université de Lorraine.

Les chiffres d'effectifs étudiants donnés par l'Université de Lorraine ne sont pas en accord avec les chiffres donnés par le MESRI. La population étudiante sur les sites messins de l'Université de Lorraine est en augmentation. Il est à noter cependant que la création de l'Université de Lorraine en 2012 s'est traduite par une augmentation de la population étudiante en valeur absolue plus importante sur le Grand Nancy qu'à Metz Métropole.

---

<sup>6</sup> Note de l'UL à Metz Métropole, novembre 2020

**POURCENTAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UL ORIGINAIRES DES 4 DÉPARTEMENTS LORRAINS EFFECTUANT LEURS ÉTUDES À METZ (+ENIM : 2018)**

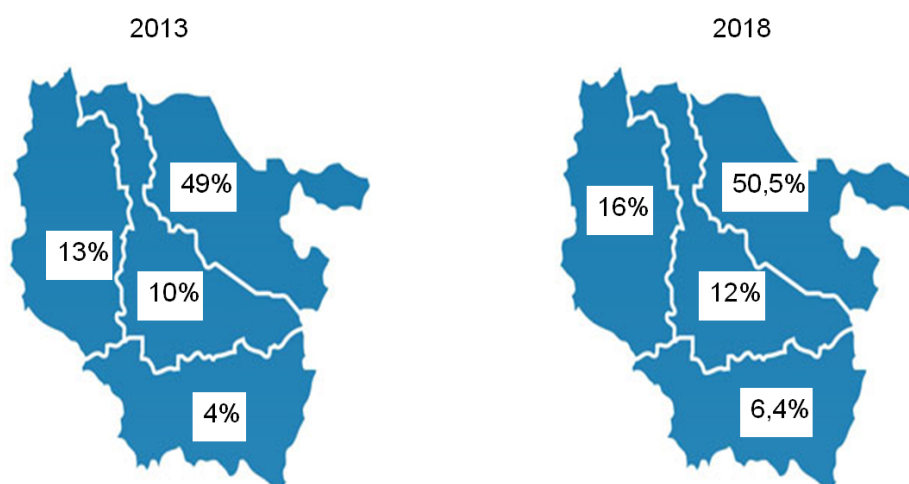


Figure 9 - Origine géographique des étudiants inscrits dans les sites de Metz Métropole à l'Université de Lorraine (Source UL)

En 2013, 49% des étudiants originaires du département de la Moselle et inscrits à l'Université de Lorraine choisissaient les sites de Metz Métropole pour leurs études. Les 51% restant se répartissaient surtout entre les sites de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse.

En 2018 ce sont près de 50,5% (en 2019 51,1% d'après les chiffres de l'Université de Lorraine) des étudiants mosellans inscrits à l'Université de Lorraine qui fréquentent les sites de Metz Métropole, soit une dynamique d'attractivité croissante pour notre métropole à l'égard des étudiants de l'Université de Lorraine originaires de Moselle. Les quelque 49% d'étudiants mosellans qui ne choisissent pas les sites de Metz Métropole de l'Université de Lorraine s'inscrivent essentiellement dans les collègiums de santé, collégium de droit, économie et gestion (notamment à l'IUT Sarreguemines) ou encore collégium Technologie (notamment dans les IUT de Thionville-Yutz, Sarreguemines, Saint-Avold, Forbach).

L'attractivité des formations à Metz Métropole s'est également renforcée pour les étudiants originaires des départements de Meurthe-et-Moselle (+2%), de Meuse (+3%), des Vosges (+2,4%) depuis la création de l'Université de Lorraine.

Au-delà des étudiants lorrains, les étudiants internationaux européens et extra communautaire sur Metz Métropole représentent 19% des effectifs totaux en 2013 et 20% en 2019.



Il s'agit donc de 2460 étudiants de nationalité étrangère qui étaient en formation en 2013 sur Metz Métropole, ils sont 3297 en 2019. La population étudiante internationale à Metz a progressé de près de 34% depuis 2013, et représente près de 24% de l'augmentation des effectifs étudiants de l'Université de Lorraine sur les sites messins.

Les campus de Metz Métropole restent les plus attractifs pour les étudiants de l'Université de Lorraine originaires du département de la Moselle. L'attractivité a augmenté entre +2% et +3% depuis la création de l'Université de Lorraine pour l'ensemble des étudiants originaires des quatre départements lorrains. La progression des effectifs d'étudiants internationaux approche les +34% sur la période 2012-2019.

### 👉 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS BTS ET CPGE – FILIÈRES COURTES (Chiffres Rectorat)

En 2019, Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en France accueillent un effectif stable par rapport à 2018 (-0,1%), après une baisse ponctuelle de 1,6% des inscrits entre 2017 et 2018.

Les effectifs en CPGE ont augmenté régulièrement, mais de manière modérée, depuis une quinzaine d'années, passant de 70 300 inscrits à la rentrée 2000 à 86 500 à la rentrée 2017.

Effectifs STS et CPGE au sein de Rectorat Nancy-Metz, en Moselle et en Meurthe-et-Moselle						
Catégorie	Rectorat Nancy-Metz		Moselle		Meurthe-et-Moselle	
	Effectifs 2019-2020	Evolution par rapport à 2018/2019 en %	Effectifs 2019-2020	Evolution par rapport à 2018/2019 en %	Effectifs 2019-2020	Evolution par rapport à 2018/2019 en %
STS et assimilés	8 294	-2,5	4 019	-3,5	2 786	-18,1
CPGE	2 362	-0,7	984	-0,1	1 287	0,7

Figure 10 - Evolution des effectifs en STS et assimilés et CPGE dans l'académie Nancy-Metz (Source MESRI)

Entre 2014 et 2019, la croissance des effectifs de CPGE n'est que de +1% tandis, que celle du total des inscriptions dans l'enseignement supérieur est dix fois plus élevée. En Moselle la croissance annuelle des effectifs de CPGE est inférieure à 1%.

Les BTS semblent avoir perdu également de leur attractivité. Pour la rentrée 2011, l'admission en BTS représentait 35% des premiers vœux des inscrits en terminale. Pour la rentrée 2017, le taux aurait chuté à 28,8%.

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ÉCOLES D'INGENIEURS A METZ MÉTROPOLE 2013-2019 (Chiffres Ecoles d'ingénieurs)

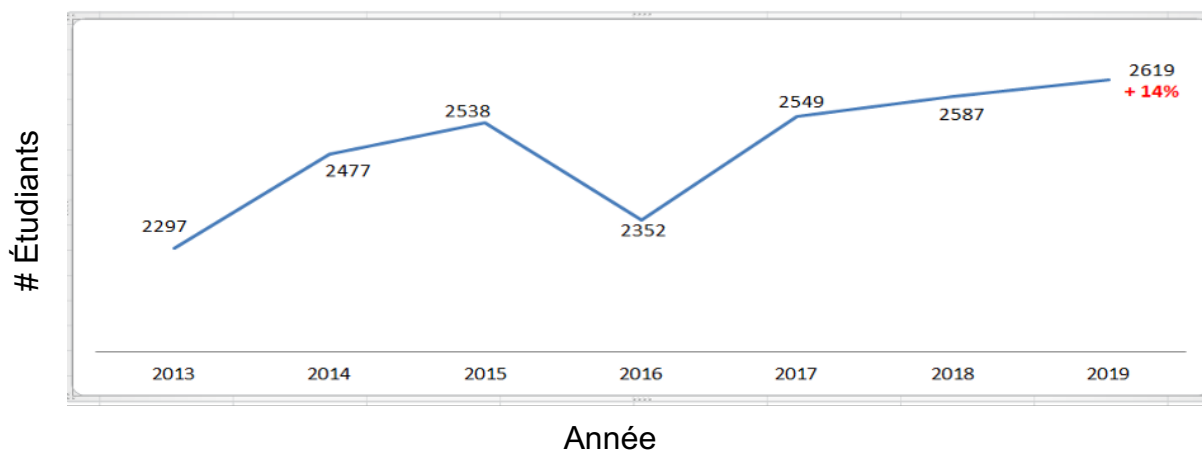


Figure 11 - Evolution des effectifs étudiants dans les écoles d'ingénieurs de Metz Métropole  
(Source : Metz Métropole à partir des données d'écoles d'ingénieurs)

Parallèlement à l'analyse des effectifs étudiants pour l'Université de Lorraine, il est intéressant d'étudier l'évolution des effectifs dans les écoles d'ingénieurs de Metz sur la période 2013-2019.

Les écoles d'ingénieurs sur les campus de Metz Métropole incluent l'ENIM, qui a intégré l'Université de Lorraine en 2016, les Arts et Métiers (ex-ENSAM), CentraleSupélec (née de la fusion en 2015 de Supélec et de l'Ecole Centrale Paris), Georgia Tech Lorraine (campus européen de Georgia Institute of Technology), et l'ESITC.

Sur la période 2013-2019, et sur la base des chiffres fournis par les écoles d'ingénieurs de Metz Métropole, l'effectif étudiant a progressé de +14%, soit un taux de croissance proche à la fois du taux de croissance de la population étudiante à Metz (+14,8%) et du taux de croissance national de la population étudiante (+15,5%); ceci, dans un contexte à souligner, dans lequel les effectifs étudiants en classe préparatoire n'ont progressé que de +1% en France sur la même période.

Cette augmentation singulière à Metz Métropole trouve son origine à la fois dans le renforcement de la politique de site des campus de province des écoles d'ingénieurs d'implantation nationale, mais aussi dans l'attractivité de Georgia Tech Lorraine à la

fois pour les étudiants américains inscrits à Atlanta et pour les étudiants de troisième cycle en double diplôme entre Georgia Tech Lorraine et d'autres écoles d'ingénieur en France. Georgia Tech Lorraine voit sa population étudiante progresser de +34% sur cette période.

Cette évolution des effectifs des écoles d'ingénieurs est cependant fragile compte tenu des difficultés de mobilité nationale et internationale accentuées par la pandémie de COVID-19, qui affecteront plus particulièrement Georgia Tech Lorraine. A cela s'ajoute la réforme de la 1ère année pour CentraleSupélec qui supprime la mobilité nationale pour les étudiants primo-entrants. CentraleSupélec voit ainsi son effectif diminuer de 16% depuis 2013. L'augmentation du recrutement des contrats d'apprentissage et la nouvelle filière de recrutement BCPST à CentraleSupélec permettent de retrouver une dynamique croissante à partir de la rentrée 2020.

Avec une augmentation de +20% dans l'effectif de l'ENIM depuis 2013, l'intégration de l'ENIM dans l'Université de Lorraine est un élément de dynamisme de l'effectif étudiant à Metz Métropole pour l'Université de Lorraine.

Les effectifs des écoles d'ingénieurs à Metz Métropole progressent de +14% depuis 2013, dans un contexte néanmoins fragile lié à la progression lente de l'effectif étudiant en CPGE.

Si ces écoles d'ingénieurs représentent un potentiel important et dynamique d'étudiants et d'innovation, la création de l'Université de Lorraine n'a pas suffisamment exploité cette dynamique. Le message politique de 2015 souhaitant une ouverture plus forte envers les Grandes Ecoles, n'a pas trouvé de projection concrète.

À titre d'exemple, l'instance de coordination CCOSL (Comité de Coordination et d'Orientation Scientifique de Lorraine), créée en 2007 comme « instance qui regroupe les acteurs de la recherche publique en Lorraine », n'inclut pas les écoles d'ingénieurs hors Université de Lorraine dans ses réflexions ni dans sa gouvernance.

Dans son courriel du 06 avril 2021, le Président de l'Université de Lorraine souligne que le CCOSL ne concerne pas les écoles d'ingénieurs, ce qui contredit cette définition du CCOSL donnée en 2007 car les écoles d'ingénieurs sont des acteurs de la recherche publique en Lorraine.

## L'OFFRE DE FORMATION : FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ POUR LA MÉTROPOLE ?

### 1. Une offre de formation métropolitaine hétérogène

Se lancer dans la description d'une offre de formation telle qu'elle se diffuse sur le territoire métropolitain est assez complexe. Elle se caractérise par des différences notables entre des filières universitaires, des cursus de Grandes écoles, des initiatives privées qui tendent à se multiplier, et ce dans un paysage qui allie la formation initiale et la formation par alternance.

- ◆ Pour ce qui relève de la formation universitaire, l'offre est restée dans une configuration stable depuis la création de l'Université de Lorraine sauf pour les licences et masters suite à la mise en place des nouvelles nomenclatures nationales.

Les filières qui accusent un certain fléchissement en 2019/2020 au niveau des effectifs sont le droit, l'économie, la gestion, les sciences et la technologie.

La proportion des étudiants d'un niveau d'étude sur le territoire Metz Métropole par rapport à l'effectif global de l'Université de Lorraine se présente ainsi :

- DUT : 24%
- Licence : 33%
- Licence Pro : 25 %
- Master : 34% en 2013 et 37% en 2019
- Ingénieurs (ENIM) représentent en 2019, 16% des effectifs d'ingénieurs de l'Université de Lorraine

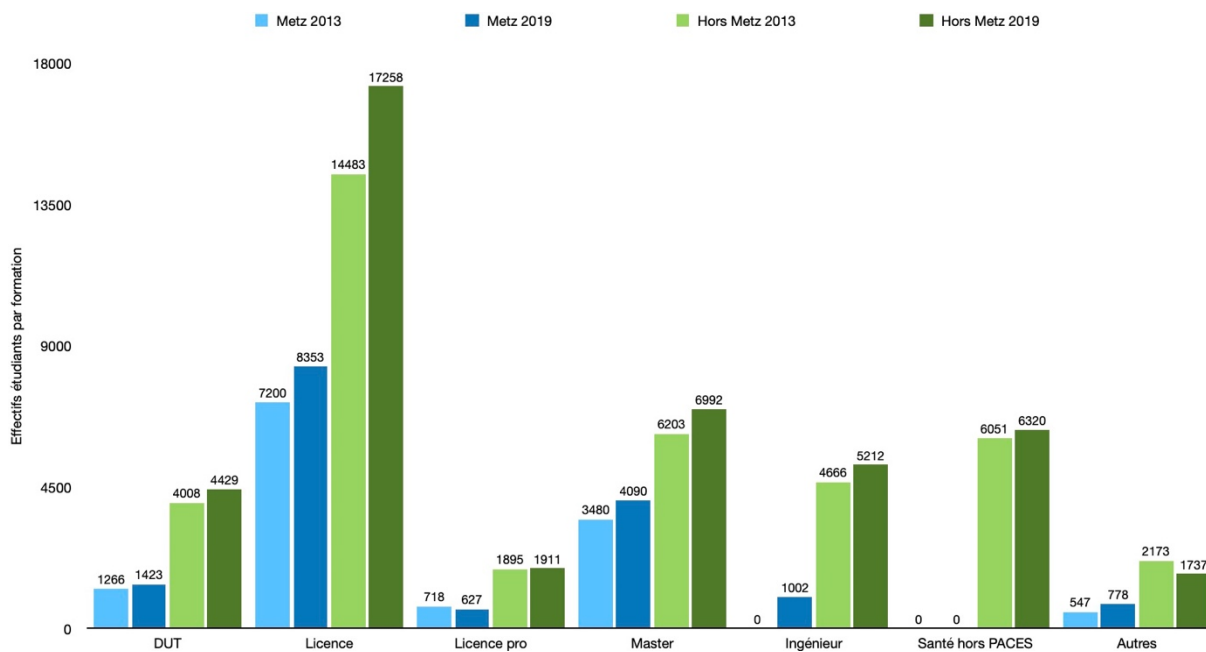


Figure 12- Étudiants par niveau de diplôme et la progression de 2013 à 2019 en distinguant les sites de Metz Métropole et hors Metz Métropole (Source : Metz Métropole à partir des données UL)

Toutes les formations sont en progression à Metz Métropole sauf les licences professionnelles. La progression en licence est plus importante hors de Metz Métropole (+19%) qu'à Metz Métropole (+16%). La progression en DUT ou en Master est cependant plus importante à Metz Métropole (+12% ou +17% respectivement) en comparaison des sites hors Metz Métropole (+10% ou +12%).

✦ En 2013, ce sont 804 étudiants sur le territoire Metz Métropole qui sont en statut Formation Continue et Apprentissage, soit 31,5% des effectifs totaux de l'université.

Les effectifs augmentent régulièrement. **En 2019, ils sont 1169 étudiants** sur Metz Métropole, soit 28 % des effectifs en formation continue et apprentissage totaux qui ont augmenté sur les autres territoires de l'Université de Lorraine.

✦ Pour ce qui relève des Grandes Ecoles dont la formation s'effectue en 3 ans ou 5 ans, les parcours présentent des spécialités qui non seulement sont reconnues telles que le génie industriel et procédés, les systèmes complexes, les sciences des données, ou les technologies du BTP, mais sont également valorisées par des relations privilégiées avec la sphère industrielle et le fort ancrage avec la recherche.

Toutefois, il est à noter que ces établissements s'intègrent dans le cadre d'une organisation au niveau national, ce qui les rend dès lors quelque peu dépendants de décisions centralisées, sur lesquelles les collectivités ne peuvent avoir qu'une action limitée. L'exemple du conseil territorial des Arts et Métiers est cependant à souligner,

permettant d'installer un dialogue régulier avec les collectivités territoriales sur la stratégie d'établissement.

- ✦ En revanche, le recensement des initiatives privées dans le cadre de formations essentiellement par alternance certifiantes et/ou diplômantes est complexe quant à son exhaustivité. A titre d'exemple, sur le Technopôle de Metz, on trouve plus d'une vingtaine de structures dans différents domaines tels que :

<b>ALAJI</b> :	<i>Formation Sanitaire et Sociale</i>	<b>M2I</b> :	<i>Formation Management &amp; Digital</i>
<b>INFA Grand Est</b> :	<i>Fondation pour formation tous domaines</i>	<b>ISEQ</b> :	<i>Formation Environnement et Qualité</i>
<b>INHNI</b> :	<i>Formation Hygiène, Propreté</i>	<b>CESE</b> :	<i>Formation Commerce et Gestion</i>
<b>VIDAL</b> :	<i>Formation Médical et Paramédical</i>	<b>IFD</b> :	<i>Formation Juridique et RH</i>
<b>IMC School</b> :	<i>Formation Commerce</i>	<b>ALGORITHM</b> :	<i>Formation tous domaines</i>
<b>ESI</b> :	<i>Formation Informatique</i>	<b>SUPVETO</b> :	<i>Formation Assistant Vétérinaire</i>
<b>NEGOCIANCE</b> :	<i>Formation Commerce</i>	<b>CAP Avenir</b> :	<i>Formation Sanitaire et Sociale</i>
<b>ISEA</b> :	<i>Formation Automatique et Electronique</i>		

Figure 13 - Liste des initiatives privées de formations diplômantes (source SAEML Metz Techno'poles)

Dans ce paysage de la formation, il est à souligner particulièrement deux réformes qui pourraient avoir certaines incidences notamment quant à l'évolution des effectifs.

Il s'agit en premier lieu de la possibilité pour les IUT de proposer des formations en 3 ans dans le cadre d'un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT). Les étudiants de ce nouveau parcours pourront toutefois être sanctionnés à un niveau intermédiaire avec la délivrance du DUT. Certains professionnels d'IUT craignent malgré tout une disparition progressive du DUT qui pourrait être oublié non seulement des étudiants mais aussi des recruteurs. Or, il semble important de maintenir des formations dites "courtes" sur 2 ans.

Par ailleurs, et concernant la filière santé, la réforme supprimant la PACES pour un nouvel accès aux études via les parcours PASS ou LAS entraîne notamment un besoin d'augmentation significative des capacités d'accueil.

Un des enjeux pour le rayonnement de Metz Métropole consiste à valoriser **l'attractivité** de son enseignement supérieur par une formation pluridisciplinaire et d'excellence, mais aussi par une qualité de vie étudiante permettant d'assurer le maintien des effectifs actuels et l'attrait de nouveaux étudiants.

## 2. Attractivité de la vie étudiante

Les 3 premiers critères de choix d'un établissement par un étudiant sont: la proximité avec le lieu d'habitation des parents, la réputation du campus et des formations, et la recommandation par un proche.

Concernant le logement étudiant, qui demeure un argument majeur dans le choix du jeune, Metz accusait un retard certain, aussi bien en termes qualitatif que quantitatif. A cet égard, il convient de souligner l'effort d'investissement substantiel engagé par le CROUS quant à la reconstruction du restaurant universitaire Verlaine sur le campus du Saulcy.

Le projet de requalification concerne l'ensemble de la résidence universitaire du Saulcy, constituée de sept bâtiments de logements, dont cinq sont très dégradés. Cette ambition s'accompagne également d'un effort particulier sur le réaménagement des espaces extérieurs (city-stade, espace fitness), d'un espace multifonctions pour développer la vie étudiante ainsi que d'un soutien aux étudiants en difficulté.

Metz Métropole accompagne la rénovation du bâtiment P2 sur le campus du Saulcy à hauteur d'un million d'euros dans une opération bénéficiant du financement du CNOUS. Metz Métropole interviendra également en co-financement à hauteur de un million d'euros dans la construction de la nouvelle résidence P8 dans une opération co-financée par le CNOUS, l'Etat, la Région Grand Est et Metz Métropole.



Figure 14 - Rénovation de logements étudiants sur le Campus du Saulcy (source CROUS)

Concernant la prise en compte de la santé des étudiants, et ce bien que la pandémie actuelle renforce inévitablement les risques pour la santé de nos étudiants ainsi que les inégalités sociales, économiques, et numériques; cette préoccupation n'est pas nouvelle au sein de l'Université de Lorraine.

Déjà en 2010, dans un document intitulé « La politique de santé à l'Université Paul Verlaine-Metz »<sup>7</sup>, il était rappelé l'investissement important du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), depuis 2004, dans la mise en place d'une politique de santé étudiante globale basée sur les axes de la Charte d'Ottawa.

Le contrat quinquennal de l'Université Paul Verlaine de Metz 2005-2008 soulignait également que « *la vie étudiante joue traditionnellement un rôle de vecteur essentiel à la cohérence de la communauté universitaire et à la pertinence du dispositif de formation et de recherche. Elle continue à être un axe stratégique de l'établissement* ». La création de l'Université de Lorraine a poursuivi cet engagement. On peut souligner particulièrement la création de l'AGORAé (épicerie solidaire), gérée par l'association étudiante Fédélor, soutenue financièrement par la ville de Metz, qui offre aux étudiants en situation précaire des denrées alimentaires à tarifs très réduits. Le bâtiment Simone Veil accueille la santé universitaire et le Bapé (le Bureau d'Aide Psychologique aux Etudiants).

Outre la qualité de la formation, la vie étudiante demeure un élément prépondérant dans le choix des campus.

Pour une attractivité reconnue, il est nécessaire d'organiser une action coordonnée de l'ensemble des acteurs à la fois universitaires, associatifs mais aussi territoriaux. En l'absence de concertation, les initiatives prises entraîneraient non seulement des investissements contradictoires mais aussi une incompréhension des objectifs ciblés, tels que notamment la réalisation de tiers lieux ou de maisons des étudiants.

---

<sup>7</sup> Sylvie Vaillant, « La politique de santé à l'Université Paul Verlaine-Metz », Santé publique, vol. 22, p. 239-248 (2010)



### 3. De l'étudiant à l'entrepreneur

L'Université de Lorraine s'est engagée dans une démarche de soutien à la culture entrepreneuriale développée par 2 outils majeurs que sont **le PEEL** pour tous les étudiants sensibilisés et **l'Incubateur Lorrain** plutôt tourné vers l'enseignant-chercheur et / ou le doctorant.

Concernant le PEEL dont la direction est basée à Metz, les actions concernent non seulement les étudiants de toutes les composantes de l'Université de Lorraine mais aussi des écoles d'ingénieurs.

	Chiffres sur le territoire de Metz					
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ou 16/03/21
Nombre d'Etudiants-Entrepreneurs	57	65	82	123	128	150
Nombre d'Etudiants-Entrepreneurs MM/UL	39%	34%	29%	34%	30%	37%
Nombre étudiants informés	821	780	945	1130	465 (1)	En cours
Nombre étudiants informés MM/UL	47%	43%	46%	41%	46%	
Nombre étudiants sensibilisés	498	861	1053	1635	1172	En cours
Nombre étudiants sensibilisés MM/UL	27%	31%	33%	37%	42%	
Nombre étudiants spécialisés	287	428	517	418	665 (2)	En cours
Nombre étudiants spécialisés MM/UL	25%	24%	28%	28%	31%	
					(1) effet Covid	
					(2) ouverture de nouveaux modules de formation	

Figure 15 - Effectifs des étudiants entrepreneurs accompagnés par le PEEL (Source UL)

L'analyse des données fournies par le PEEL depuis sa création et sur la période 2015-2019, montre que si la proportion d'étudiants sensibilisés à l'entrepreneuriat augmente à Metz Métropole pour atteindre 42% des étudiants sensibilisés sur l'ensemble des sites de l'Université de Lorraine. La proportion d'étudiants entrepreneurs sur le site de Metz Métropole reste constante et se situe autour de 35%. Environ 1 étudiant sur 10 sensibilisé à l'entrepreneuriat concrétise son idée dans un projet d'entrepreneuriat.

Concernant l'Incubateur Lorrain, depuis sa création en 2000, 171 projets ont été accompagnés. 58 n'ont pas terminé leur parcours d'incubation. 108 entreprises ont été créées (10 en Moselle). 79 sont toujours en activité, créant ainsi 420 emplois directs.

## UNE DYNAMIQUE DE RECHERCHE CONTRASTÉE

### 1. Évolution du potentiel de recherche

Sur la base des données transmises par l'Université de Lorraine, il apparaît que les **enseignants-chercheurs** de l'Université de Lorraine sont répartis sur les sites de Metz Métropole entre 26 laboratoires de recherche, dont plusieurs laboratoires sont bi-sites, voire multi-sites (leurs activités de recherche sont en partie réalisées en dehors des sites de Metz Métropole).

Cependant, les données transmises par l'Université de Lorraine n'indiquent pas les effectifs des enseignants-chercheurs par laboratoire et par site. Une analyse de l'annuaire des personnels de chacun des 26 laboratoires, disponible sur les sites internet des laboratoires, et une vérification des sites de rattachement des personnels, ont permis de construire cette répartition des enseignants-chercheurs entre territoires.

Le terme d'enseignant-chercheur (EC) recouvre: les maîtres de conférence (MCF) et professeurs d'université (PR), les chargés de recherche et directeurs de recherche dans les laboratoires éventuellement associés CNRS, et les professeurs du second degré ayant une activité de recherche. Sont exclus: les contractuels de recherche en CDD (doctorants, post-doctorants, ATER) et les personnels administratifs et techniques (secrétariat, ingénieurs d'étude, ingénieurs de laboratoire, etc.).

Le tableau suivant indique la liste des laboratoires de l'Université de Lorraine dont les activités de recherche concernent en partie les sites de Metz Métropole, et pour chaque laboratoire :

- le nombre d'enseignants-chercheurs sur les sites de Metz Métropole;
- leur proportion quant à l'effectif total d'enseignants-chercheurs du laboratoire;
- leur pôle scientifique de rattachement ;

Environ 570 EC sont comptabilisés sur les sites de Metz Métropole. Ce chiffre est à rapporter aux 537 EC indiqués dans le rapport AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) publié en 2018 sur l'Université Paul Verlaine de Metz<sup>8</sup>, qui incluait notamment les personnels des IUT de Thionville-Yutz et de Moselle Est. Les sites internet des IUT de Thionville-Yutz<sup>9</sup> et de Moselle Est<sup>10</sup>

---

<sup>8</sup> AERES, Rapport d'évaluation de l'Université Paul Verlaine de Metz, décembre 2008.

<https://www.studyrama.com/IMG/pdf/AERES-S1-Metz.pdf>

<sup>9</sup> <https://iut-thionville-yutz.univ-lorraine.fr>

<sup>10</sup> <https://iut-moselle-est.univ-lorraine.fr>

indiquent qu'en 2020, 33 EC et 30 EC sont respectivement présents au sein de ces IUT.

**Potentiel recherche UL sur les sites de Metz Métropole**

Nom laboratoire UL	Pôle scientifique UL	# EC UL total / pôle	Partenaires hors UL	Multi-site	Sites	#EC UL site de Metz Métropole	#EC total UL	#EC total
BETA	SJPEG	300	CNRS & INRAE & UHA & Univ Strasbourg	OUI	Metz & Nancy & Strasbourg & Haute-Alsace	1	52	126
LORIA	AM2I	475	INRIA & CNRS & CentraleSupélec	OUI	Metz & Nancy	5	205	210
IJL	M4	285	CNRS	OUI	Metz & Nancy	6	171	171
IFG	SJPEG	300		OUI	Metz & Nancy	11	61	61
IRENEE	SJPEG	300		OUI	Metz & Nancy	9	49	49
CEREFIGE	SJPEG	300		OUI	Metz & Nancy	29	146	146
LOTERR	TELL	230		OUI	Metz & Nancy	6	28	28
IECL	AM2I	475	CNRS	OUI	Metz & Nancy	35	138	138
IDEA	TELL	230		OUI	Metz & Nancy	11	42	42
LPCT	CPM	150	CNRS	OUI	Metz & Nancy & Saint-Avold	13	46	46
APEMAC	BMS	237		OUI	Metz & Nancy	11	36	36
2LPN	CLCS	300		OUI	Metz & Nancy	10	26	26
2L2S	CLCS	300		OUI	Metz & Nancy	20	47	47
CRUHL	TELL	230		OUI	Metz & Nancy	18	42	42
L2CM	CPM	150	CNRS	OUI	Metz & Nancy	16	32	32
CREM	CLSC	300	4 personnels hors UL	OUI	Metz & Nancy	47	84	88
LIEC	OTELO	145	CNRS	OUI	Metz & Nancy	35	57	57
CEGIL	CLCS	300		OUI	Metz & Nancy	24	35	35
LCP-A2MC	CPM	150		OUI	Metz & Saint-Avold	26	31	31
LEM3	M4	285	CNRS & Arts et Métiers	OUI	Metz & Nancy	85	90	104
LCFC	AM2I	475	Arts et Métiers	NON	Metz	6	6	21
LGIPM	AM2I	475		NON	Metz	26	26	26
PERSEUS	CLCS	300		NON	Metz	21	21	21
LMOPS	M4	285	CentraleSupélec	NON	Metz	24	24	30
LCOMS	AM2I	475		NON	Metz	46	46	46
ECRITURES	TELL	230		NON	Metz	30	30	30

Figure 16 - Laboratoires de l'Université de Lorraine exerçant une activité de recherche au sein des sites de Metz Métropole. EC = enseignant-chercheur (Source : Metz Métropole).

En retirant cet effectif, 470 enseignants chercheurs sont comptabilisés au sein de l'Université Paul Verlaine de Metz en 2008.

En 12 ans, les sites de Metz au sein de l'Université de Lorraine ont vu leur nombre d'enseignants chercheurs croître de 21%. Néanmoins, cette augmentation est à relativiser. En soustrayant les 34 enseignants chercheurs issus de l'intégration de

l'ENIM en 2015 (nombre d'EC mentionné sur le site internet de ENIM<sup>11</sup>), le **potentiel de recherche a, en vérité, augmenté de seulement 14%**.

Pour comparaison, un document d'évaluation de l'Université Paul Verlaine de Metz rédigé par le CNE en 2005 (Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel) fait état de 425 EC répartis entre 29 laboratoires. La **progression entre 2005 et 2008 du potentiel de recherche à l'Université Paul Verlaine de Metz** est donc d'environ 50 EC, soit une **augmentation de 10% en 3 ans**. Il est à noter que le contexte national d'augmentation des postes d'enseignants-chercheurs dans les universités a depuis 2008 évolué avec la mise en place de la loi LRU et des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) dans les universités.

Ce potentiel de recherche d'environ 570 EC est important et représente le socle d'innovation et de rayonnement de l'ESRI de la métropole messine. Ce sont en effet ces EC qui, par leurs publications, leurs contrats de partenariats industriels, et l'encadrement de leurs équipes de recherche, mobilisent les acteurs économiques du territoire et contribuent au rayonnement national et international du territoire.

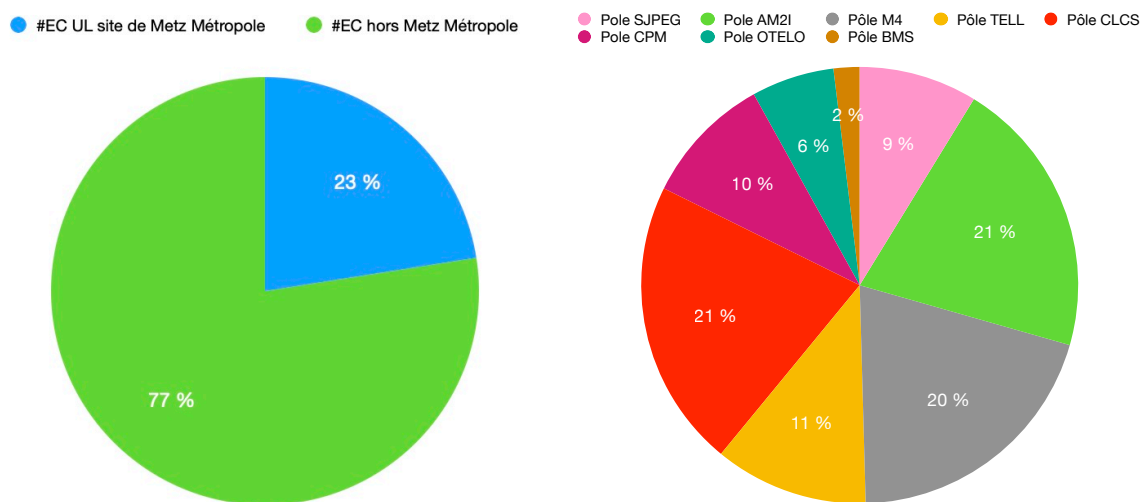


Figure 17 – Gauche: répartition des EC (enseignants-chercheurs) entre les sites de Metz Métropole et hors Metz Métropole. Droite : répartition des EC (enseignants-chercheurs) de Metz Métropole entre les pôles scientifiques (Source : Metz Métropole)

En intégrant les effectifs d'EC mentionnés par les pôles scientifiques sur le site internet de l'Université de Lorraine, il apparaît que ce **potentiel de recherche représente environ 23% du potentiel de recherche de l'Université de Lorraine**, estimé à 2537 EC.

<sup>11</sup> <https://enim.univ-lorraine.fr>

Ce potentiel de recherche est réparti entre 8 des 10 pôles scientifiques de l'Université de Lorraine. L'analyse des données montre également que **60% du potentiel de recherche à Metz Métropole est réparti entre trois pôles scientifiques** : M4 (matière, matériaux, métallurgie, mécanique), AM2I (automatique, mathématiques, informatique et leurs interactions), et CLCS (Connaissance, langage, communication, sociétés).

Les 40% restants du potentiel de recherche métropolitain est réparti de manière équitable entre 3 pôles scientifiques, TELL, CPM, et SJPEG; et beaucoup plus faiblement dans les pôles OTELO et BMS.

En reprenant l'évaluation réalisée par le CNE de l'Université Paul Verlaine de Metz en 2005<sup>12</sup>, on constate une évolution thématique du potentiel de recherche sur les 15 dernières années. Le graphique ci-joint montre que, en 2005, le potentiel de recherche était surtout concentré sur les thématiques des matériaux et de l'étude des sociétés et civilisations. Quinze ans plus tard, le potentiel de recherche en sciences et technologies se répartit désormais de façon égale entre les matériaux, les mathématiques et l'informatique. Par ailleurs, en 15 ans, le potentiel de recherche à Metz Métropole a peu évolué sur les thématiques de la biologie et de la santé.

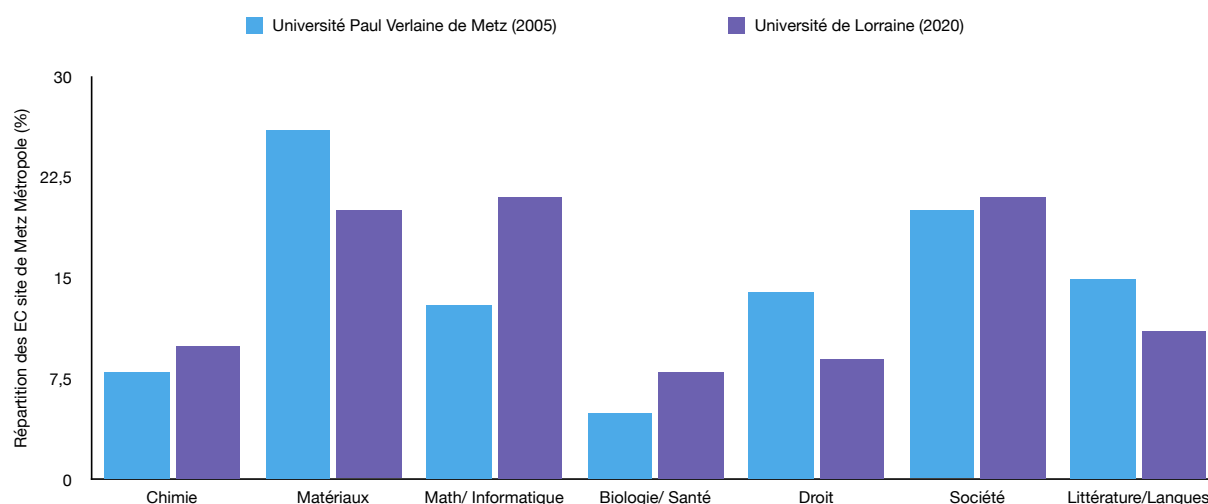


Figure 18 - Répartition des EC (enseignants-chercheurs) entre disciplines scientifiques. Comparaison entre 2005 et 2020 (Source : Metz Métropole)

<sup>12</sup> CNé, L'Université Paul Verlaine - Metz, Rapport d'évaluation, décembre 2005. [https://www.cne-evaluation.fr/WCNE\\_pdf/Metz\\_2005.pdf](https://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/Metz_2005.pdf)

Le potentiel de recherche de Metz Métropole a progressé de 14% (hors intégration de l'ENIM) depuis la création de l'Université de Lorraine.

Cette progression est à relativiser : entre 2005 et 2008, à l'Université Paul Verlaine de Metz, ce potentiel de recherche avait progressé de 10%. Si ce rythme avait été poursuivi, cela se serait traduit par plus de 20% de croissance en 6 ans.

Cette évolution significative de notre potentiel de recherche en 15 ans, tant en volume qu'en répartition thématique, s'est opérée sans concertation avec les collectivités territoriales. Néanmoins, cette modification du paysage de la recherche à Metz Métropole n'est pas sans conséquence sur le rayonnement et le développement économique du territoire. Il est nécessaire de rester, à cet égard, particulièrement vigilant.

## 2. Un potentiel de recherche messin minoritaire au sein des laboratoires et des pôles scientifiques de l'université de lorraine

L'analyse de la répartition géographique des effectifs EC au sein des 26 laboratoires de l'Université de Lorraine doit également être analysée. Comme l'indique le graphique ci-dessous :

- **seulement 5 laboratoires parmi les 26 sont composés uniquement d'EC dont les activités de recherche sont basées 100% à Metz Métropole;**
- **seulement 10 laboratoires parmi les 26 ont plus de 50% de leurs EC basés à Metz Métropole.**

Cette analyse révèle une première fragilité du potentiel de recherche du territoire messin. S'il a globalement augmenté à l'Université de Lorraine (60 EC hors intégration de l'ENIM), la nouvelle répartition géographique des laboratoires s'est fait au détriment du territoire messin.

Cette analyse traduit une fragilité. La stratégie des laboratoires est fixée par un conseil de laboratoire auprès d'une direction de laboratoire dans lequel, sauf si une règle de représentativité est établie spécifiquement pour les différents sites du laboratoire, les EC des sites de Metz Métropole se trouvent structurellement en situation minoritaire.

La situation est la même pour les effectifs EC des laboratoires d'écoles d'ingénieurs associées à l'Université de Lorraine.

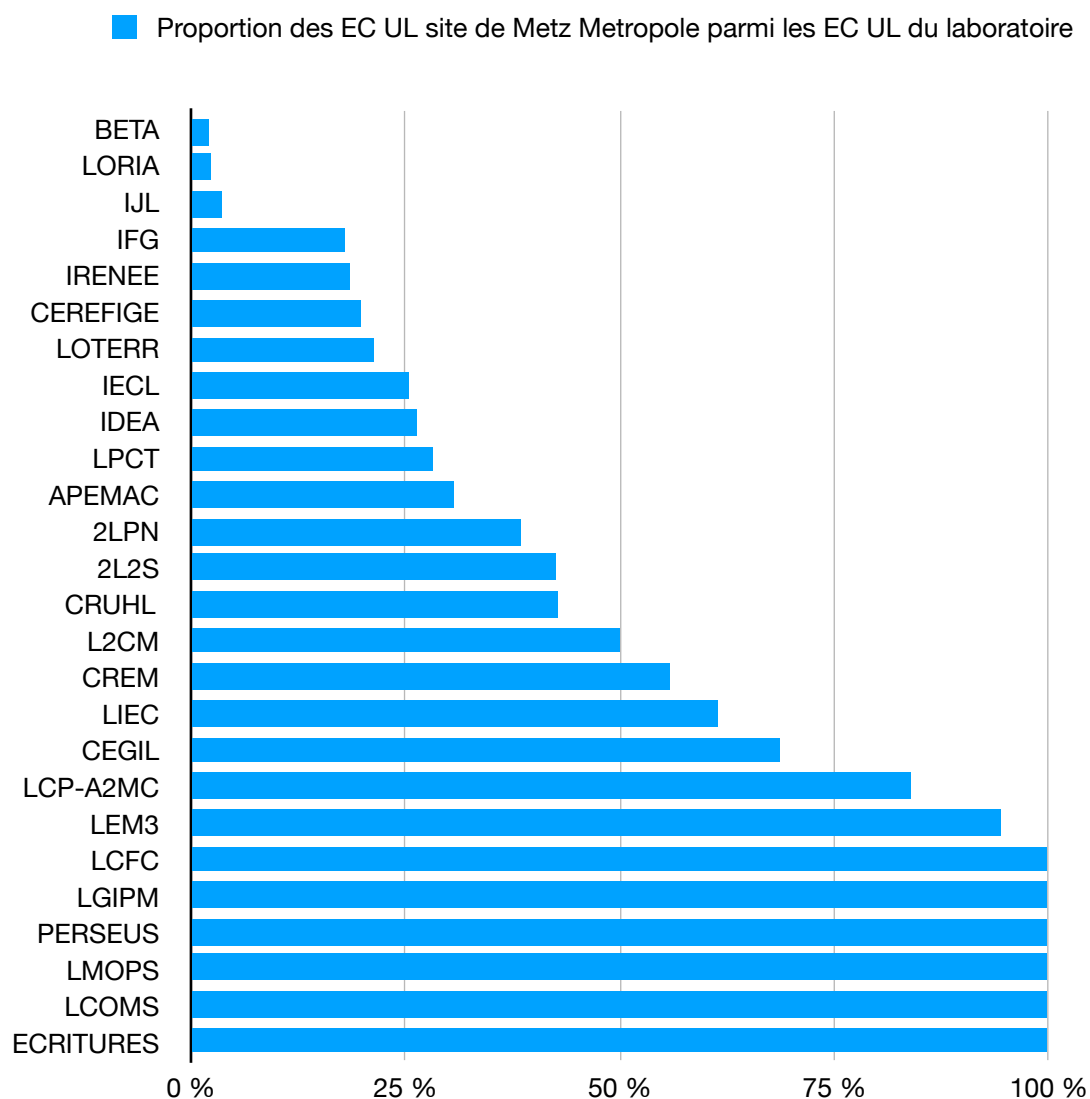


Figure 19 - Proportion des EC (enseignants-chercheurs) du site de Metz Métropole au sein des laboratoires de l'Université de Lorraine exerçant leur activité de recherche à Metz Métropole (Source : Metz Métropole)

Enfin, l'analyse suivante porte la représentativité de ce potentiel de recherche au sein de Metz Métropole, réparti entre 26 laboratoires, au sein des pôles scientifiques auxquels ils sont associés. L'infographie montre que :

- les EC des sites de Metz Métropole au sein de leur laboratoire ne représentent jamais plus de 30% de l'effectif des EC au sein des pôles scientifiques,
- seulement 5 laboratoires sur les 26 laboratoires des sites de Metz Métropole ont des effectifs d'EC à Metz Métropole qui représentent plus de 10% de l'effectif de leur pôle scientifique.

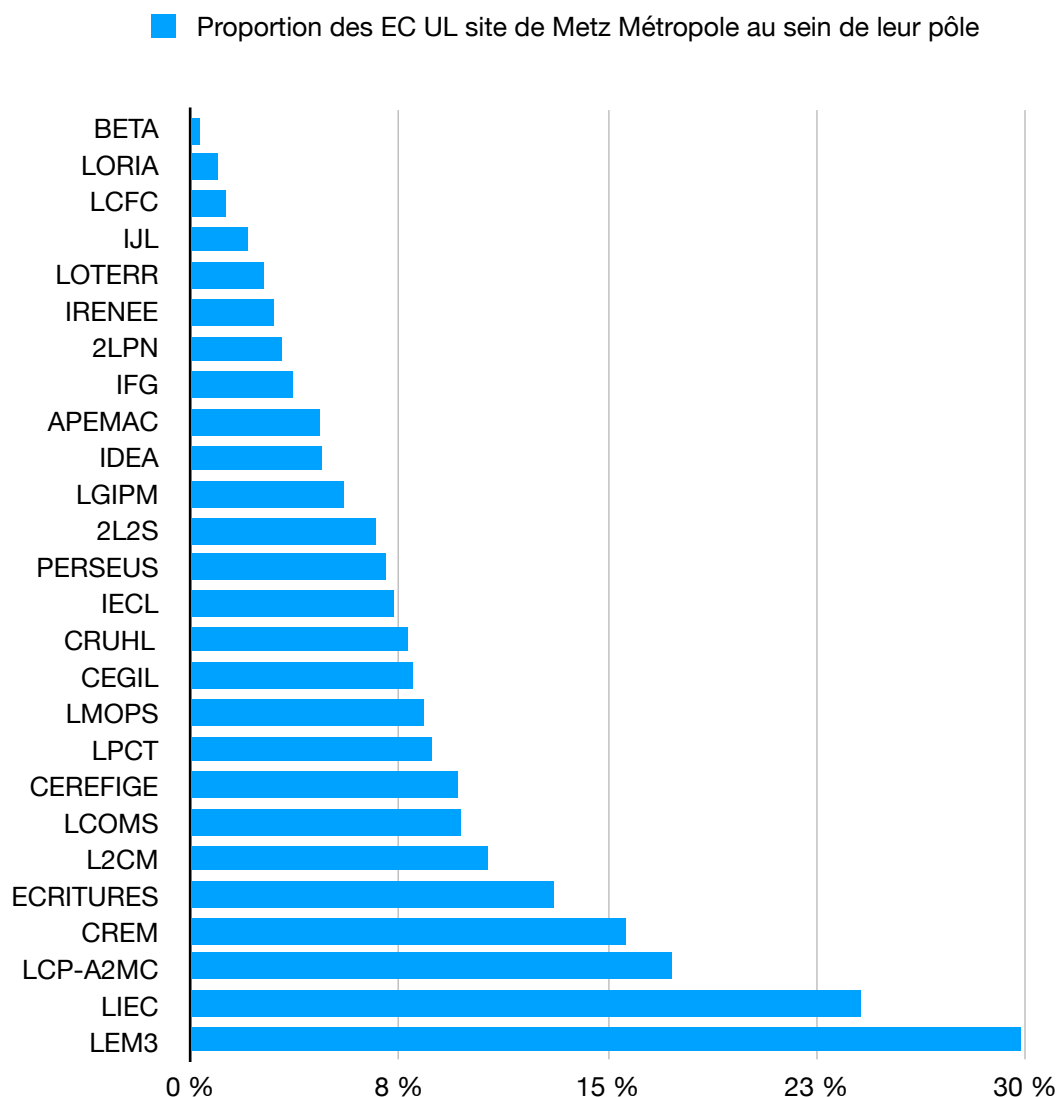


Figure 20 - Proportion des EC (enseignants-chercheurs) du site de Metz Métropole au sein du pôle scientifique de rattachement de leur laboratoire (Source : Metz Métropole)

Cette analyse de la représentativité des EC au sein des pôles scientifiques traduit une **seconde fragilité de notre potentiel de recherche**.

Comme le rappelle le décret de constitution de l'Université de Lorraine, les pôles scientifiques ont un rôle décisionnaire de distribution des moyens de la recherche au sein de leurs laboratoires, et un rôle consultatif dans la priorité donnée aux recrutements des futurs enseignants-chercheurs.

La faible représentativité des EC de Metz Métropole au sein des pôles scientifiques présente le risque, dès lors, que la stratégie d'attribution des moyens et de répartition



des postes ne soit pas réfléchi dans l'intérêt de la dynamique territoriale de la recherche et de l'innovation de Metz Métropole. Par ailleurs, le contraste entre le fait que Metz Métropole représente 23% du potentiel de recherche de l'Université de Lorraine, et le fait que les EC de Metz Métropole au sein des laboratoires en grande majorité ne représentent pas plus de 10% des effectifs des pôles scientifiques, démontre que les pôles scientifiques n'ont pas été pensés pour assurer une bonne représentativité du potentiel de recherche territorial de Metz Métropole au sein du potentiel de recherche global.

Les pôles scientifiques ont été pensés pour leur rattachement disciplinaire et ont écarté dans la définition de ces disciplines l'équilibre de la répartition territoriale du potentiel de recherche. La question du périmètre des pôles scientifiques se pose dans la recherche d'un meilleur équilibre territorial.

### 3. Les crédits de la recherche affectés à Metz Métropole

Les financements de la recherche peuvent être de quatre types:

- contrats doctoraux d'établissement
- financements au travers du projet d'établissement Lorraine Université d'Excellence (LUE) dans le cadre du financement dit ISITE par le Programme d'Investissements d'Avenir du MESRI
- financements sur contrats industriels
- financements sur projets nationaux, européens au sein des laboratoires

Les deux dernières catégories sont très spécifiques aux laboratoires et sont fonction à la fois de la qualité de l'innovation produite et de leur bonne intégration dans un tissu économique local et national.

Les disciplines ne sont pas toutes égales sur ces financements, avec notamment une faible proportion de ces financements attribués aux sciences humaines et sociales. Ces financements sont par ailleurs structurels, liés à l'ANR, l'H2020, l'ERC ou Horizon Europe. Ces opportunités de financement ne sont jamais garanties dans la durée. Le détail de ces financements n'a pas été communiqué par l'Université de Lorraine. Il apparaît que cette dernière ne dispose pas de vision territoriale de la répartition de ces financements industriels, nationaux et européens.

L'impact territorial à Metz Métropole des crédits de recherche peut cependant être analysé sur la base des deux premiers volets de financement, qui traduisent tous deux la politique scientifique de l'établissement, notamment à l'égard des EC de Metz Métropole.

## ➔ Contrats doctoraux d'établissement

Concernant **les doctorants**, l'infographie suivante, reprise des données fournies par l'Université de Lorraine, montre que le nombre de doctorants inscrits est de l'ordre de 1835 chaque année, chiffre relativement stable depuis la fusion des universités.

Le pourcentage de doctorants inscrits en Moselle est en moyenne de 24,4%, soit environ 450 par an. En comparaison, le nombre de doctorats délivrés au niveau national a baissé sur la période 2009-2018, passant de 81000 à 71000, et le nombre d'inscriptions en première année de doctorat a également chuté, passant sur la même période de 19 000 à 16000. La stabilité du nombre d'inscriptions en thèse à l'Université de Lorraine est donc une bonne nouvelle par rapport à la dynamique nationale.

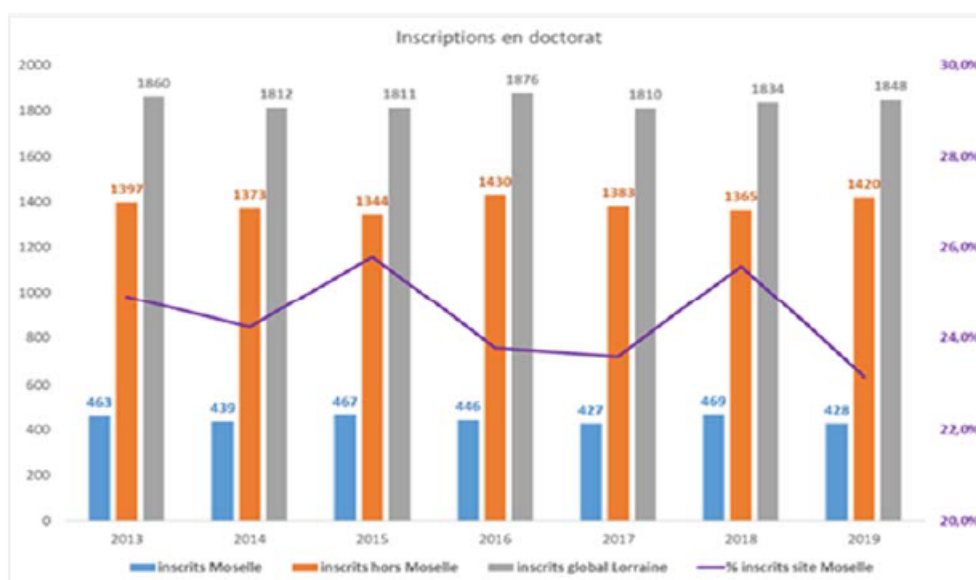


Figure 21 - Evolution des inscriptions en thèse de doctorat entre 2013 et 2019  
(Source : Metz Métropole à partir des données UL)

Dans le cadre de l'Université de Lorraine, le recensement des doctorants se fait via une application nationale qui ne permet pas d'individualiser les lieux de présence des doctorants, notamment pour les laboratoires multi-site. Néanmoins, l'Université de Lorraine a produit une répartition territoriale en Moselle et hors Moselle, à la fois des inscriptions en doctorat, et des contrats doctoraux d'établissement.

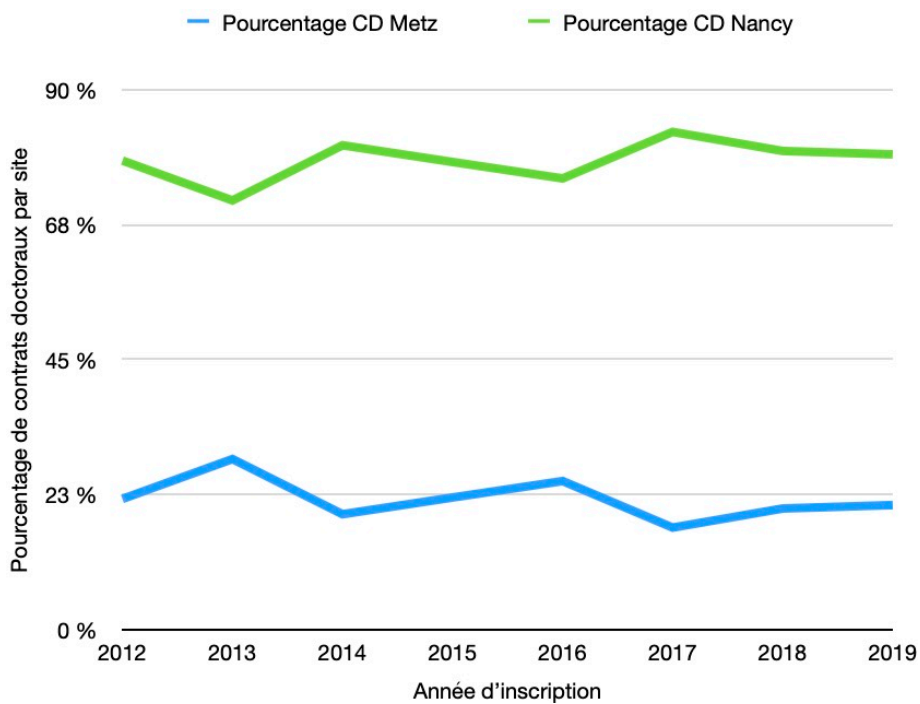
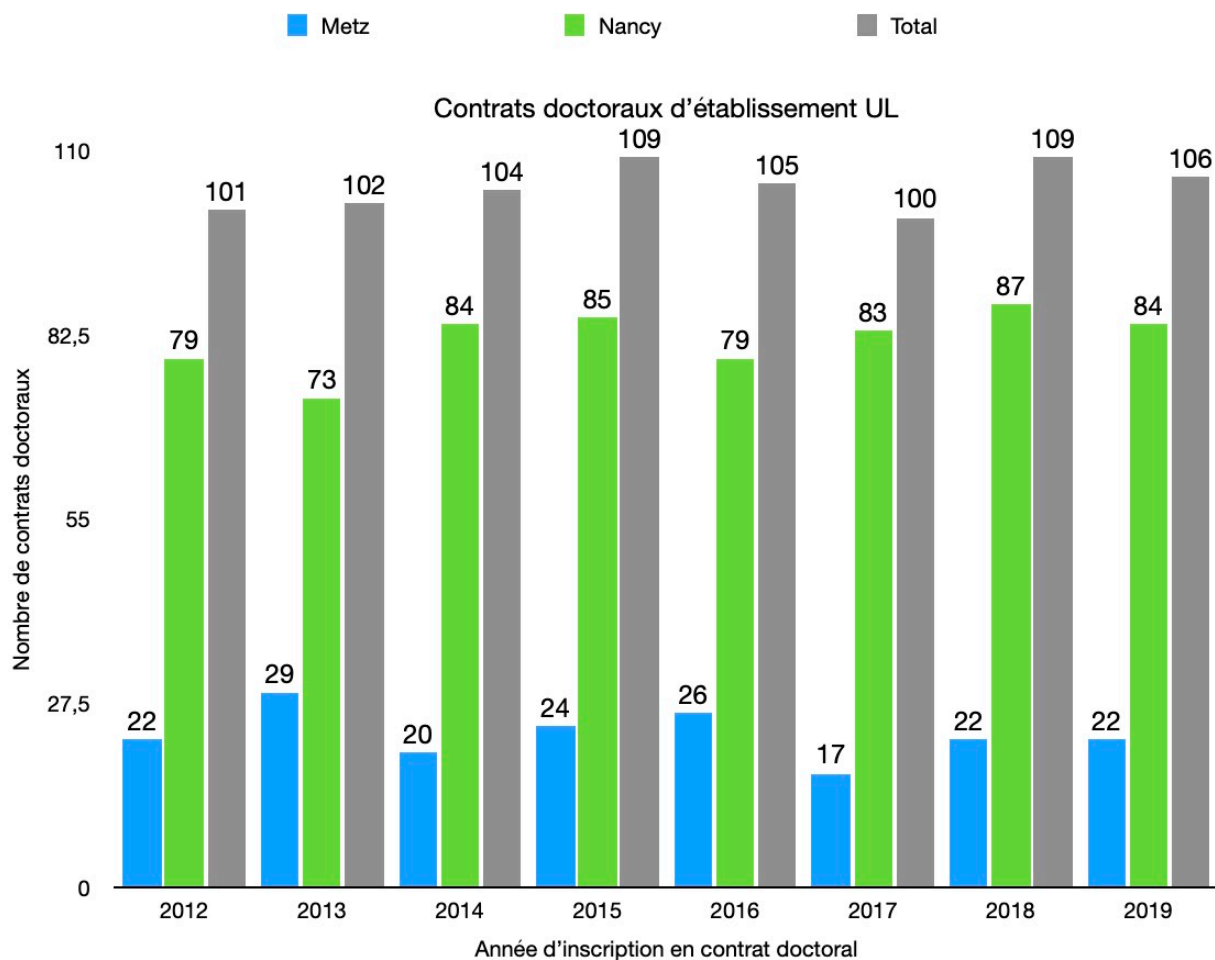


Figure 22 - Evolution des contrats doctoraux d'établissement entre 2013 et 2019  
(Source : Metz Métropole à partir des données UL)

Le contrat doctorat d'établissement est un contrat à durée déterminée, établi par l'Université de Lorraine après avis du directeur de l'école doctorale concernée, du directeur de thèse de doctorat, et du directeur de laboratoire dans lequel sera réalisée l'activité de recherche doctorale. **Le nombre de contrats doctoraux proposés pour candidature dépend de la politique scientifique de l'Université de Lorraine.**

Il apparaît que le volume de contrats doctoraux d'établissement est resté stable à environ 100 par an depuis 2012. Jusqu'en 2017, la répartition des contrats doctoraux d'établissement était réalisée par les écoles doctorales après examen des candidatures et des sujets de thèse de doctorat établis par les laboratoires.

Depuis 2017, une enveloppe de contrats doctoraux est figée par l'Etablissement pour une période de 4 ans. La répartition des contrats doctoraux d'établissement auprès des unités de recherche est réalisée sur la base d'une clef de répartition décidée par le conseil de pôle scientifique. Cette répartition s'effectue par pôles scientifiques.

Cet engagement pluri-annuel décidé par l'établissement a permis notamment de renforcer le nombre de contrats doctoraux dans certains pôles scientifiques moins bien dotés, comme AM2I, au regard de leur potentiel d'encadrement doctoral.

En moyenne sur les 8 dernières années, 22% des contrats doctoraux ont été attribués à des laboratoires de Moselle. Nous pouvons considérer qu'une partie très significative de ces 22% ont concerné les laboratoires de Metz Métropole. Deux remarques nous semblent importantes :

- Au vu de la faible représentativité des EC de Metz Métropole au sein des conseils de pôles scientifiques, il serait important de **vérifier si la répartition des contrats doctoraux par les pôles scientifiques suit cette tendance stable à l'avenir.**
- **Le pourcentage d'attribution des contrats doctoraux (22%) est proche de la proportion du potentiel de recherche du territoire messin au sein de l'Université de Lorraine (23%).**

L'Université de Lorraine, strictement sur la base des contrats doctoraux, n'a pas contribué à installer une dynamique nouvelle et ambitieuse des doctorants sur les sites de Metz Métropole. Le volume annuel d'attribution des contrats doctoraux d'établissement est resté stable depuis 2012. La fusion n'a pas été créatrice de nouvelles opportunités de contrats doctoraux pour les unités de recherche de Metz Métropole. La répartition des contrats doctoraux d'établissement s'établit désormais au sein des pôles scientifiques dans lesquels la représentation des EC de Metz Métropole est faible. L'absence de correspondance directe entre les écoles doctorales et les pôles scientifiques est également génératrice de tensions dans la répartition des contrats doctoraux.

### ➔ **Lorraine Université d'Excellence : projet I-SITE (2016-2021)**

L'appel à projets I-SITE (Initiative Science Innovation Territoire Économie) dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a pour objectif d'identifier des universités qui valorisent des atouts de même niveau scientifique que les IDEX (Initiatives d'Excellence), mais avec un spectre thématique plus circonscrit et un ancrage territorial très fort.

Initialement soumis comme projet IDEX, le projet « *Lorraine Université d'Excellence* » (LUE), renforcé par l'intégration d'AgroParisTech et de Georgia Tech Lorraine dans son périmètre, a été recommandé par le jury international plutôt sous forme d'un I-SITE que d'un I-DEX.

Retenu en 2016 parmi les 9 projets labellisés I-SITE, LUE est le seul projet à avoir obtenu la note maximale sur tous les critères de sélection. Tous les lauréats IDEX/I-SITE doivent passer par une période probatoire. La période probatoire de LUE dure quatre ans, et doit s'achever en 2020. La pandémie de COVID-19 a reporté l'examen par le jury international de cette période probatoire à 2021.

Le site internet du LUE permet de connaître la gouvernance du projet<sup>13</sup>.

Le pilotage de l'ensemble de l'initiative LUE est assuré par un **comité exécutif** réunissant les représentants de tous les membres fondateurs de l'Université de Lorraine, le CNRS, l'INRA, l'INRIA, l'INSERM, le CHU, AgroParitech et GeorgiaTech Lorraine.

---

<sup>13</sup> <http://lue.univ-lorraine.fr/fr/article/pilotage>

Ce comité exécutif assure le pilotage thématique et la programmation de court et moyen termes. Il décide de l'allocation des moyens en s'appuyant sur les avis de comités d'experts ad hoc et, le cas échéant, de l'**Advisory Committee** pour les sujets sur lesquels ce dernier se prononce.

Ce comité exécutif veille à la cohérence globale entre l'allocation des moyens et les objectifs de chaque dispositif, et à la réalité de la dynamique d'entraînement de LUE sur l'écosystème académique lorrain. Le **comité exécutif** se réunit à une fréquence mensuelle. Ses décisions sont prises par consensus, avec une règle de majorité qualifiée forte pour les cas où il n'y a pas unanimité. Le **comité exécutif** est présidé et animé par le **directeur exécutif LUE**, nommé conjointement par tous les partenaires fondateurs, et qui aura rang de vice-président de l'université de Lorraine.

Il rend compte de l'action du comité exécutif aux instances des membres fondateurs, présente le budget spécifique LUE à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine, établissement gestionnaire de LUE.

Le directeur exécutif du LUE est Karl TOMBRE, vice-président de l'Université de Lorraine.

La gouvernance précise également la mise en place d'un **conseil d'orientation** qui comprend le comité exécutif, les partenaires associés de l'initiative, et des soutiens de LUE, tels que des représentants des collectivités territoriales ou du monde socio-économique. Il se réunit une fois par an pour assurer un suivi des actions de l'initiative. Il peut faire des propositions d'orientation stratégique et thématique au comité exécutif, en s'appuyant sur les avis de l'Advisory Committee. Il **veille à la cohérence de la stratégie, notamment partenariale, à moyen et long termes, et à l'interaction de LUE avec le tissu socio-économique et les territoires.**

Alors qu'en 2015, la collectivité territoriale Metz Métropole par son Président, et la Ville de Metz par son Maire, ont exprimé leur soutien au projet LUE déposé par l'Université de Lorraine (voir Annexe 1); et contrairement aux informations indiquées sur le site internet du LUE, il apparaît que ni Metz Métropole, ni la Ville de Metz, n'ont été impliqués dans le conseil d'orientation du LUE, lui empêchant d'exercer son « rôle de proposition d'orientation stratégique et thématique en lien avec le tissu socio-économie et les territoires ».

## ➔ Affectation des crédits du LUE

L'Agence Nationale de la Recherche, organisme public gestionnaire des projets I-SITE, indique que le projet LUE référencé 15-IDEX-0004 est un projet bénéficiant d'une **subvention publique de 51 328 947 euros, accordée entre avril 2016 et juillet 2021. Le responsable administratif du projet est le président de l'Université de Lorraine.** L'Université de Lorraine agit également avec et pour le compte des organismes nationaux de recherche (CNRS, INRIA, INRAE, INSERM).



### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Acronyme projet :** LUE

**Référence projet :** 15-IDEX-0004

**Région du projet :** Grand Est

**Discipline :** 7 - Multi-thématiques et autres

**Aide PIA :** 51 328 947 €

**Début projet :** avril 2016

**Fin projet :** juillet 2021

**Coordinateur du projet :** Pierre MUTZENHARDT

**Email :** [president@univ-lorraine.fr](mailto:president@univ-lorraine.fr)

Le **montant de LUE a été réajusté en février 2021** pour prendre en compte le rallongement de la période probatoire. Il est sur la période 2016-2021 de 56 747 404 euros dont 11 51 517 669 euros au titre des LABEX.

Malgré les trois courriers échangés entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine spécifiant les éléments d'informations souhaités par Metz Métropole, l'Université de Lorraine n'a pas communiqué d'informations complètes sur la répartition territoriale des crédits attribués par l'Etat dans le cadre du projet LUE.

Metz Métropole a cependant eu accès à des informations transmises par le directeur du projet LUE aux directeurs de pôles scientifiques. Ces informations indiquent une répartition des crédits sur la base de 24 millions en 2018, soit à mi-parcours du LUE, avec une répartition des crédits par pôles, par appels à projets au sein du LUE, et par laboratoires.

Sur la base de cette même information, le Collectif Charlemagne (composé d'enseignants-chercheurs et de BIATSS situés sur les campus messins), lors d'un

communiqué le 22 janvier 2020 repris par la presse en mars 2020<sup>14</sup>, avait conclu qu'environ 6% des crédits du LUE avaient été affectés à des équipes de recherche des sites de Metz Métropole.

L'université de Lorraine a indiqué que le calcul réalisé par le collectif était biaisé, considérant que des laboratoires avaient été classés « Nancy » ou « Metz » sans analyser précisément la proportion d'enseignants-chercheurs de Metz ou de Nancy ou des autres sites dans ces laboratoires. Ces données manquantes ont été intégrées dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>14</sup> <https://www.republicain-lorrain.fr/politique/2020/03/04/deux-heures-pour-convaincre-des-universitaires>



## Lorraine Université d'Excellence (LUE) - projet ISITE

Laboratoire UL	% EC Metz Métropole	Montant (EUR)	Crédit estimé Metz Métropole	Proportion du montant total du projet
RP2E	0	100	0	0,0 %
SIMPA	0	5000	0	0,0 %
LCP-A2MC	0,84	6000	5040	0,0 %
LISEC	0	6000	0	0,0 %
SRSMC	0	19997	0	0,1 %
IDMC	0	33200	0	0,1 %
IADI	0	43332	0	0,2 %
Telecom Nancy	0	50000	0	0,2 %
LCOMS	1	50627	50627	0,2 %
LSE	0	104284	0	0,4 %
LIS	0	105520	0	0,4 %
CALBINOTOX	0	119600	0	0,5 %
CRM2	0	122730	0	0,5 %
L2CM	0	123367	0	0,5 %
2L2S	0,43	130520	56124	0,5 %
APEMAC	0,31	133408	41356	0,6 %
IGE-PCV	0	133408	0	0,6 %
CRUHL	0	137520	0	0,6 %
PERSEUS	1	137520	137520	0,6 %
URAFPA	0	140720	0	0,6 %
LEM3	0,94	142124	133597	0,6 %
FJV	0	158150	0	0,7 %
LERMAB	0	177825	0	0,7 %
PEEL	0,5	180000	90000	0,7 %
SDUN	0	188276	0	0,8 %
CREM	0,56	202894	113621	0,8 %
INTERPSY	0	205696	0	0,9 %
LPCT	0,28	216928	60740	0,9 %
2LPN	0,38	219032	83232	0,9 %
LAE	0	239146	0	1,0 %
GREEN	0	245751	0	1,0 %
CEREFIGE	0,2	256476	51295	1,1 %
AHP-PREST	0	275984	0	1,1 %
LCPM	1	291000	291000	1,2 %
IRENEE	0	296079	0	1,2 %
LMOPS	1	336700	336700	1,4 %
SDED	0	343895	0	1,4 %
SILVA	0	365828	0	1,5 %
LIEC	0,61	367441	224139	1,5 %
IAM	0	393024	0	1,6 %
DCAC	0	422428	0	1,7 %
ERPI	0	425018	0	1,8 %
DYNAMIC	0	444840	0	1,8 %
LOTERR	0	474064	0	2,0 %
NGERE	0	517311	0	2,1 %
DePAS	0	530324	0	2,2 %
GEORESSOURCES	0	595053	0	2,5 %
BETA	0,02	610252	12205	2,5 %
IECL	0,25	752889	188222	3,1 %
IMOPA	0	876853	0	3,6 %
DRIE	0	959759	0	4,0 %
CRAN	0	1027556	0	4,2 %
LIBIO	0	1229980	0	5,1 %
LEMTA	0	1517325	0	6,3 %
LORIA	0,02	3070095	61402	12,7 %
IJL	0,04	4033705	161348	16,7 %
<b>Crédits totaux (EUR)</b>		<b>24192554</b>		
Crédits estimés sur les sites Metz Métropole			<b>2098168</b>	

Figure 23 - Répartition des crédits LUE entre laboratoires  
(Source : Metz Métropole à partir des données UL)

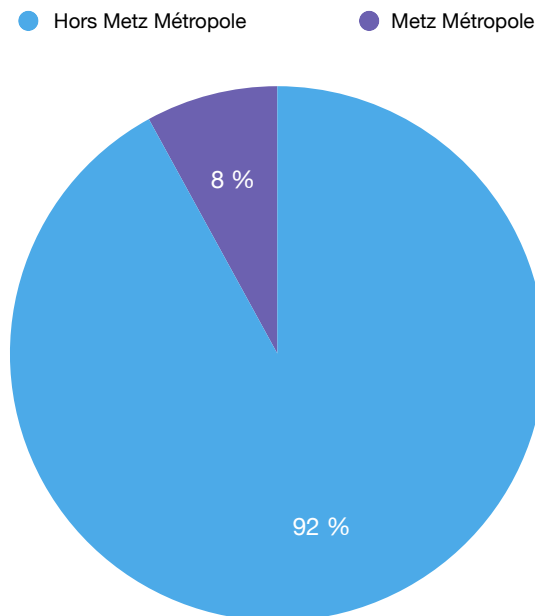


Figure 24 – Estimation des crédits de recherche affectés par LUE aux laboratoires exerçant leur activité de recherche à Metz Métropole, à mi-parcours du projet (Source : Metz Métropole à partir des données UL)

Environ 8% des crédits du LUE, sur la base des 24M déjà engagés, ont été attribués à des équipes de recherche sur les sites de Metz Métropole, bien en-deçà de son potentiel de recherche (23%).

Une analyse plus fine pourrait être menée au sein des laboratoires en prenant en compte les personnels réellement concernés par les projets de recherche financés. L'erreur commise serait marginale car l'essentiel des financements a été réparti entre un petit nombre de laboratoires, dans lesquels la métropole messine représente moins de 10% du personnel EC. C'est cette réalité qui explique la faible proportion des crédits attribués aux équipes situées sur le territoire de Metz Métropole. Pour l'analyser plus finement, il est utile de vérifier la répartition des crédits par laboratoires.

Il apparaît que **6 laboratoires sur les 60 laboratoires de l'Université de Lorraine se répartissent 50% des crédits du LUE. Parmi ces 6 laboratoires, seulement 2 (LORIA et IJL) sont très marginalement implantés à Metz Métropole**, avec moins de 2% de leurs effectifs ayant une activité de recherche sur son territoire. Par ailleurs, ces deux laboratoires concentrent 30% des crédits du LUE, soit plus de 7 millions d'euros. Les quatre autres laboratoires (IMOPA, CRAN, LIBIO, LEMTA) n'ont pas d'activité de recherche à Metz Métropole.

Il apparaît par ailleurs que, parmi ces 24 millions d'euros, environ 13 millions concernent les projets structurants de recherche IMPACT. L'infographie suivante montre la répartition des crédits attribués aux projets IMPACT au sein des pôles

scientifiques. Il apparaît que **les deux pôles qui ont bénéficié le plus des crédits des projets IMPACT, avec un total d'environ 46%, sont les pôles AM2I et M4. Deux pôles dans lesquels se répartissent 40% du potentiel de recherche du territoire messin.** En proportion, et si la répartition avait été engagée dans une logique qui inclut un équilibre territorial, les crédits attribués aux équipes de Metz Métropole auraient dû être bien plus importants.

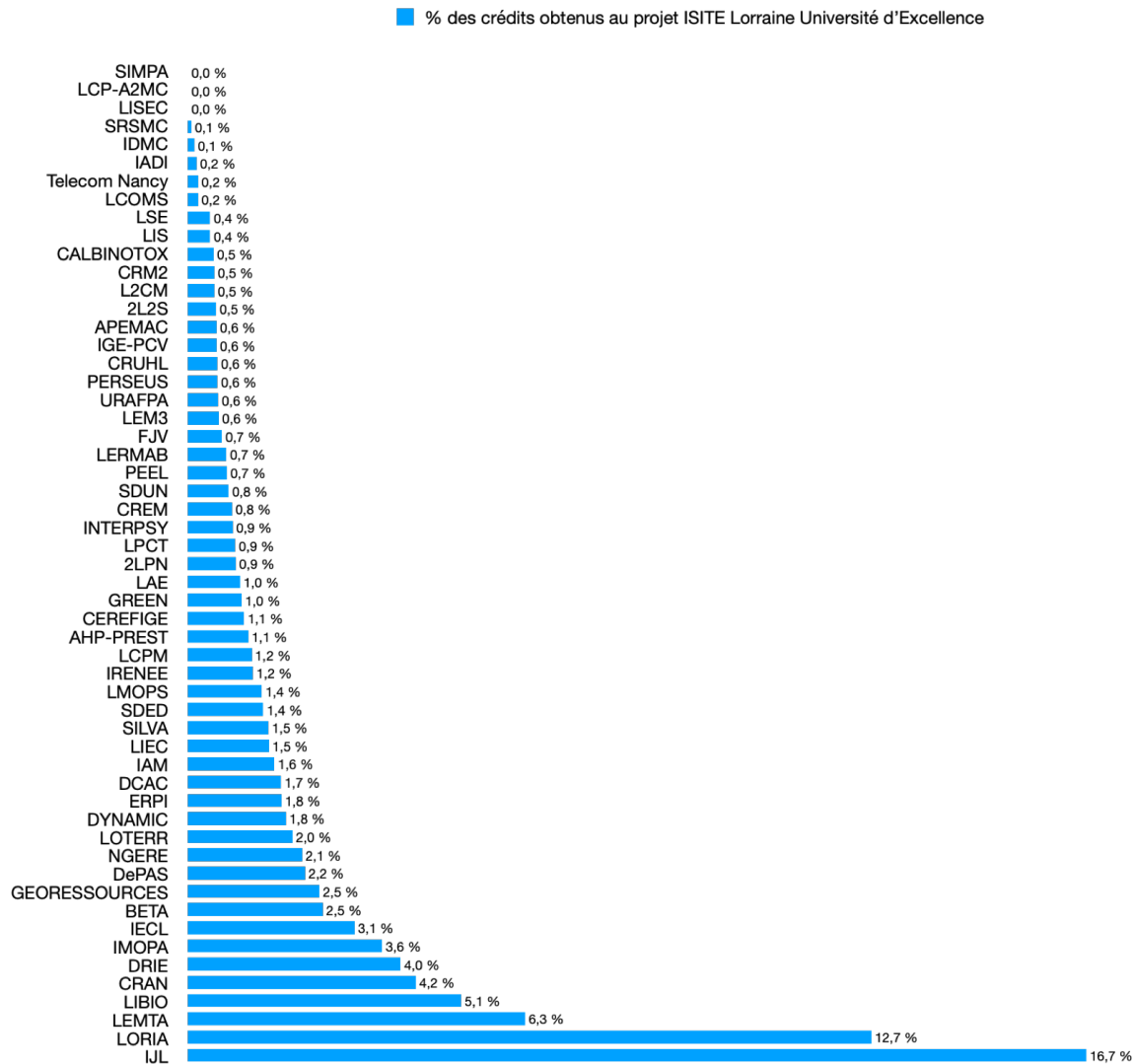


Figure 25 - Poids relatif des laboratoires dans les crédits affectés au LUE  
(Source : Metz Métropole à partir des données UL)

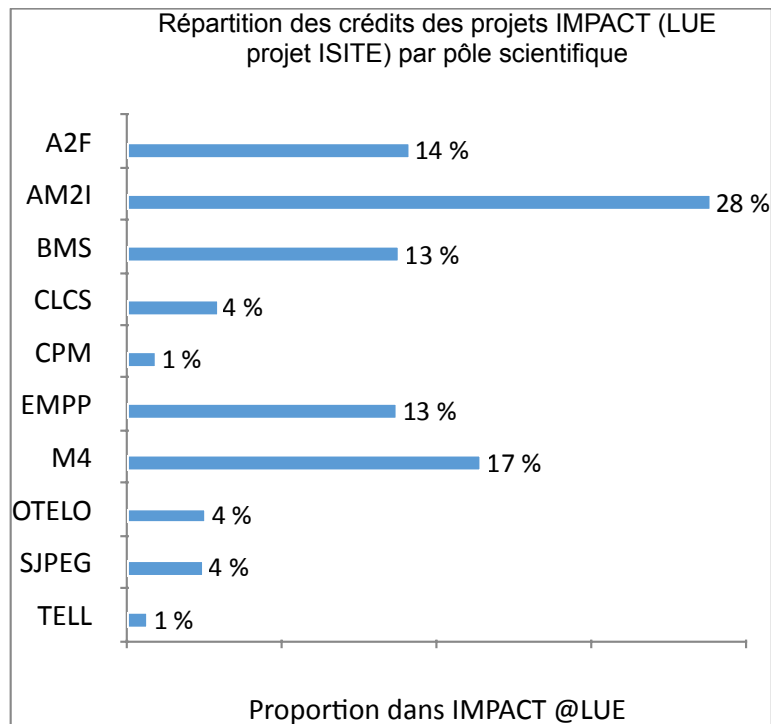


Figure 26 - Répartition des crédits LUE dans le cadre des projets IMPACT entre pôles scientifiques  
(Source : Metz Métropole à partir des données UL)

Le site internet de LUE permet de noter que **sept projets de recherche** (et deux projets dits exploratoires) **contribuent à IMPACT** et il apparaît important de souligner que :

- a) aucun de ces projets n'est dirigé ou co-dirigé par un EC des sites de Metz Métropole;
- b) les laboratoires messins sont peu impliqués dans les projets IMPACT. Le laboratoire PERSEUS est le plus impliqué avec trois projets DEEPSURF, ULHys et C-SHIFT. Le laboratoire LGIPM est présent dans C-SHIFT. Le laboratoire LMOPS est présent dans N4S. LOTERR est impliqué dans DEEPSURF. Le CREM est impliqué dans OLKI. Bien que le site internet LUE ne l'indique pas, l'UL nous précise que le 2L2S est impliqué dans GEENAGE.
- c) trois laboratoires (IJL, IECL et CRAN) sont présents dans 50% de ces trois projets de recherche, ce qui explique leur contribution importante dans les crédits attribués dans ces projets structurants de recherche.

La constitution des projets de recherche déposés au sein du LUE, soumis à l'expertise du jury international et de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), n'a pas été définie par l'établissement de l'Université de Lorraine en prenant en compte une représentation territoriale équilibrée du potentiel de recherche.

## ➔ Implication de Université de Lorraine dans d'autres projets Programmes d'Investissement d'Avenir: IRT M2P et LABEX DAMAS

Le décret du 16 janvier 2013, signé par Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Geneviève Fioraso, acte la création de l'**IRT (Institut de Recherche Technologique) M2P (Matériaux, Métallurgie et Procédés)**.

Comme l'indique un communiqué de presse<sup>15</sup>, le financement de 107 millions d'euros sur 7 ans porte sur 11 programmes de recherche dans le domaine des matériaux portés par 27 industriels et trois universités: l'Université de Lorraine, l'Université de Bourgogne-Franche-Comté et l'Université de Technologie de Troyes.

Il est à noter cependant que le site internet<sup>16</sup> mentionne dans ses chiffres du 31/07/2018: 67,5 millions d'euros pour le financement de 20 projets. Ces chiffres sont également repris par l'Université de Lorraine dans le document fourni à Metz Métropole, mais une contradiction semble apparaître avec le communiqué de presse de 2013.

Le site principal de l'IRT M2P est un bâtiment de près de 2500m<sup>2</sup> situé à Metz Technopôle. Deux autres sites sont situés à Porcelette et à Duppigheim. Depuis le 7 mars 2019, Olivier Delcourt, anciennement chez PSA, et actuellement directeur du pôle matériaux et procédés à SAFRAN, est devenu président de l'IRT.

Le LUE intègre également désormais le projet **LABEX (Laboratoire d'Excellence) DAMAS (Design of Alloy Metals for low mAss Structures)** financé en 2012 pour 8 ans au titre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), pour un montant de 7,5 millions d'euros. Suite à un audit mené en 2018, ce LABEX a été prolongé de 5 ans, jusqu'en 2024, avec un montant additionnel de 3 millions d'euros porté au titre du LUE. Les deux laboratoires impliqués dans DAMAS sont le LEM3 et l'IJL. Le directeur du LABEX DAMAS est Lazlo Toth, professeur au LEM3. La directrice déléguée est Sabine DENIS, professeure à l'IJL.

<sup>15</sup> <http://www.irt-m2p.eu/UserFiles/File/irt-m2p-creation.pdf>

<sup>16</sup> <http://www.irt-m2p.eu/fr/accueil.html>

## MOTION

### "SITUATION DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN"

**Conseil Métropolitain – 12 avril 2021**

La fusion des quatre universités de Lorraine trouve son origine dans la nécessité de présenter une candidature commune dans le cadre du Plan Campus initié par le Gouvernement.

La création de l'Université de Lorraine en 2012, issue de ce processus, devait répondre également à d'autres défis majeurs pour une attractivité confortée des différents sites.

Au-delà de la concurrence que se livrent les territoires dans le Grand Est comme en France, ce nouvel établissement devait ainsi optimiser la formation et la recherche ainsi que relever le défi de l'innovation dans un développement équilibré de l'ensemble de ses campus.

En 2012, Metz et Nancy devaient donc se retrouver autour d'un destin universitaire partagé associant les territoires et les autres composantes telles que les Ecoles d'ingénieurs.

Or, le rapport présenté met en évidence un certain nombre de déséquilibres qui se sont aggravés depuis 2012 et qui interrogent sur l'impact réel de la création de l'Université de Lorraine sur les campus messins.

L'Enseignement Supérieur, la Recherche, l'Innovation et la Vie étudiante représentent pour le territoire métropolitain les axes essentiels de son développement et pour ce faire, il est fondamental d'initier le changement dès à présent par des propositions d'actions concrètes concernant respectivement l'Université de Lorraine et Metz Métropole.

**Concernant l'Université de Lorraine, il est proposé de :**

1. Mettre en place le comité d'orientation du projet "Lorraine Université d'Excellence" (LUE) ainsi que le comité de suivi territorial, avec une représentation de Metz Métropole et du Département de la Moselle ;
2. Revoir la politique de répartition des crédits de la recherche à l'initiative de l'établissement, en faveur d'une répartition proportionnelle au potentiel de recherche au sein des sites messins ;

3. Faire évoluer l'animation des pôles scientifiques et la composition des conseils des pôles scientifiques afin d'assurer une représentation plus équilibrée des enseignants-chercheurs de la Métropole messine ;
4. Faire évoluer l'offre de formation, notamment en s'appuyant sur les formations courtes, formations professionnalisantes, formations d'écoles d'ingénieurs, les nouvelles filières d'excellence, et généraliser la possibilité d'une double licence, afin de renforcer la dynamique étudiante sur les sites messins ;
5. Développer sur les campus messins pour se différencier et attirer de nouveaux étudiants, des formations spécifiques telles que le franco-allemand, des relations privilégiées avec l'Université du Luxembourg mais aussi des formations d'excellence autour de thématiques socles (matériaux et procédés...) et de thématiques émergentes telles que le numérique, la logistique, la photonique, l'intelligence artificielle et la transition énergétique ;
6. Contribuer à un schéma global d'aménagement sur nos campus universitaires, en partenariat avec Metz Métropole.

**Concernant Metz Métropole, il est proposé d' :**

1. Inscrire dans la Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine, la nécessité d'un suivi d'indicateurs territoriaux et exprimer dans cette convention les attentes de Metz Métropole quant à la dynamique territoriale ;
2. Élargir l'étude de l'impact territorial de l'Université de Lorraine aux autres sites de l'Université, hors sites de Metz Métropole, et notamment dans les agglomérations d'implantation d'IUT, dans le cadre d'une étude portée au sein du Sillon Lorrain ;
3. Articuler la dynamique territoriale au sein de l'Université de Lorraine avec l'évolution du potentiel de formation et de recherche, en adéquation avec la demande et avec les opportunités à Metz Métropole et en Lorraine Nord ; dans le cadre d'Assises de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante.

**Par cette motion, il est demandé à l'Assemblée métropolitaine d'adopter ces propositions visant à conforter les campus messins autour d'un Enseignement Supérieur de qualité, une Recherche performante, une Innovation entrepreneuriale ainsi qu'une Vie étudiante attractive.**





# **ANNEXES**

## **ANNEXE 1**



## PACTE TERRITORIAL POUR UN IDEX « LORRAINE UNIVERSITE D'EXCELLENCE »

Les présidents et Maires des collectivités territoriales lorraines, Conseil Régional, Conseils Départementaux, Agglomérations, Grandes Villes, intervenant ou solidaires des enjeux en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de développement économique

- **Estimant** fondamental pour l'avenir de leur territoire de relever le défi de la société de l'innovation et de la connaissance dans un environnement de plus en plus concurrentiel ;
- **Considérant** indispensable pour l'essor économique et social de la Lorraine, de disposer d'un potentiel d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation compétitif et de taille critique à visibilité internationale ;
- **Constatant** l'émergence d'une compétition de plus en plus forte entre territoires à l'échelle européenne ;
- **Concevant** leur démarche dans le contexte transfrontalier de la Grande Région et notamment au regard :
  - du développement de l'écosystème d'enseignement supérieur et de recherche du Grand-Duché de Luxembourg sur la zone de Belval ;
  - des dynamiques que la Lorraine et ses territoires veulent promouvoir sur l'axe de la coopération franco-allemande ;
  - du travail en cours dans le rapprochement des acteurs académiques au sein de l'Université de la Grande Région ;

Dans ce contexte stratégique, **affirment** la nécessité pour la Lorraine d'obtenir le label d'Initiative d'Excellence (IDEX) pour le projet « Lorraine Université d'Excellence » porté par l'Université de Lorraine.

## Décident à ce titre

- de **soutenir** la candidature du projet d'Initiative d'Excellence « Lorraine Université d'Excellence » dans le cadre du second Programme d'Investissements d'Avenir (PIA2), dans la parfaite continuité des enjeux majeurs et prioritaires lorrains déclinés au travers du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisations Intelligentes, de la Vallée Européenne des Matériaux, de l'Énergie et des procédés (VEME) ainsi que du PACTE LORRAINE
- de **permettre** à l'Université de Lorraine de faire dialoguer les savoirs selon les axes stratégiques partagés par les acteurs du territoire lorrain ;
- de **susciter** le déploiement de pépites scientifiques ;
- de **favoriser et d'amplifier** la dynamique d'un espace partenarial transverse adossé à un maillage d'entreprises et aux dynamiques territoriales animées par les collectivités et EPCI ;
- de **renforcer** les formations et les parcours de demain et d'investir sur le potentiel humain ;
- de **faciliter** les projets créateurs de nouvelles richesses économiques et sociales au sein du tissu local, national ou international d'entreprises ;
- de **demander** à l'Université de Lorraine :
  - d'ouvrir cette candidature à toutes les Grandes Écoles, y compris hors Université de Lorraine pour bénéficier de l'exhaustivité de la richesse académique du territoire ;
  - et d'y valoriser les potentiels exceptionnels du territoire lié à ses partenariats internationaux et notamment à un partenariat unique en Europe avec une grande Université américaine, le Georgia Institute of Technology ;
- de **participer** au soutien de nouveaux dispositifs innovants en enseignement supérieur, recherche et transfert, mis en œuvre au sein de l'IDEX.

**Appellent** l'ensemble des acteurs du développement économique régional à se fédérer et à soutenir cette initiative incontournable ;

**Expriment** leur soutien plein et entier au dossier de candidature « Lorraine Université d'Excellence » porté par l'Université Lorraine ;

**Affirment** le caractère stratégique de cette candidature pour la dynamique qu'elle pourra engager afin de permettre la construction du modèle européen d'université pluridisciplinaire et technologique indispensable au rayonnement international de la Lorraine.

## ANNEXE 2

### **Décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-1 et L. 717-1 ;

Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 modifiée relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 69-930 du 14 octobre 1969 portant application aux instituts de faculté ou d'université préparant à un diplôme d'ingénieur de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 ;

Vu le décret n° 70-1174 du 17 décembre 1970 portant érection en établissements publics à caractère scientifique et culturel d'universités et centres universitaires ;

Vu le décret du 23 décembre 1970 portant érection d'universités et instituts nationaux polytechniques en établissements publics à caractère scientifique et culturel ;

Vu le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 modifié fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2000-250 du 15 mars 2000 modifié portant classification d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu le décret n° 2003-383 du 23 avril 2003 portant rattachement de l'école d'enseignement supérieur privé ICN à l'université Nancy-II ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains établissements publics de l'Etat, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu les avis des comités techniques paritaires de l'Institut national polytechnique de Lorraine et des universités de Metz, Nancy-I, Nancy-II, en date des 19 et 24 janvier 2011 ;

Vu les délibérations des conseils d'administration de l'Institut national polytechnique de Lorraine et des universités de Metz, Nancy-I, Nancy-II, en date du 25 janvier 2011 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 mai 2011 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décrète :

### **Chapitre Ier : Dispositions générales**

#### **Article 1**

L'université de Lorraine est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. Elle est soumise aux dispositions de ce même code et des textes pris pour son application, sous réserve des dérogations prévues au présent décret.

Son siège est fixé à Nancy. Elle est implantée sur plusieurs sites, principalement à Nancy et à Metz.

#### **Article 2**

L'université de Lorraine concourt aux missions du service public de l'enseignement supérieur définies aux articles

L. 123-1 à L. 123-9 du code de l'éducation, notamment en matière d'enseignement, d'insertion professionnelle, de recherche scientifique et technologique, de diffusion de la culture, d'information scientifique et technologique, de transfert de technologie et de coopération internationale et transfrontalière.

Elle délivre les titres et diplômes nationaux pour lesquels elle a été habilitée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, seule ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur. Les textes relatifs aux diplômes nationaux préparés dans les instituts et écoles des universités sont applicables à l'université de Lorraine.

Elle a vocation à délivrer des titres d'ingénieurs diplômés et à développer des formations doctorales.

Elle peut délivrer des diplômes qui lui sont propres.

L'accès aux formations de premier cycle qu'elle dispense est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat dans les conditions fixées par l'article L. 612-3 du code de l'éducation. Toutefois, l'accès aux instituts et aux écoles est subordonné aux capacités d'accueil, au succès à un concours ou à l'examen d'un dossier.

La liste des formations de deuxième cycle dont l'accès est subordonné au succès à un concours ou à l'examen d'un dossier est fixée en annexe.

## Chapitre II : Organisation administrative

### Article 3

I. — Le président de l'université de Lorraine, par ses décisions, le conseil d'administration, par ses délibérations, le conseil scientifique, le conseil de la formation, le conseil de la vie universitaire et le sénat académique, par leurs avis et orientations, assurent l'administration de l'université.

Un directoire assiste le président dans l'accomplissement de ses fonctions.

II. — L'université de Lorraine comprend en outre :

1° Des collégiums, qui assurent la coordination des activités des instituts, des écoles ou des unités de formation et de recherche qui les composent ;

2° Des pôles scientifiques, qui assurent la coordination des activités des unités de recherche qui les composent et la cohérence scientifique des domaines concernés.

III. — Elle comprend également des services communs.

### Article 4

Le président est élu à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ainsi que tous autres personnels assimilés.

Le mandat du président, d'une durée de cinq ans, expire à l'échéance du mandat des membres du conseil d'administration autres que les représentants des étudiants. Il est renouvelable une fois.

Si le président cesse ses fonctions, pour quelque cause que ce soit, un nouveau président est élu pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Les fonctions de président sont incompatibles avec l'exercice, au sein de l'université de Lorraine, de toutes autres fonctions électives et de toute fonction de directeur d'une structure interne de l'établissement. Elles sont également incompatibles avec les fonctions de chef de tout autre établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Le président de l'université de Lorraine peut rester en fonction jusqu'au 31 août suivant la date à laquelle il a atteint l'âge de soixante-huit ans.

### Article 5

Modifié par DÉCRET n°2014-1239 du 24 octobre 2014 - art. 9

I. — Le président exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 du code de l'éducation et les textes pris pour son application. L'attribution prévue au 5° du même article ne peut être exercée par les directeurs des composantes de l'université. Pour l'application des dispositions du 10° du même article, le président installe, sur proposition du conseil d'administration, une mission "égalité entre les hommes et les femmes".

Il préside le conseil d'administration, le conseil scientifique, le conseil de la formation, le conseil de la vie universitaire et le sénat académique. En cas de partage égal des voix, sa voix est prépondérante.

II. — Le président est assisté d'un vice-président pour chacun des quatre conseils mentionnés au deuxième alinéa du I, d'un vice-président étudiant et d'autres vice-présidents, dont il fixe le nombre et les attributions.

Les vice-présidents sont désignés, sur proposition du président, selon des modalités fixées par le règlement intérieur.

III. — Le président peut, pour les affaires de leur ressort, déléguer aux directeurs de collégium et de pôle scientifique une partie de ses attributions.

Le président peut déléguer sa signature au directeur général des services, aux vice-présidents et aux agents de catégorie A placés sous son autorité.

Le président peut également déléguer sa signature, pour les affaires de leur ressort, aux directeurs respectifs :

1° Des collègiums, des pôles scientifiques et des structures internes qu'ils regroupent ;

2° Des services communs mentionnés à l'article 3 ;

3° Des unités de recherche constituées avec d'autres organismes publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

IV. — Sans préjudice des dispositions de l'article L. 719-8 du code de l'éducation, en cas de difficulté grave dans le fonctionnement des organes statutaires mentionnés à l'article 14 ou de défaut d'exercice de leurs attributions, le président peut prendre, à titre exceptionnel, toutes dispositions imposées par les circonstances. Il en informe le conseil d'administration dans les meilleurs délais.

### **Article 6**

Le directoire comprend le président de l'université, les vice-présidents et les directeurs des collègiums et des pôles scientifiques. Le directeur général des services et l'agent comptable assistent aux réunions du directoire.

Le directoire apporte son concours au président, en vue notamment de coordonner l'activité des structures internes de l'établissement.

### **Article 7**

Le conseil d'administration comprend, outre le président, trente membres :

1° Sept personnalités extérieures à l'établissement désignées par les directeurs des collègiums et des pôles scientifiques réunis en assemblée, selon des modalités fixées par le règlement intérieur, dont au moins :

a) Un chef d'entreprise ou cadre dirigeant d'entreprise ;

b) Un autre acteur du monde économique et social ;

2° Un représentant du conseil régional de Lorraine et deux représentants d'autres collectivités territoriales ou de leurs groupements, déterminés par règlement intérieur, sur le territoire desquels est implanté l'établissement ;

3° Vingt membres élus répartis dans les collèges suivants :

a) Six représentants des professeurs des universités et personnels assimilés au sens de l'article 3 du décret du 18 janvier 1985 susvisé ;

b) Six représentants des autres catégories de personnels d'enseignement et de recherche ;

c) Quatre représentants des étudiants ;

d) Quatre représentants des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé.

### **Article 8**

Le conseil d'administration détermine la politique de l'établissement.

A ce titre :

1° Il approuve le contrat d'établissement de l'université ;

2° Il adopte le règlement intérieur prévu à l'article 15 ;

3° Il vote le budget et approuve les comptes ;

4° Il fixe les modalités d'organisation budgétaire des composantes de l'établissement prévues à l'article 19 ;

5° Il approuve, sous réserve des dispositions de l'article 14, les accords et les conventions signés par le président de l'établissement ainsi que les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article

L. 719-12 du code de l'éducation, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières ;

6° Il répartit, sur proposition du président, les emplois et les crédits par collègium et par unité de recherche ou, le cas échéant, par pôle scientifique ;

7° Il autorise le président à engager toute action en justice ;

8° Il approuve le rapport annuel d'activité présenté par le président ;

9° Il délibère sur toutes autres questions que lui soumet le président, au vu notamment des avis et orientations émis par les autres conseils.

Le conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions au président, à l'exception de celles mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 8° et 9°. Celui-ci rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

Toutefois, le conseil d'administration peut, dans des conditions qu'il détermine, déléguer au président le pouvoir d'adopter les décisions modificatives du budget. Il en rend compte dès que possible au conseil d'administration.

Il peut créer des commissions spécialisées.

### **Article 9**

I. — Le conseil scientifique comprend, outre le président, quarante membres au plus.

Il est composé :

1° De personnalités qualifiées, françaises et étrangères, désignées par le président de l'université de Lorraine ;

2° De représentants d'institutions partenaires, choisies par le président après avis des autres membres du conseil scientifique ;

3° Pour moitié au moins, de représentants élus des personnels d'enseignement et de recherche, des ingénieurs et techniciens et des étudiants inscrits en doctorat.

II. — Le conseil scientifique veille à la qualité et à la cohérence de la politique scientifique de l'établissement, à l'élaboration de laquelle il contribue. Il s'assure de la liaison entre l'offre de formation et la politique scientifique.

A ce titre, il est consulté sur :

1° La répartition des crédits de recherche ;

2° La politique d'emploi des enseignants-chercheurs et chercheurs ;

3° Les programmes et contrats de recherche proposés par les pôles scientifiques ;

4° La création et la suppression de pôles scientifiques.

Il concourt à l'évaluation des activités scientifiques.

### **Article 10**

I. — Le conseil de la formation comprend, outre le président, quarante membres au plus.

Il est composé :

1° De personnalités extérieures à l'établissement désignées par le président de l'université de Lorraine ;

2° En majorité, de représentants élus des personnels et des étudiants.

II. — Le conseil de la formation veille à la qualité et à la cohérence de l'offre de formation et de sa déclinaison territoriale. Il contribue à l'élaboration de la politique de formation initiale et continue.

A ce titre, il est consulté sur :

1° L'organisation des formations ;

2° La politique de développement des infrastructures de formation ;

3° La création et la suppression des collégiums.

### **Article 11**

I. — Le conseil de la vie universitaire comprend, outre le président, trente membres au plus.

Il est composé :

1° De personnalités extérieures à l'établissement désignées par le président de l'université de Lorraine ;

2° En majorité, de représentants élus des personnels et des étudiants.

II. — Le conseil de la vie universitaire veille à la qualité de la vie universitaire et au respect des droits et libertés des étudiants.

A ce titre, il est consulté sur :

1° La politique de sites en matière d'activités culturelles, sportives ou associatives ;

2° L'action sociale en faveur des étudiants et des personnels ainsi que l'attribution des crédits correspondants ;

3° La politique de santé ;

4° La gestion du handicap ;

5° La politique en faveur de l'engagement des étudiants ;

6° Les relations avec les partenaires institutionnels de la vie universitaire.

### **Article 12**

I. — Le sénat académique est composé :

1° Des membres élus du conseil scientifique, du conseil de la formation et du conseil de la vie universitaire ;



2° De représentants élus des collèges mentionnés au 3° de l'article 7, dont six au titre de l'ensemble des deux premiers collèges et dix au titre du collège des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé.

II. — Il est consulté sur :

1° Le contrat d'établissement ;

2° Les modifications du règlement intérieur touchant aux questions mentionnées aux 1° à 3° du II de l'article 15 ;

3° La création et la suppression des collègiiums et pôles scientifiques ;

4° Les prévisions budgétaires pluriannuelles ;

5° La politique annuelle d'affectation des ressources humaines ;

6° La politique partenariale en matière universitaire, culturelle ou socio-économique.

Le président lui présente, à la première séance suivant son élection, le projet qu'il entend mettre en oeuvre pour l'établissement.

### **Article 13**

I. — Les collègiiums assurent la représentation des grands secteurs de formation de l'université de Lorraine :

1° Disciplines juridiques, économiques et de gestion ;

2° Lettres, langues, arts et sciences humaines et sociales ;

3° Sciences et technologies ;

4° Disciplines de santé.

Les formations de santé sont organisées suivant les articles L. 713-4 et suivants du code de l'éducation.

Un collègiium regroupe toutes les écoles d'ingénieurs.

Les autres collègiiums sont créés ou supprimés par le conseil d'administration, dans les conditions d'adoption du règlement intérieur, après avis du conseil de la formation et du sénat académique.

II. — Les pôles scientifiques regroupent, selon leur champ disciplinaire, des laboratoires de recherche et, le cas échéant, des unités de recherche formées avec d'autres établissements d'enseignement supérieur ou de recherche.

Les pôles scientifiques sont créés ou supprimés par le conseil d'administration, dans les conditions d'adoption du règlement intérieur, après avis du conseil scientifique et du sénat académique.

III. — Les instituts et les écoles, auxquels sont applicables l'article L. 713-9 du code de l'éducation et les textes pris pour l'application de l'article L. 713-1 du même code, les unités de formation et de recherche, auxquelles sont applicables les articles L. 713-3 et L. 713-4 du même code, et les laboratoires de recherche sont créés ou supprimés dans les conditions prévues par le règlement intérieur, par le conseil d'administration sur proposition du conseil de collègiium ou de pôle scientifique correspondant au champ disciplinaire ou après avis conforme de celui-ci.

### **Article 14**

I. — Le collègiium ou le pôle scientifique est dirigé par un directeur assisté d'un conseil. Le directeur est élu par ce conseil pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Il peut déléguer sa signature à tout agent de catégorie A du collègiium ou du pôle scientifique.

II. — Le conseil du collègiium :

1° Approuve les accords et conventions, pour les affaires l'intéressant, dans les conditions fixées par le règlement intérieur ;

2° Répartit les emplois et les crédits dans les structures internes qu'il regroupe ;

3° Adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances du collègiium après avis du conseil de la formation.

III. — Le conseil du pôle scientifique exerce, pour les affaires le concernant, les prérogatives mentionnées au 1° et, le cas échéant, au 2° du II.

### **Article 15**

I. — Le règlement intérieur de l'université de Lorraine est adopté par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés.

II. — Il fixe, dans le respect des principes d'autonomie et de démocratie universitaires, les règles d'organisation et de fonctionnement de l'établissement non prévues par le présent décret.

Il détermine notamment :

1° Les modalités d'élection du président autres que celles prévues à l'article 4 et les modalités de désignation des vice-présidents autres que celles prévues à l'article 5 ;

2° Le nombre de sièges par catégorie au sein du conseil scientifique, du conseil de la formation, du conseil de la vie universitaire et du sénat académique ;

3° Les modalités de fonctionnement des organes prévus au premier alinéa de l'article 3 du présent décret, notamment les règles de quorum, les modalités de délibération et de représentation des membres, les modalités de convocation, d'établissement et d'envoi de l'ordre du jour, les modalités de convocation et de présidence en cas d'empêchement du président, la liste des personnes qui peuvent assister aux séances avec voix consultative et les règles de publicité des délibérations ;

4° Les modalités d'organisation et de fonctionnement des commissions formées par le conseil d'administration en application du dernier alinéa de l'article 8 ;

5° La liste des collègiums, des pôles scientifiques et des services communs ;

6° Les missions de chaque collégium et de chaque pôle scientifique, les modalités de désignation de son directeur, ses structures internes, les modalités de désignation du conseil du collégium ou du pôle scientifique et toutes autres règles d'organisation et de fonctionnement relatives aux organes mentionnés à l'article 14.

III. — Le règlement intérieur peut prévoir que les membres de ces conseils et du sénat académique peuvent participer aux séances par des moyens de visioconférence ou de communication électronique :

1° Satisfaisant à des caractéristiques techniques garantissant la transmission continue et simultanée des débats et la confidentialité des votes lorsque le scrutin est secret ;

2° Permettant l'identification des intervenants ;

3° Et assurant la participation effective de ceux-ci à une délibération collégiale.

Les membres qui participent par ces moyens aux séances sont réputés présents dans le calcul du quorum et de la majorité requise.

### **Article 16**

Les services communs de l'université de Lorraine assurent les activités confiées aux services communs des universités par l'article L. 714-1 du code de l'éducation. Leurs modalités de création, d'organisation et de fonctionnement sont fixées par les décrets pris pour l'application de cet article.

L'université de Lorraine peut en outre décider, en vertu de l'article L. 714-2 du même code, de créer avec d'autres établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche un ou plusieurs services communs. Les établissements intéressés règlent par convention l'organisation et les modalités de gestion de ce service. Cette convention mentionne les missions dévolues au service, l'établissement de rattachement, au sein duquel le service établit son siège, ainsi que les droits et obligations des établissements contractants. Elle précise en outre les conditions de nomination du directeur de ce service, la durée de son mandat, ainsi que, le cas échéant, la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de l'instance consultative qui assiste le directeur.

### **Article 17**

La durée du mandat des membres des conseils et du sénat académique est de cinq ans renouvelable, à l'exception des représentants des étudiants, dont le mandat est de deux ans renouvelable.

A l'exception du président, nul ne peut être simultanément membre du conseil d'administration, du conseil scientifique, du conseil de la formation et du conseil de la vie universitaire.

Les mandats prennent effet à la date de la première réunion du conseil d'administration.

Le conseil scientifique, le conseil de la formation, le conseil de la vie universitaire et le sénat académique sont renouvelés à chaque renouvellement complet du conseil d'administration, à l'exception des représentants des étudiants.

Sur proposition du président de l'université et dans l'intérêt de l'établissement, le recteur de l'académie de Nancy-

Metz peut écourter ou proroger le mandat des représentants des personnels pour une durée maximale de six mois, et celui des représentants des étudiants pour une durée maximale de trois mois.

### **Article 18**

Modifié par DÉCRET n°2014-1239 du 24 octobre 2014 - art. 9

I. — Pour l'élection des représentants des personnels et des étudiants au conseil d'administration, au conseil scientifique, au conseil de la formation, au conseil de la vie universitaire, au sénat académique, au conseil de chaque collégium et de chaque pôle scientifique et aux conseils des structures internes qu'ils regroupent, le mode de scrutin, les conditions d'exercice du droit de suffrage, d'éligibilité, le déroulement et les conditions de régularité du scrutin et les modalités de recours contre les élections sont fixés par l'article L. 719-1 du code de l'éducation et les articles D. 719-7 à D. 719-40 du code de l'éducation.

II. — Pour l'élection des membres du conseil d'administration, du conseil de la formation, du conseil de la vie universitaire et du sénat académique, les électeurs des différentes catégories sont répartis dans les collèges électoraux définis à l'article 4 du même décret.

Pour l'élection des membres du conseil scientifique, les électeurs des différentes catégories sont répartis dans les collèges électoraux définis à l'article 5 du même décret.

Pour l'élection des membres des conseils de collégium, de pôle scientifique et des structures internes qu'ils regroupent, les électeurs des différentes catégories sont répartis dans les collèges électoraux définis à l'article 3 du même décret. Le règlement intérieur de l'établissement prévoit les conditions dans lesquelles est assurée la représentation des structures internes des collègiums et des pôles scientifiques.

III. — Pour l'élection des représentants des personnels enseignants au conseil d'administration, au conseil de la formation, ainsi que, s'agissant du conseil scientifique, pour chacun des trois premiers collèges mentionnés au 1 de l'article 5 du même décret, chaque liste assure la représentation des grands secteurs de formation de l'université et des sites d'implantation de l'établissement dans des conditions fixées par le règlement intérieur.

Il en est de même pour l'élection des représentants des étudiants au conseil de la formation.

IV. — Pour l'élection des représentants des autres personnels au conseil d'administration et au conseil de la formation ainsi que pour l'élection des représentants des personnels et des étudiants au conseil de la vie universitaire et celle des étudiants au conseil d'administration, le règlement intérieur de l'établissement prévoit les conditions dans lesquelles est assurée la représentation des sites d'implantation de l'université.

V. — Lorsqu'un seul siège est à pourvoir dans un collège déterminé, l'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

VI. — Les autres modalités des élections sont fixées par le président de l'université de Lorraine.

### **Article 19**

Les instituts et les écoles sont dotés d'un budget propre intégré dans les conditions définies par l'article L. 719-5 du code de l'éducation et le décret pris pour son application.

Les services communs créés en application du second alinéa de l'article 16 sont dotés d'un budget annexé au budget de l'établissement de rattachement.

Le conseil d'administration détermine les modalités d'organisation budgétaire des autres structures internes, ou de leurs regroupements, de l'université de Lorraine. Ces structures ou leurs regroupements peuvent recevoir une dotation de fonctionnement, être dotés d'un budget propre intégré ou d'un budget annexe dans les conditions définies par l'article L. 719-5 du code de l'éducation et le décret pris pour son application.

Pour l'exécution d'un budget propre ou d'un budget annexe, le président d'université peut désigner comme ordonnateur secondaire le responsable de cette structure ou du regroupement. Les ordonnateurs secondaires peuvent déléguer leur signature aux agents publics de la structure ou du groupement.

## ANNEXE 3

### Liste des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur délivrant des diplômes sous l'autorité de l'Etat

#### EPSCP

##### Universités :

Aix-Marseille « Aix-Marseille Université »  
Amiens « Université de Picardie Jules Verne »  
Angers  
Antilles  
Artois  
Avignon « Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse »  
Besançon « Université de Franche Comté »  
Bordeaux  
Bordeaux-III « Université Bordeaux Montaigne »  
Brest « Université de Bretagne Occidentale »  
Bretagne-Sud  
Caen « Université de Caen Normandie »  
Cergy-Pontoise  
Chambéry « Université Savoie Mont Blanc »  
Clermont Auvergne  
Corse « Università di Corsica Pasquale Paoli »  
Dijon « Université de Bourgogne »  
Evry-Val d'Essonne  
Grenoble Alpes  
La Guyane  
La Réunion  
La Rochelle  
Le Havre « Université Le Havre Normandie »  
Le Mans « Le Mans Université »  
Lille  
Limoges  
Littoral « Université Littoral-Côte d'Opale »  
Lyon-I « Université Claude Bernard Lyon 1 »  
Lyon-II « Université Lumière Lyon 2 »  
Lyon-III « Université Jean Moulin »  
Marne-la-vallée « Paris-Est Marne-la-Vallée »  
Montpellier  
Montpellier-III « Université Paul Valéry Montpellier 3 »  
Mulhouse « Université de Haute Alsace »  
Nantes  
Nice « Université Nice Sophia Antipolis »

Nîmes  
Nouvelle Calédonie  
Orléans  
Paris-I « Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne »  
Paris-II « Université Panthéon-Assas »  
Paris-III « Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 »  
Paris-V « Université Paris Descartes »  
Paris-VII « Université Paris Diderot »  
Paris-VIII « Université Paris 8 Vincennes – Saint- Denis »  
Paris-X « Université Paris Nanterre »  
Paris-XI « Université Paris-Sud »  
Paris-XII « Université Paris-Est Créteil Val de Marne »  
Paris-XIII « Université Paris 13 »  
Pau « Université de Pau et des pays de l'Adour »  
Perpignan « Université de Perpignan Via Domitia »  
Poitiers  
Polynésie française  
Reims « Université de Reims Champagne-Ardenne »  
Rennes-I  
Rennes-II  
Rouen « Université de Rouen Normandie »  
Saint Etienne « Université Jean Monnet Saint-Etienne »  
Sorbonne Université  
Strasbourg  
Toulon  
Toulouse-I « Université Toulouse-1 Capitole »  
Toulouse-II « Université Toulouse-Jean Jaurès »  
Toulouse-III « Université Toulouse III – Paul Sabatier »  
Tours  
Valenciennes « Université polytechnique des hauts de France »  
Versailles-Saint-Quentin en Yvelines  
Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)

#### **Instituts et écoles extérieurs aux universités**

- Ecoles centrales de Lille (Centrale Lille), Lyon (Centrale Lyon), Marseille (Centrale Marseille) et Nantes (Centrale Nantes)
- Ecole d'ingénieurs SIGMA Clermont (SIGMA CLERMONT)
- Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne (ENISE)
- Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles (ENSAIT)
- Ecole nationale supérieure de chimie de Paris (ENSCP)
- Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers (ENSMA)
- Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen (ENSICAEN)
- Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSMM)

- Instituts nationaux des sciences appliquées (INSA) de Lyon, Rennes, Toulouse, Rouen, Strasbourg et Centre Val de Loire (CVL)
- Institut national universitaire Jean-François Champollion (INU Champollion)
- Institut supérieur de mécanique de Paris (Supméca)
- Universités de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), Compiègne (UTC) et Troyes (UTT)

### **Grands établissements :**

- CentraleSupélec
- Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
- Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)
- Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- Ecole nationale des Chartes (ENC)
- Ecole nationale supérieure d'arts et métiers ou Arts et Métiers (ENSAM)
- Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)
- Ecole pratique des hautes études (EPHE)
- Institut d'études politiques de Paris (SciencesPo Paris)
- Institut de physique du Globe de Paris (IPGP)
- Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO)
- Institut national d'histoire de l'art (INHA)
- Institut polytechnique de Bordeaux (Bordeaux INP)
- Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble IP)
- Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
- Observatoire de Paris (ObsPM)
- Université de Lorraine (UL)
- Université Paris-Dauphine (Dauphine)

### **Ecoles normales supérieures :**

- Ecole normale supérieure (ENS)
- Ecole normale supérieure de Cachan (ENS Paris-Saclay)
- Ecole normale supérieure de Lyon (ENS Lyon)
- Ecole normale supérieure de Rennes (ENS Rennes)

### **Communautés d'universités et établissements**

- Normandie Université
- Université Paris-Saclay
- Communauté Université Grenoble Alpes
- Université Paris Lumières
- Université Sorbonne Paris Cité
- Languedoc-Roussillon Universités
- Université de Lyon
- Université Paris-Est
- Université Paris-Seine
- Université Côte d'Azur
- Université de Bourgogne Franche-Comté
- Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine

- Université de recherche Paris sciences et lettres - PSL Research University
- Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées
- Université confédérale Léonard de Vinci
- Lille Nord de France
- HESAM Université
- Université Bretagne Loire
- Centre-Val de Loire

### **EPA**

- Ecole nationale supérieure de chimie de Lille (ENSCL)
- Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR)
- Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE)
- Ecole nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB)
- Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT)
- Institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris
- Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA)
- Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM)
- Ecole nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy (ENSEA)
- Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN)
- Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte

### **Etablissements ne délivrant pas de diplôme national**

Le Collège de France n'inscrit aucun étudiant.

Les 5 écoles françaises à l'étranger accueillent des étudiants dans le cadre de programmes de recherche

- Les instituts d'études politiques (IEP) d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Toulouse, Lille et Rennes délivrent un diplôme d'établissement valant grade de master
- L'Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) délivre un diplôme d'établissement valant grade de master





**NOTE DE L'UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE  
À METZ MÉTROPOLE**

23 NOVEMBRE 2020

## Focus Metz Métropole 2013 - 2019

L'objectif de cette note est de fournir des informations qualitatives et quantitatives concernant la situation du territoire de Metz Métropole au sein de l'ensemble de l'Université de Lorraine. Le périmètre pris en compte comprend : Campus de Bridoux, du Saulcy, du Technopole et de Montigny les Metz.

Dans la mesure du possible les données fournies :

- Portent sur un comparatif avec les années de référence 2013 et 2018
- Présentent les éléments explicatifs associés si nécessaire
- Font référence à des données élaborées, avant la fusion des universités, par l'UPVM (Université Paul Verlaine de Metz) portant sur l'année 2010 et produites pour préparer le contrat quinquennal 2013-2017 (pour toute la Moselle) et transmises à l'AERES (agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) aujourd'hui HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).

L'impact économique de l'Université est présenté dans sa globalité à partir d'une étude par un cabinet privé international Biggar puis par la CURIF (Conférence des Universités de Recherche Intensive).

Les limites :

- L'Université de Lorraine étant un tout, avec des interactions entre toutes ses structures et tous ses acteurs il n'y a pas de possibilité, à ce jour, de produire des données de type économique (financières) sur l'activité réalisée au sein d'un territoire particulier (et donc du territoire Metz Métropole spécifiquement). Nous utilisons des outils nationaux spécifiques aux universités pour nos systèmes budgétaire et financier, RH et étudiants qui ne se déclinent pas territorialement. L'impact des activités de l'université sur les territoires fait l'objet de **projets d'études en 2021**.
- D'autres indicateurs de types économiques sont en cours d'étude et/ou de production.

Plan du document :

1. Formation.....	2
1.1 Effectifs étudiants et caractérisation.....	2
1.2 Origine géographique des étudiants.....	8
1.3 Réussite des étudiants dont PACES.....	10
1.4 Composantes de formation.....	11
2. Recherche.....	14
2.1 Laboratoires de recherche.....	14
2.2 Doctorat et doctorants.....	16
3. Ressources Humaines.....	23
4. Impact Économique.....	25
4.2 Insertion professionnelle et territoire mosellan.....	27
4.3 Publications scientifiques.....	28
4.4 - Brevets et création d'entreprises.....	28
4.5 - Étude d'impact économique.....	29
5. Immobilier.....	29
Annexes :.....	30

## 1. Formation

### 1.1 Effectifs étudiants et caractérisation

#### Méthodologie :

- Les effectifs pris en compte sont les étudiants en formation initiale hors doctorants, IFSI et CPGE.
- L'année correspond à l'année de rentrée universitaire : ex 2019 = année U. 2019/2020.
- Les données définitives sont observées à la fin d'une année universitaire.

#### Effectifs :

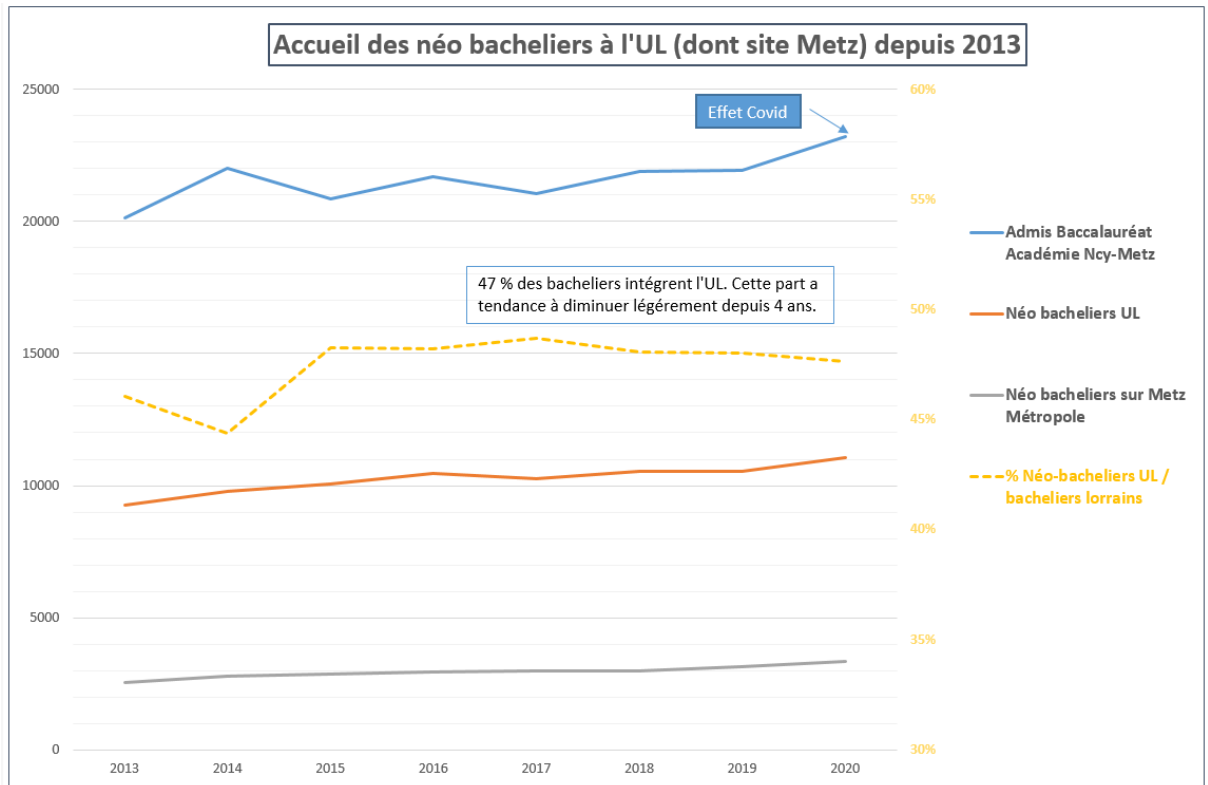
- 2010 : 13 340 étudiants en Moselle (UPVM - AERES)
  - Comprenant tous les sites mosellans donc Metz Métropole plus les sites de Forbach, Sarreguemines, Saint-Avold et Thionville-Yutz (environ 890 étudiants en 2018)
- 2013 : 13 229 étudiants (Metz Métropole hors autres sites mosellans) soit **25,1 %** des effectifs totaux de l'université de Lorraine comprenant 52 690 étudiants
- 2018 : 16 361 étudiants dont 1055 de l'ENIM (Metz Métropole) soit 26,4 % (ou 26,1% hors ENIM) des effectifs totaux de l'université de Lorraine comprenant 59 750 étudiants
- 2019 : 16 661 étudiants sur un total de 60 132 étudiants inscrits à l'université de Lorraine, soit un 212 étudiants supplémentaires inscrits sur le territoire messin soit **27.7 %** de l'effectif total.

**En moyenne depuis 2013, un peu moins de la moitié (47%) des nouveaux bacheliers de l'académie Nancy-Metz intègrent l'université de Lorraine<sup>1</sup>. Parmi eux, 14% s'inscrivent dans une composante messine de l'université de Lorraine et 33% dans des autres composantes hors Metz.** En 2019, alors que le nombre de bacheliers de l'académie était stable, l'UL dans son ensemble en a attiré un peu moins, alors que Metz en a attiré davantage (+176 néo bacheliers).

A noter que depuis la mise en place de la PACES en 2010, l'effectif d'étudiants suivant les cours à Metz s'élève à 342 en moyenne par an.

---

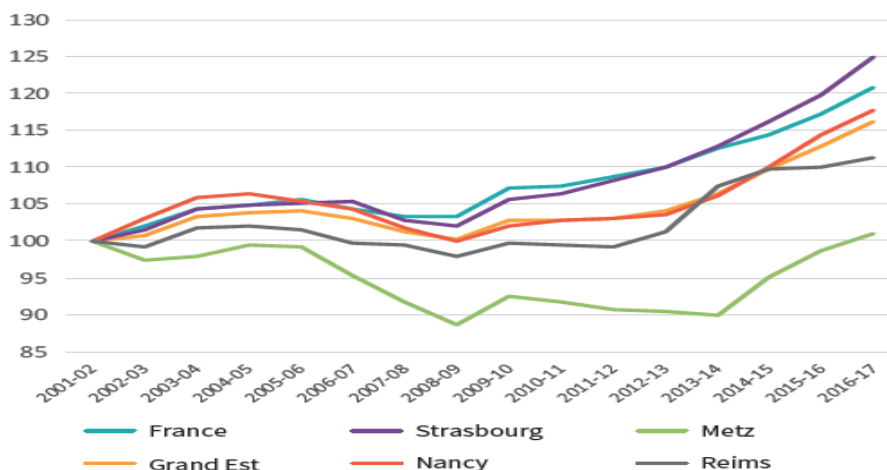
<sup>1</sup> Nous ne pouvons analyser que l'origine des étudiants inscrits dans notre établissement. Nous n'avons pas de données sur le devenir de l'ensemble des élèves ayant obtenu leur baccalauréat sur le territoire de Metz Métropole. Par contre, à titre de comparaison, au niveau national, les taux de poursuite d'études à l'université des bacheliers toutes séries confondues étaient de 42,6% en 2013 et de 41,3% en 2014, ce qui semble indiquer que l'Université de Lorraine est globalement plus attractive à Metz que sur le reste du territoire national. Cette analyse serait à affiner selon les catégories de baccalauréat. (Dernières données disponibles 2013/2014, Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE).



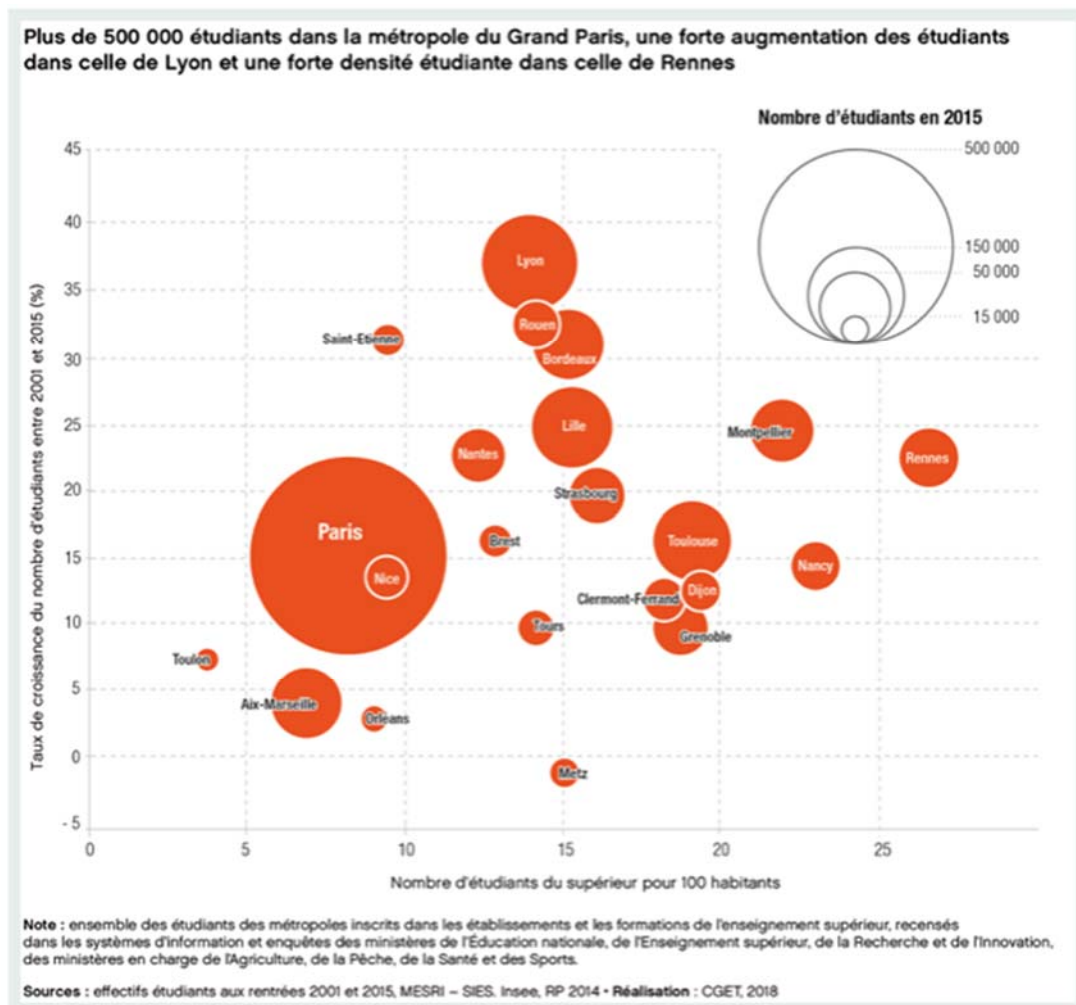
L'attractivité des campus de l'université de Lorraine sur Metz Métropole s'améliore sensiblement plus vite que celle de l'ensemble de l'université de Lorraine. Un des enjeux majeurs est celui de la vie universitaire, avec un parc de logement social étudiant et un parc privé dont le développement doit être soutenu.

### Évolution comparée des effectifs de l'enseignement supérieur par rapport aux effectifs de 2001-2002

Source : MESR 2001-2017 / Traitement Scalen



Ce graphique décrit l'évolution de l'ensemble des étudiants (toutes formations supérieures CPGE, BTS, Universités, Grandes écoles, privés). On peut remarquer sur ce graphique que Metz a perdu des étudiants sur la période 2000-2013 mais que depuis la création de l'Université de Lorraine la dynamique du site de Metz est comparable à celles des grandes villes de l'Est et à la dynamique nationale.



Si le nombre d'étudiants à Metz par habitant est comparable à celui de Lille, Bordeaux ou Lyon, le taux de croissance est le plus faible de France sur la période 2001-2015, ce qui est à mettre en lien avec la dynamique démographique mais aussi avec des questions d'attractivité.

## Compléments d'information apportés suite au courrier de Metz Métropole du 19/10/2020

Évolution des effectifs étudiants sur Metz-Métropole période 2001-2018 (Source Data ESR : Jeu de données Data ESR : fr\_esr\_atlas\_regional\_effectifs\_etudiants\_inscrits\_historique\_metz en pièce jointe). Ces données fournissent par ailleurs des informations plus détaillées sur l'orientation des bacheliers vers les autres établissements que l'université de Lorraine.

### ○ Tableau des données des effectifs étudiants messins

Rentrée	Université	CPGE/BTS	Ingénieur	Autres	Hors UL *	Total
2001	14151	2496	2414	3240	8150	22301
2002	14122	2636	1567	3342	7545	21667
2003	14354	2445	1590	3348	7383	21737
2004	14333	2466	1614	3622	7702	22035
2005	14112	2563	1607	3729	7899	22011
2006	13340	2600	1539	3643	7782	21122
2007	13022	2573	1599	3118	7290	20312
2008	13033	2583	1831	2237	6651	19684
2009	13510	2736	1905	2348	6989	20499
2010	13169	2594	2053	2492	7139	20308
2011	13108	2718	2020	2187	6925	20033
2012	12856	2889	1885	2386	7160	20016
2013	12655	2964	1843	2410	7217	19872
2014	13888	3015	1681	2454	7150	21038
2015 **	15630	2935	718	2488	6141	21771
2016	16378	2956	708	2600	6264	22642
2017	16534	2920	743	2664	6327	22861
2018	17254	3021	224	2619	5864	23118

\*\* Intégration de l'ENIM à l'UL

Le chiffre de 224 étudiants ingénieurs Hors UL à Metz est surprenant, il peut résulter d'une inscription administrative hors Metz. Les chiffres en tout cas confirme l'inflexion positive des effectifs depuis 2012 et la création de l'Université de Lorraine :

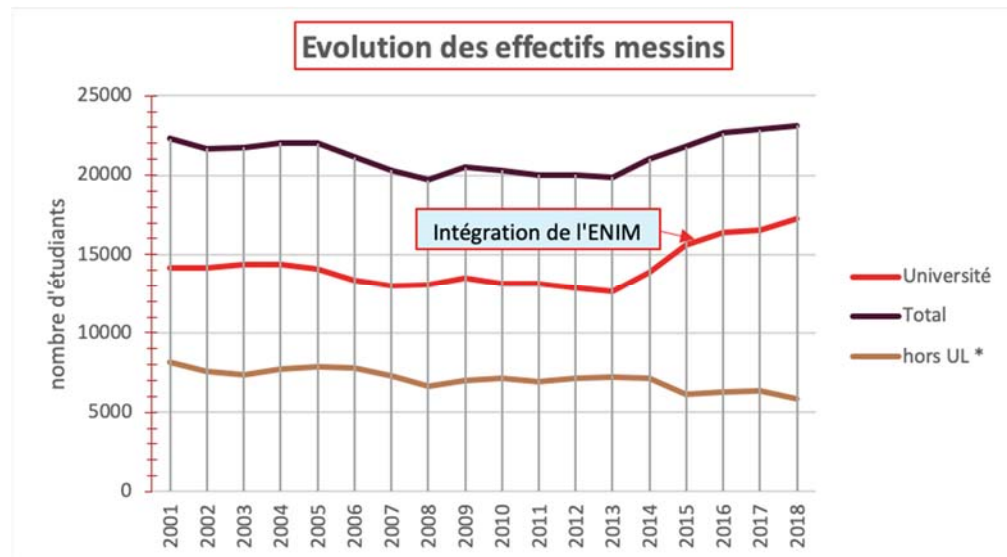
- Sur la période 2001 à 2011 le nombre d'étudiants à Metz a diminué de 2268 soit environ 10%.
- Hors impact de l'intégration de l'ENIM, les effectifs des étudiants de l'université de Lorraine à Metz sont passé de 13018 en 2011 à 16254 en 2018 soit une hausse de 24% .
- Hors impact de l'intégration de l'ENIM, les effectifs des étudiants en dehors de l'université de Lorraine à Metz sont passés de 5925 en 2011 à 5864 en 2018 soit une baisse de 1%.

#### \* Liste des établissements hors UL

Autres écoles de spécialités diverses  
Autres formations d'ingénieurs  
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)  
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité  
Écoles juridiques et administratives

Écoles paramédicales et sociales  
Écoles supérieures art et culture  
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés

Représentation graphique corrigé de l'intégration de l'ENIM:



#### Conclusions :

- L'augmentation du nombre d'étudiants dans le supérieur à Metz est **soutenue uniquement par l'université**.
- La proportion d'étudiants à Metz à l'intérieur de l'université de Lorraine a augmenté en passant de 25% en 2013 à 27% en 2019.

#### Offre de Formation

L'offre de formation au niveau post-bac est restée dans une configuration relativement stable sauf pour les effets de la mise en place des nomenclatures nationales pour les licences et les masters, nomenclatures au sein desquelles l'offre de formation a dû être réagencées (ensemble des documents en annexe - offre de formation 2011 et offre de formation actuelle)

Au niveau licence, elle est similaire sur les sites de Nancy et de Metz, les différences ou évolutions notables sont :

- la fermeture de la licence d'espagnol à Metz (proposée désormais uniquement à Nancy)
- la fermeture de la licence d'allemand à Nancy (proposée désormais uniquement à Metz)
- le remplacement de la licence de philosophie par une licence Humanités à Metz qui attire désormais de nombreux étudiants.

Au niveau master, à la mise en place de la nouvelle nomenclature nationale, une démarche de spécialisation par site a commencé à être affirmée pour l'accréditation 2018-2023, selon les positionnements possibles dans ce cadre national relativement contraignant. Dans certains cas, lorsque cela est stratégiquement pertinent, la formation au niveau master reste néanmoins dupliquée à l'identique (ex : masters des métiers de l'enseignement).

## Répartition par niveau de diplôme

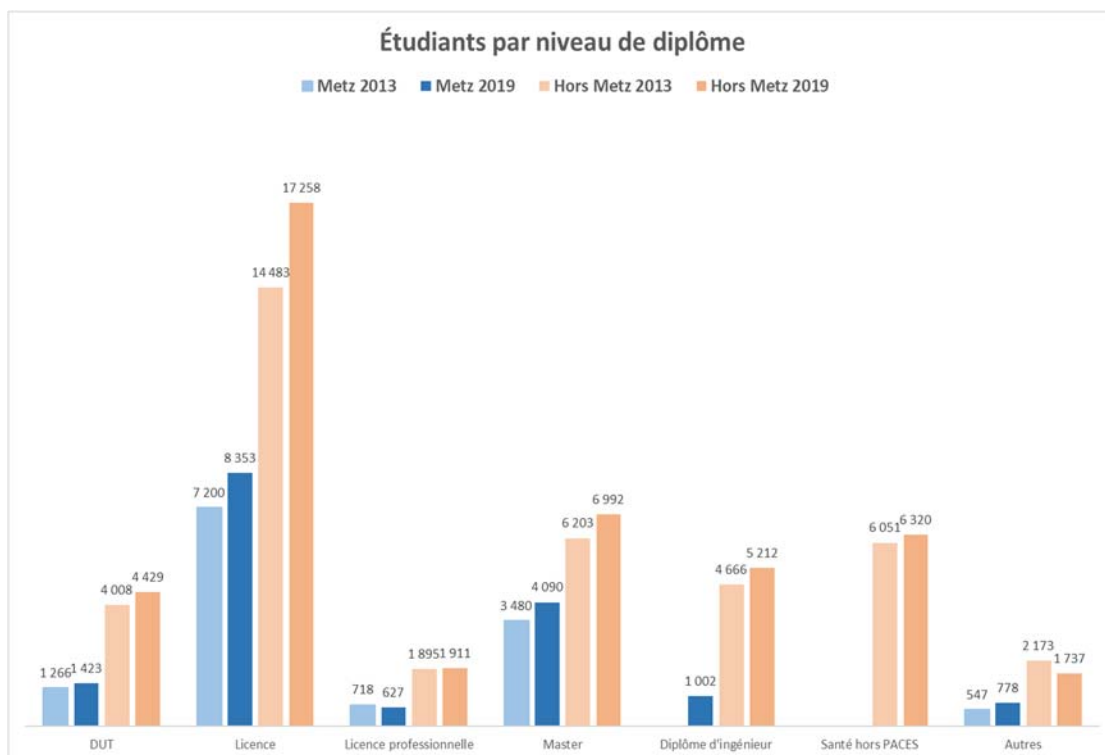
La répartition des effectifs par niveau de diplôme est relativement stable entre Metz Métropole et le reste de l'UL, pour presque tous les niveaux d'études, quelles que soient les années.

La proportion des étudiants d'un niveau d'étude sur le territoire Metz Métropole par rapport à l'effectif global de l'Université de Lorraine se présente ainsi :

- DUT : 24%
- Licence : 33%
- Licence Pro : 25 %
- Master : 34% en 2013 et 37% en 2019
- Ingénieurs (ENIM) qui représentent en 2019, 16% des effectifs d'ingénieurs UL

Observations : les formations ingénieurs sur le territoire Metz-Métropole sont davantage opérées par des écoles hors UL que par l'UL elle-même. De ce fait, la formation en master dans les UFR de Metz Métropole est remarquablement **plus élevée que dans les UFR des autres campus** de l'Université de Lorraine. Elle est par ailleurs plus en croissance à Metz que dans les autres campus UL. L'ENIM représente

## Répartition des étudiants Metz / Hors Metz entre les années 2013 et 2019



## Étudiants en formation continue et apprentissage

- En 2013, ce sont 804 étudiants sur le territoire Metz Métropole qui sont en statut Formation Continue et Apprentissage soit 31,5% des effectifs totaux de l'université.



- Les effectifs augmentent régulièrement et **en 2019 ils sont de 1169 étudiants** sur Metz Métropole soit 28 % des effectifs FC et apprentissage totaux qui ont augmenté sur les autres territoires de l'UL.

L'apprentissage continue son développement sur le territoire.

Le développement de l'apprentissage à Metz était plus développé que sur les autres campus UL. Cette culture a rayonné dans le reste de l'établissement où les marges de progression étaient du fait de leur retard en la matière, beaucoup plus importantes. Le développement de l'apprentissage gagne les différents sites.

### Les boursiers

Les étudiants ayant le statut de boursiers étaient respectivement au nombre de 5 030 en 2013 et 5 630 en 2019 soit respectivement 26% et 27.8 % des effectifs boursiers totaux. Un tiers des étudiants lorrains sont boursiers. L'UL en a accueilli 20 229 en 2019.

## 1.2 Origine géographique des étudiants

### Nationalité

- Les effectifs étudiants étrangers (européens et extra communautaire) sur le territoire de Metz Métropole représentent 19% des effectifs étudiants totaux sur ce territoire en 2013 et 20 % en 2019.
- 33 % (2 460) des étudiants de nationalité étrangère de l'Université de Lorraine sont en formation sur le territoire Metz Métropole en 2013, ils sont 34% en 2019 (3 297)

Le développement de l'attractivité internationale des campus messins est légèrement plus rapide que celui du reste de l'établissement sans doute dopé par les formations franco-allemandes

### Départements Lorrains

*Méthodologie : l'origine est ici déterminée par le **lieu d'obtention du baccalauréat** quelle que soit la nationalité.*

Parmi les étudiants qui étudient à l'université de Lorraine

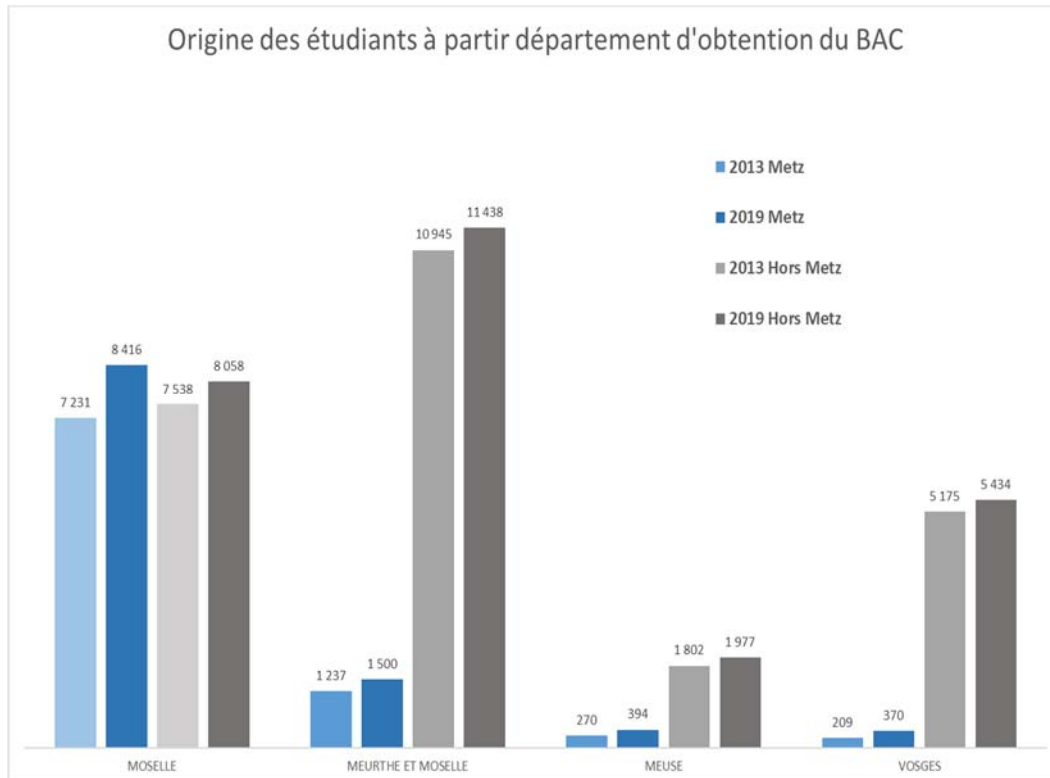
- Origine Vosges :  
2013 : 4,0 % (209) étudient sur le territoire de Metz Métropole et 96 % (5 175) sur les autres territoires de l'université de Lorraine.  
2019 : 6,4 % (370) étudient sur le territoire de Metz Métropole et 93,6 % (5 434) sur les autres territoires de l'université de Lorraine.
- Origine Meuse :  
2013 : 13 % (270) étudient sur le territoire de Metz Métropole et 87 % (1 802) sur les autres territoires de l'université de Lorraine.  
2019 : 17 % (394) étudient sur le territoire de Metz Métropole et 83 % (1 977) sur les autres territoires de l'université de Lorraine.

- Origine Meurthe et Moselle :  
2013 : 10 % (1 237) étudient sur le territoire de Metz Métropole et 90 % (10 945) sur les autres territoires de l'université de Lorraine.  
2019 : 12 % (1 500) étudient sur le territoire de Metz Métropole et 88 % (11 438) sur les autres territoires de l'université de Lorraine.
- Origine Moselle :  
2013 : 49 % (7 231) étudient sur le territoire de Metz Métropole et 51 % (7 538) sur les autres territoires de l'université de Lorraine.  
**2019 : 51,1 % (8 416) étudient sur le territoire de Metz Métropole et 48,9 % (8 058) sur les autres territoires de l'université de Lorraine** (mais 1 252 sur les autres sites mosellans). Ces 8 058 étudiants mosellans qui poursuivent des études hors de la métropole messine sont inscrits dans des composantes des collègiums suivants :

	Hors Metz
COLLEGIUM SANTE (1)	2 942
COLLEGIUM TECHNOLOGIE (2)	1 286
COLLEGIUM DROIT ECONOMIE GESTION (3)	1 198
COLLEGIUM SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES(4)	633
COLLEGIUM SCIENCES ET TECHNOLOGIES	582
COLLEGIUM LORRAINE INP	447
COLLEGIUM ARTS LETTRES LANGUES	411
COLLEGIUM LORRAINE MANAGEMENT INNOVATION	346
COLLEGIUM INTERFACE	213
<b>Total</b>	<b>8 058</b>

- (1) parmi eux, 388 étudiants suivent les cours PACES à Metz
- (2) dont 571 étudiants inscrits dans les IUT de Thionville-Yutz, Sarreguemines, Saint Avold et Forbach.
- (3) dont 204 à Sarreguemines
- (4) dont 89 à Sarreguemines

Globalement, les campus de Metz-Métropole sont aujourd'hui plus attractifs pour l'ensemble des étudiants provenant des 4 départements lorrains qu'ils ne l'étaient avant la fusion, tendance qui s'est confirmée en 2019 par rapport à 2018.



### 1.3 Réussite des étudiants dont PACES

#### Regard sur les diplômés

- En 2010, L'UPVM annonçait la délivrance de 3729 diplômés (niveau DUT, L, LP et M) - Comprenant tous les sites mosellans donc Metz Métropole plus les sites de Forbach, Sarreguemines, Saint Avold et Thionville-Yutz
- En 2013, Ce sont 3 682 étudiants qui ont été diplômés pour des formations dispensées sur le site Metz Métropole soit 28,5 % des diplômés totaux. Ces chiffres passent à 4 532 diplômés en 2019, **soit 850 de plus qu'en 2013, ce qui représente une progression de 23% en 5 ans** (Enim intégrée en 2015 comprise pour un peu moins de 200 étudiants diplômés par an).
- Le nombre d'étudiant diplômé par niveau prend la répartition suivante :
  - DUT : 24% des diplômés lorrains de DUT le sont pour des formations dispensées sur le territoire Metz Métropole
  - Licence : 33%
  - Licence Professionnelle : 26,9 % en 2019
  - Master : 36% en 2013 et 38,5% en 2019
  - Ingénieurs (ENIM) qui représentent en 2018, 15,1% des effectifs d'ingénieurs diplômés UL contre 14,2% en 2018.

On retrouve ici un témoignage du dynamisme de la formation à niveau master sur les campus de Metz-Métropole mais aussi de l'ensemble des formations

### Regard sur la réussite au concours de la PACES

En 2013, L'observatoire de la vie universitaire a mené une étude visant à savoir si le site d'affectation avait une influence sur la réussite au concours.

Pour l'université de Lorraine comme au niveau national : « Les différentes études montrent que la réussite au concours est étroitement liée à la série du baccalauréat dont est issu l'étudiant et au fait qu'il soit primo inscrit ou non dans la formation ».

L'analyse de la réussite selon les 4 sites d'enseignement en 2013 (Brabois, Aiguillettes et Lionnois pour Nancy et Bridoux pour Metz) montre que « La différence de réussite entre ces sites n'est pas révélée du point de vue statistique ».

## 1.4 Composantes de formation

Effectifs comparés par composante entre 2013 et 2019.

	2013	2019
ECOLE SUP PROFESSORAT EDUCATION	308	466
ENIM-ECOLE NAT INGENIEURS METZ	Non concernée UL	1 055
FACULTE DROIT ECONOMIE ADM METZ	2 482	2 666
IAE METZ - ECOLE UNIV DE MANAGEMENT	963	1 118
INST SUP FRANCO-ALL TECHNIQUES ECONOMIE	130	447
IUT METZ	1 776	1 938
PACES Metz	318	388
UFR ARTS LETTRES ET LANGUES METZ	2 501	2 738
UFR MATHÉMATIQUES INFORMATIQUE MECANIQUE	1 166	1 247
UFR SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLIQUEES	1 395	1 785
UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES METZ	2 190	2 793
<b>Total</b>	<b>13 229</b>	<b>16 661</b>

Aucune formation de l'université de Lorraine à Metz n'a vu son nombre d'étudiants diminués.

Depuis 2015, l'ENIM a rejoint le collégium Lorraine INP intégrant également le concours GEPI Polytech. La dynamique des ENI au niveau national peinait à trouver sa place au niveau national. L'ENIM a su montrer sa spécificité et bénéficier d'une nouvelle dynamique (attractivité notamment). On peut noter également les meilleurs classements de l'ENIM. Selon le dernier classement des écoles d'ingénieurs publié le 10 février 2020 par l'Étudiant, pour le palmarès 2019, l'ENIM se positionne **57ième** sur 167 écoles.

Les chiffres de la Faculté de Droit Économie Administration de Metz intègrent les 247 étudiants de Sarreguemines.

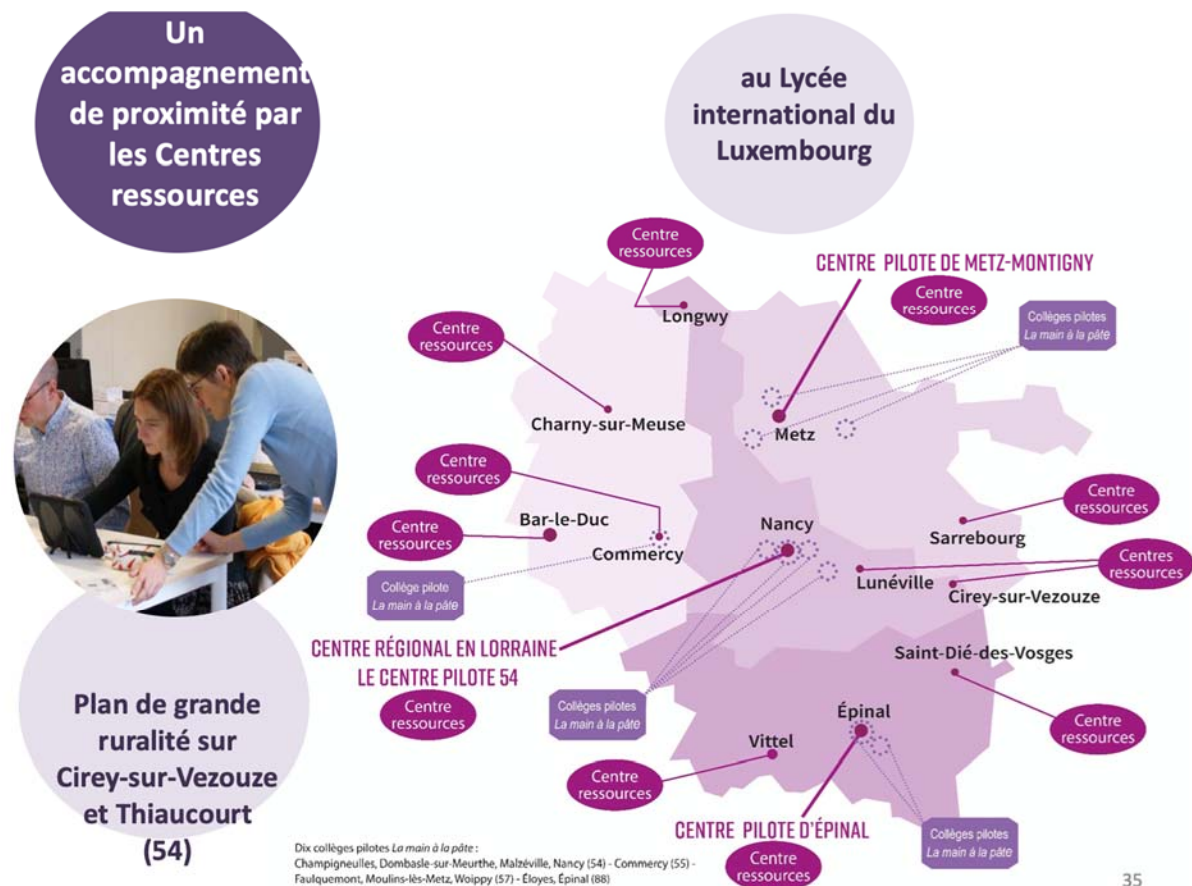
Toutes les composantes des campus de Metz-Métropole sont en croissance au niveau des effectifs étudiants, à un rythme plus élevé que dans le reste de l'établissement (+ 1 point dans la part des effectifs totaux de l'UL entre 2013 et 2019, en données corrigées de l'intégration de l'ENIM).

## 1.5 – Formation des enseignants du primaire et des collèges : la Maison pour la science de Lorraine.

La Maison pour la Science de Lorraine, structure de l'Université de Lorraine en partenariat avec le rectorat est implantée au sein de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation propose :

- Une offre de développement professionnel en sciences, technologie et mathématiques pour les professeurs du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré qui leur permet de se rapprocher de la science vivante et contemporaine,
- Un accompagnement des enseignants avec leur classe avec plus de 250 étudiants scientifiques qui interviennent à l'école primaire et 10 collèges pilote pour une pratique des sciences en étroite liaison avec les scientifiques locaux,
- 10 Centres de ressources « la main à la pâte » sur l'ensemble du territoire lorrain à destination des élèves de maternelles et du primaires.

En 2012, Il n'existait qu'un seul centre à Nancy, aucun centre ressources. l'Université de Lorraine à décider de développer la Maison de la Science sur tout le territoire. La situation actuelle est la suivante :



35

Pour exemple le nombre des professeurs de collège formés en 2019:

Collèges		
Répartition par département	Nombre de collèges formés MSL	Pourcentage des enseignants formés par département
54	370	34,20
55	104	9,60
57	412	38,20
88	195	18,00
<b>Total</b>	<b>1081</b>	<b>100</b>

A noter que 3 des 10 collèges pilotes lorrains « Mains à la Pâtes » sont en Moselle (Jules Ferry à Woippy, Louis Armand à Moulin-les-Metz, Paul Verlaine à Faulquemont), pour 4 en Meurthe-et-Moselle, 2 dans les Vosges et un en Meuse.

Le développement doit se poursuivre notamment en Moselle-Est.

L'université de Lorraine a impulsé une politique de formation des professeurs (lycées, collèges, écoles) sur l'ensemble du territoire Lorrain. De même, l'université de Lorraine permet un accès à des ressources scientifiques pour les classes de l'ensemble de la Lorraine.

## 2. Recherche

### 2.1 Laboratoires de recherche

En 2019, on compte à Metz :

- 26 laboratoires sur 60 (contre 17 en 2013) de l'université de Lorraine ont une activité sur le territoire Metz Métropole dont 9 sont présents exclusivement ou principalement sur ce territoire.
- 8 des 10 pôles scientifiques qui structurent la recherche à l'Université de Lorraine ont une implémentation de leur laboratoire sur le territoire de Metz Métropole (les pôles *Agronomie, Agroalimentaire et Forêt (A2F) et Energie, Mécanique, Procédés, Produits (EMPP)* ne sont pas présents)
- 8 Unités mixtes de recherche sur 19 que compte l'Université ont une implémentation sur Metz Métropole, plus la Maison des Sciences de l'Homme de Lorraine (CNRS).

#### Liste des 26 laboratoires présents à Metz :

	Nom de l'unité de recherche	Nom court	Pôle	Partenaires	Localisation
1	Centre Lorrain de recherche interdisciplinaires dans les domaines des littératures, des cultures et de la théologie	ECRITURES	TELL		<b>Metz</b>
2	Laboratoire de Chimie et Physique, approche multi-échelle des systèmes complexes	LCP-A2MC	CPM		<b>Metz ; Saint-Avold</b>
3	Laboratoire de conception, fabrication et commande	LCFC	AM2I		<b>Metz</b>
4	Laboratoire de Génie Informatique, de Production et de Maintenance	LGIPM	AM2I		<b>Metz</b>
5	Laboratoire de Conception Optimisation et Modélisations des Systèmes	LCOMS	AM2I		<b>Metz</b>
6	Laboratoire Matériaux Optiques, Photonique et Systèmes	LMOPS	M4		<b>Metz</b>
7	Laboratoire d'étude des microstructures et de mécanique des matériaux	LEM3	M4	CNRS ; ENSAM	<b>Metz ; Nancy</b>
8	Psychologie ergonomique et sociale pour l'expérience utilisateurs	PERSEUS	CLSC		<b>Metz</b>
9	Bureau d'économie théorique et appliquée	BETA	SJPEG	CNRS ; INRAE	Metz ; Nancy ; <b>Strasbourg</b>
10	Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire	CRULH	TELL		Metz ; Nancy
11	Centre de recherche sur les médiations	CREM	CLCS		Metz ; Nancy
12	Centre Européen de recherche en économie financière et gestion des entreprises	CEREFIGE	SJPEG		Metz ; Nancy
13	Centre d'études germaniques interculturelles de Lorraine	CEGIL	CLCS		<b>Metz ; Nancy</b>
14	Institut François Geny	IFG	SJPEG		Metz ; Nancy
15	Théorie et pratiques de l'interdisciplinarité dans les études anglophones	IDEA	TELL		Metz ; Nancy
16	Institut de recherches sur l'évolution de la nation et de l'Etat	IRENEE	SJPEG		Metz ; Nancy
17	Institut Elie Cartan de Lorraine	IECL	AM2I	CNRS	Metz ; Nancy
18	Institut Jean Lamour	IJL	M4	CNRS	Metz ; <b>Nancy</b>
19	Laboratoire de physique et chimie théorique	LPCT	CPM	CNRS	Metz ; <b>Nancy ; Saint Alvoid</b>

20	Laboratoire lorrain de chimie moléculaire	LC2M	CPM	CNRS	Metz ; Nancy ;
21	Laboratoire Lorrain de psychologie et neurosciences de la dynamique des comportements	2LPN	CLCS		Metz ; Nancy
22	Laboratoire lorrain de sciences sociales	2L2S	CLCS		Metz ; Nancy
23	Laboratoire interdisciplinaire des environnements continentaux	LIEC	OTELO	CNRS	Metz ; Nancy
24	Laboratoire Lorrain de recherche et informatique et ses applications	LORIA	AM2I	CNRS ; INIRIA	Metz ; <b>Nancy</b>
25	Centre de recherche en géographie	LOTERR	TELL		Metz ; Nancy
26	Maladie Chroniques, santé perçue et processus d'adaptation	APEMAC	BMS		Metz ; Nancy

Les moyens de la recherche à Metz ont été renforcés ces dernières années par plusieurs initiatives qui ont été permises ou facilitées par l'Université de Lorraine :

- Le **Laboratoire d'excellence Damas** (Design des Alliages Métalliques pour l'Allègement des Structures) qui est l'un des trois Labex de l'université de Lorraine, retenu au titre du Programme Investissement d'Avenir<sup>2</sup>.

Ce Labex réunit les moyens de la recherche en métallurgie chimique, physique, mécanique et numérique du LEM3 (Laboratoire d'étude des microstructures et de mécanique des matériaux) à Metz et de l'Institut Jean Lamour à Nancy, soit 85 chercheurs en tout. Ses activités ont permis à l'Université de Lorraine d'atteindre le 43e rang du classement de Shanghai en ingénierie métallurgique et le 15e en relations internationales en métallurgie.

La reconnaissance de Laboratoire d'excellence permet à Damas de bénéficier d'un soutien d'environ 0,7 M€ par an réparti en moyenne à raison de deux tiers à Metz et d'un tiers à Nancy depuis 2013. Il vient d'être renouvelé pour 5 ans et est dorénavant intégré dans le programme Isite - LUE.

- Le LITA (**Laboratoire d'informatique théorique et appliquée**) a rejoint le LORIA (Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications) : l'Université de Lorraine a ainsi permis aux chercheurs du LITA de bénéficier des moyens des Etablissements publics à caractère scientifique et technologique membres du Loria que sont Inria et CNRS. La recherche messine en informatique est ainsi renforcée, même si elle reste encore très éclatée. Les postes n'ont pas été affectés à Nancy (aucun mouvement en ce sens). Le laboratoire est multisite et multituelle.
- L'Université de Lorraine a porté la création du **Centre Pierre Janet** initié par une équipe conjointe en formation et recherche (UFR SHS-Metz, laboratoire APEMAC). Il s'agit d'un projet original combinant formation, recherche et soins psychologique. 3 ans après sa création, le bilan du centre est remarquable et il est reconnu que l'existence de Université de Lorraine a été un facteur conditionnant sa création, du fait du caractère très original du projet dans le paysage universitaire et de la prise de risque en matière de moyens (bénéfice de l'effet de taille). Il y eu création d'environ 15 emplois.
- L'**installation de l'IRT M2P** (Institut de recherche technologique matériaux, métallurgie et procédés) à Metz. L'Université de Lorraine a été porteuse du projet déposé en lien avec le Pôle Matériaux au titre du Plan Investissement d'Avenir en 2012, qui a permis d'obtenir une enveloppe

<sup>2</sup> L'objet des Labex est de soutenir des laboratoires à rayonnement international pour leur permettre d'attirer les meilleurs enseignants chercheurs et de produire une recherche de haut niveau.



de 60 M€ sur 7 ans (jusqu'en 2020). Il existe uniquement 8 IRT en France et un seul dans le Grand Est.

Grâce à l'obtention d'une nouvelle dotation de l'Etat de 22 M€ pour les trois ans à venir et une levée de fonds d'origine industrielle de 44 M€, l'IRT M2P va pouvoir consacrer 67,5 M€ de budget à 20 projets et 21 M€ d'investissements pour les plateformes technologiques. Il compte 70 collaborateurs (ETP) dont deux tiers à Metz.

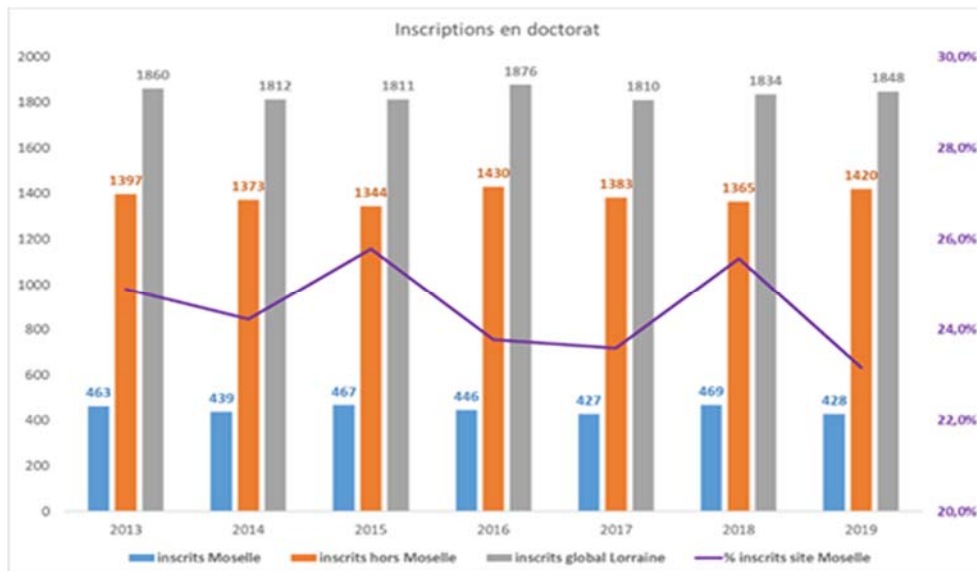
- **L'Installation du CEA Tech** sur Metz : l'Université de Lorraine a cédé un bâtiment pour son installation qui a nécessité un budget de 30 M€ investit par la Région et L'État et permis la création d'une dizaine d'ETP.
- L'Installation du centre franco-allemand du **réseau européen KIC Raw Materials** localisé à l'ENIM. L'objectif de ce réseau européen est de contrer la dépendance en matières premières de l'Europe en boostant l'innovation et l'entrepreneuriat via des appels à projets qui financent principalement des projets de développement d'innovations qui visent la maturité marché (up scaling) et la formation de haut niveau dans les domaines du recyclage, de la substitution de matériaux, l'éco-conception et la conception de procédés efficaces.

L'antenne de Metz a amené la création de 3 ETP et l'Université verse une Cotisation de 100 K€/an avec un effet multiplicateur pour les projets des laboratoires en lien avec des entreprises.

## 2.2 Doctorat et doctorants

En préambule, depuis dix ans le nombre des doctorats délivrés en France est stable (un peu supérieur à 14000 par an) mais le nombre des doctorants a baissé sur la période 2009 à 2018 passant de 81000 à 71000, le nombre d'inscriptions en première année de doctorat a également chuté passant sur la même période de 19000 à 16000.

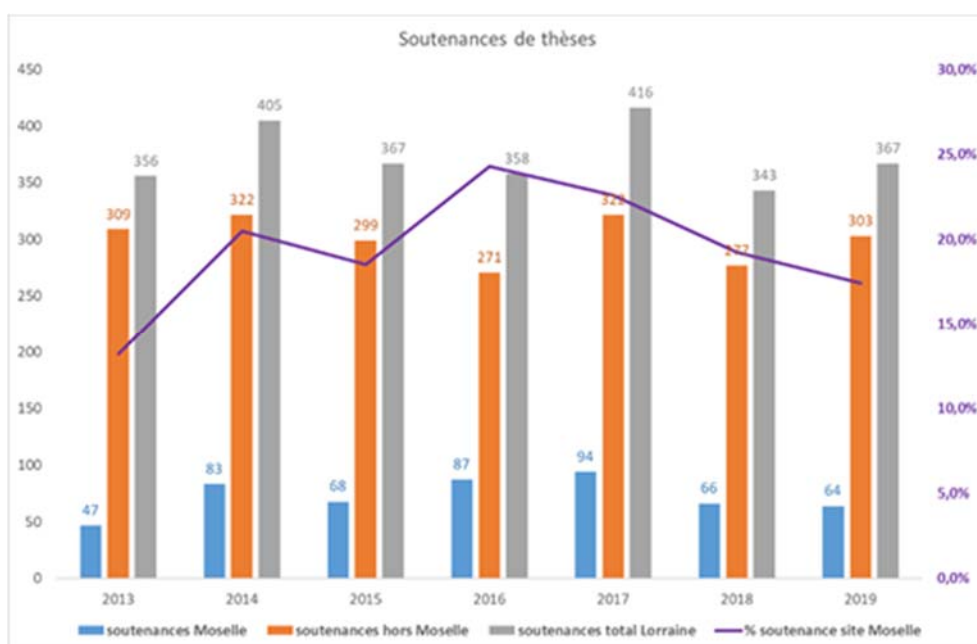
Les doctorants sont inscrits dans des écoles doctorales et présents dans les laboratoires accrédités. Cependant pour les laboratoires multi sites, les inscriptions sur l'application nationale Apogée ne permettent pas d'individualiser les lieux de présence des doctorants. Nous travaillons à résoudre cette problématique. Pour faire cette étude nous avons dû effectuer une exploitation manuelle. Le nombre de doctorants inscrits à l'université de Lorraine est de l'ordre de 1835 chaque année, chiffre relativement stable depuis la création de l'université de Lorraine. Le pourcentage de doctorants inscrits en Moselle est en moyenne de 24,4% soit proche de 450 par an.



En ce qui concerne les soutenances de thèses, leur nombre annuel se situe en moyenne aux alentours de 370 (avec une valeur maximale de 416 en 2016, et valeur minimale de 343 en 2018).

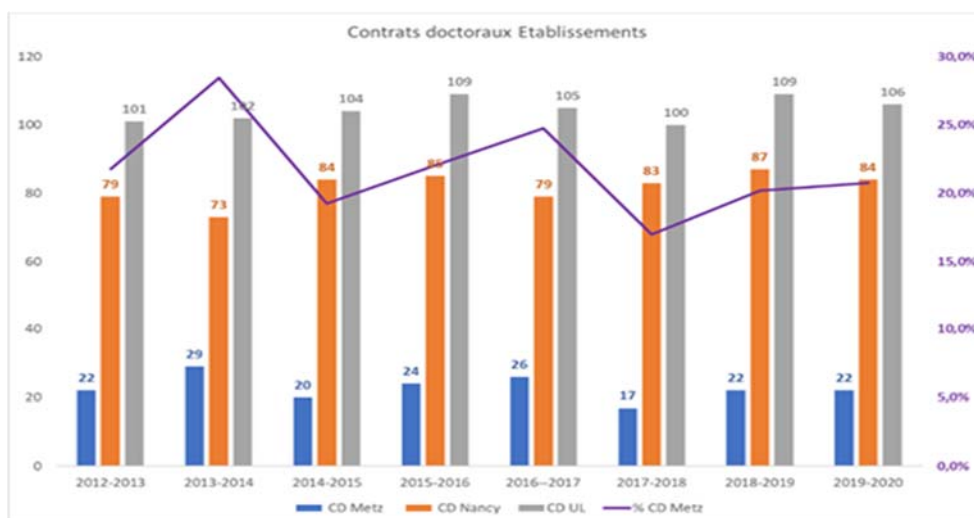
La part relative des soutenances gérées par le centre de Moselle (La part relative des soutenances sur le territoire mosellan est très majoritairement sur celui Metz Métropole) est de 19,4% (entre 17,4 % et 24,3 %, nota : le chiffre de 2013 n'est pas à considérer compte tenu du manque de fiabilisation des données juste après la création de l'université de Lorraine). Ce pourcentage est inférieur à celui des inscrits par le site de Metz (24,4 2%). Ce point est directement à mettre en relation avec le profil des doctorants mosellans qui sont à 40 % dans des laboratoires de sciences formelles - expérimentales et à 60 % en sciences humaines et sociales dont la durée de thèse est classiquement plus longue.

Le site national [www.theses.fr](http://www.theses.fr) recense les thèses et permet de constater que le nombre de thèses avec le label « Université de Metz » était de l'ordre de 75 par an (459 thèses entre le 01/01/2006 et le 31/12/2011), nombre tout à fait homogène avec celui constaté depuis la création de l'université de Lorraine.



### Contrats doctoraux établissement

Les contrats doctoraux établissement (un peu plus d'une centaine par an) ont été attribués aux unités de recherche initialement par les écoles doctorales jusqu'à l'année 2017 et désormais le sont par les pôles scientifiques. 22 % des contrats doctoraux annuels (valeur maximale 28,4 % et valeur minimale 17%) ont été attribués en moyenne à des équipes mosellanes, ce pourcentage étant en parfaite cohérence avec le pourcentage de doctorants inscrits (24%) et le pourcentage de soutenances de thèse (19,4%) du site mosellan.



Les variations d'attribution des contrats doctoraux établissement résultent d'une équation complexe puisqu'ils ne représentent que 17% des thèses. Les autres thèses sont financées par des contrats privés avec des entreprises (et donc qui dépendent des laboratoires), des contrats venant de la région, ou dans le cas des humanités non financées.

A noter que, pour améliorer l'accompagnement des doctorants, l'université de Lorraine a créé une maison du doctorat avec 2 antennes ouvertes début 2019 à Nancy et à Metz. Ces antennes proposent un regroupement géographique de l'ensemble des services d'appui au doctorat et propose à chaque doctorant un référent pédagogique et un référent administratif. Cette réorganisation a permis de développer l'internationalisation du doctorat (aide à la mobilité, école de recherche internationale, accueil personnalisé pour les doctorants internationaux sous contrat doctoral).

### Les Contrats doctoraux financés au titre du projet ISITE LUE.

Les contrats doctoraux sont spécifiquement financés au travers de deux programmes de l'Isite LUE :

- D3S : le programme « Défis Sociétaux et Sciences Sociales » de l'I-Site Lorraine Université d'Excellence (LUE) vise principalement à réunir les compétences des sciences humaines et sociales au sens large autour de projets structurants portant sur des thématiques transverses, correspondant à des défis sociétaux. Ce programme est porté conjointement par 3 pôles scientifiques TELL (Temps, Espaces, Lettres, Langues), CLCS (Connaissance, Langage, Communication, Sociétés) et SJPEG (Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion).

L'appel à projets a eu lieu en 2018 et la décision a été prise par le comité exécutif LUE en lien avec les Directeurs des 3 Pôles Scientifiques concernés. Les résultats sont les suivants pour les dossiers concernant des laboratoires messins et nancéiens :

	Nombre dossiers déposés	Nombre de dossiers validés	Pourcentage Dep / val
<b>Metz</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>100%</b>
<b>Nancy</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>50%</b>

- LUE Doctorate : chaque année depuis 2016, une campagne de recrutement de doctorants est lancée au titre du programme LUE sur différents axes prioritaires. En 2019, par exemple, les priorités ont été données à 3 pôles (M4, EMPP, BMS), à des projets de coopérations laboratoires – autres établissements et entreprises et, de manière majoritaire, à des projets liés à des coopérations internationales. Pour ces projets soumis à la sélection du Comité exécutif de LUE et hors programme D3S dont les résultats sont décrits ci-dessus, les résultats sont les suivants :

	Nombre dossiers déposés	Nombre de dossiers validés	Pourcentage Dep / val
<b>Metz</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>33.3 %</b>
<b>Nancy</b>	<b>114</b>	<b>36</b>	<b>31.6% %</b>

- Des contrats doctoraux sont également financés dans le cadre de LUE au travers des Labex et des projets impacts. Il relève en terme d'attribution de ces programmes qui sont évalués par un jury international spécifique (Labex) ou du jury international de LUE.

Les contrats doctoraux attribués au titre de l'Isite LUE sur la base d'une sélection effectuée par le Comité exécutif LUE, le taux déposé / retenu est sensiblement le même pour Metz et Nancy.

L'Université de Lorraine a mis un accent fort sur sa politique doctorale comme moteur du développement de son excellence universitaire. Cela lui a permis dans un contexte national de forte réduction du nombre de doctorants de le maintenir. Il est à noter qu'il n'y a pas eu de modification des équilibres internes à l'université de Lorraine entre les sites (Nancy et Metz) alors que le nombre d'étudiants hors doctorat a progressé sur les deux sites et même un peu plus sur Metz. Un soutien des collectivités permettrait de faire progresser le doctorat à Metz (contrats doctoraux, CIFRE) comme cela peut être observé ailleurs en France.

### 2.3 - Les projets messins dans les programmes Région - PIA – IDEX – ISITE/LUE.

Les initiatives d'excellence (IDEX, ISITE) font partie des investissements d'avenir (PIA1, PIA2 et PIA3) dont le but est de créer en France des ensembles pluridisciplinaires de rang mondial. Ils ne sont pas des outils d'aménagement du territoire mais d'excellence scientifique. Les initiatives d'excellence sont sélectionnées par un jury international après appel un à projet. Le programme a été lancé en 2010 et se base pour partie sur le succès à d'autres actions comme les Labex ou l'IRT.

Les Labex ou laboratoires d'excellences. Il en existe 103 en France, 14 dans le Grand Est. La Lorraine compte trois Labex en propre :

- Ressources 21 (sélectionné en 2011) sur les géo ressources (CNRS, UL)
- Arbre (sélectionné en 2012) sur la forêt le bois et des écosystèmes forestiers (AgroParisTech, INRAE, UL)
- Damas (sélectionné 2012) sur les matériaux et la métallurgie (CNRS, UL)

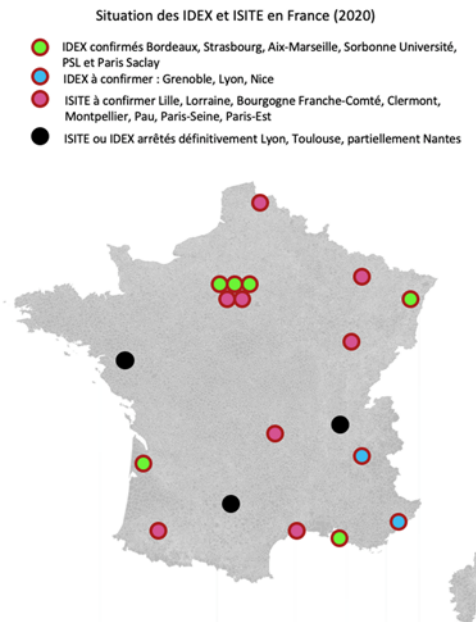
D'autres dossiers avaient été déposés par les partenaires académiques lorrains mais n'ont pas été retenus. Les Labex évalués positivement par le jury international ont été prolongés en 2019 jusqu'en 2025. C'est le cas des trois Labex lorrains. Lorsque le site est lauréat d'un IDEX ou d'un ISITE les laboratoires d'excellence sont intégrés à celui-ci.

Les Instituts de Recherche Technologique (IRT). Il en existe 8 en France, un seul dans le Grand Est. Ils ont pour mission de développer des filières technologiques et économiques très compétitives à l'échelle nationale.

- L'IRT M2P (2012) a été porté par l'université de Lorraine dans un consortium d'acteurs académiques et industriels. Les acteurs académiques sont l'université de Lorraine, le CNRS, l'université de Bourgogne France-Comté, L'université Technologique de Troyes et les Arts et Métiers ParisTech. Les IRT sont des structures indépendantes sous forme de fondation et sont administrés par des industriels et des académiques.

Sur la base de ces résultats les universités lorraines puis l'université de Lorraine avec ses partenaires ont déposé des dossiers de centre d'excellence. Au deux premiers appels le projet Lorrain n'a pas été retenu par le jury international (2010/2012) bien que le jury international ait souligné par écrit au gouvernement la qualité du dossier. Le consortium formé par l'université de Lorraine, le CNRS, Inria, Inrae, Inserm, AgroParisTech et GeorgiaTech Lorraine est sélectionné en 2016 sur le projet Lorraine Université d'Excellence (LUE) avec le projet Bourgogne Franche-Comté dans la catégorie ISITE (*Initiatives Science-Innovation-Territoires-Économie*). Une seconde et dernière sélection a eu lieu en 2017.

Les programmes initiatives d'excellence ont pour objectif l'émergence de leader internationaux en recherche globalement (IDEX) ou sur dans des domaines particuliers (ISITE). Ils sont évalués par un jury international indépendant, l'Agence National de la Recherche évalue tous les ans le suivi des indicateurs. Les I-SITE, sont des sites qui valorisent des atouts scientifiques thématiques plus concentrés, distinctifs, reconnus sur le plan international, et qui en font un levier d'entraînement et un point d'appui de leur stratégie de développement et de partenariat avec le monde économique.



Sur les 21 Métropoles françaises, seulement 12 d'entre elles ont encore des universités engagées dans une reconnaissance de centre d'excellence.

Sur la base des acquis que constituent les 3 laboratoires d'excellence, l'IRT M2P, et de la constitution d'une université pluridisciplinaire, le dossier Lorraine Université d'Excellence a été retenu par le jury et le gouvernement en 2016 pour une période probatoire de 4 ans. Il propose de répondre à six défis sociétaux. Les axes principaux s'articulent autour des laboratoires d'excellence. Lorraine Université d'Excellence est

piloté par un consortium composé de l'université de Lorraine, du CNRS, de l'INRAE, de l'Inserm, de l'Inria, du CHRU, d'AgroParisTech et de GeorgiaTech Lorraine. Le consortium a nommé le professeur Karl Tombre comme directeur exécutif. Le pilotage du projet est effectué par un comité de pilotage qui se réunit tous les mois et qui rassemble l'ensemble des partenaires.

15 programmes ont été validés dans le dossier retenus. Tous les programmes sont ouverts à l'ensemble des laboratoires, chercheurs ou enseignants-chercheurs des établissements membres. L'évaluation des projets et des demandes est transparente et s'appuie suivant les programmes sur des experts européens, les conseils de l'université (notamment le CS), les experts des EPST partenaires. Les décisions sont prises par le consortium (et non par l'université de Lorraine seule).

Le programme IDEX/ISITE n'est pas un programme d'aménagement du territoire et répond aux exigences d'excellence scientifique du gouvernement via le SPGI. D'autres programmes du PIA sont orientés vers les territoires comme les programmes TIGA.

La logique de consortium qui est au cœur du projet LUE ne permet pas une critérisation des projets soutenus dans une logique géographique de localisation des chercheurs et des laboratoires (cf. ci-dessus).

Néanmoins, pour analyser la manière dont celle-ci peut se traduire, il est proposé d'examiner 3 programmes de nature différente :

- Celui du programme **professeur@lorraine**, inscrit dans le projet ISITE-LUE,
- Celui de la réponse à l'appel à projets Résilience Grand-Est, en 2020,
- Celui enfin de la réponse à l'appel à projets Intelligence Artificielle.

Le programme **professeur@lorraine** permet d'offrir à des professeurs étrangers un contrat pluriannuel pour résider en Lorraine entre 1 et 4 mois par an sur une durée de 4 ans. Des obligations claires en matière de recherche, de direction de thèse, de séminaires, de recherche et de publications lui seront demandées. Il s'agit de chercheurs de très haut niveau (outstanding researcher) qui nous permettent de développer l'excellence et stimuler l'activité scientifique dans nos laboratoires.

Le circuit de décision est le suivant : appel à proposition auprès des laboratoires du site, première analyse et propositions par le Conseil Scientifique de l'Université de Lorraine, décision par le comité exécutif du programme Isite – LUE qui réunit 19 membres représentants les partenaires de site engagés dans la démarche parmi lesquels deux représentants de GeorgiaTech Lorraine. Les deux tableaux suivants recensent les propositions formulées (tableau 1) et les candidatures retenues (tableau 2) :

**Tableau 1 : les propositions par site**

Campagne	Nancy	Metz	Epinal	Longwy	Remarque
<b>2016</b>	12	1	1		+ Fullerton + 1 Inria
<b>2017</b>	9	3	1		
<b>2018</b>	14	2		2	
<b>2019</b>	5	2	1		
<b>Total</b>	40	8	3	2	
<b>%</b>	75%	15%	6%	4%	

**Tableau 2 : les candidats retenus par site.**

Campagne	Nancy	Metz	Epinal	Longwy	Remarque
2016	2		1		+ Fullerton + 1 Inria
2017	3	1			
2018	4	1			
2019	1	1			
<b>Total</b>	10	3	1	0	0
<b>%</b>	71%	21%	7%		

A la lecture de ces éléments, on constate que, si le nombre des propositions de candidat est, avec un pourcentage de 15%, inférieur au poids global de la recherche messine dans la recherche lorraine, la proportion de lauréats professor@lorraine retenus pour des laboratoires messins est de 21% avec un candidat retenu chaque année depuis 2017. Les laboratoires messins ont donc un taux de réussite supérieur quant au dépôt de leurs dossiers professor@lorraine.

L'**appel à projets Résilience Grand Est** a été mis en place en 2020 par la Région Lorraine en lien avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il avait deux objectifs :

1. Evaluer l'impact territorial dans le Grand Est de la pandémie COVID 19 sur l'économie, la société et l'environnement pour accompagner les décideurs dans l'évolution des systèmes de développement,
2. Encourager les collaborations entre les communautés et les différents laboratoires académiques du Grand Est pour accélérer la mise en œuvre de solutions qui permettront de préparer les organisations à affronter ces formes de crise et de développer des territoires plus résilients.

Le plafond de l'aide cofinancée est fixé à 100 000 euros. Deux bonus de 50 000 euros chacun sont proposés pour des projets multi-partenariaux (entre plusieurs établissements) et des projets interdisciplinaires. Les projets lauréats étaient classés par un comité constitué par la Région et l'État, qui impliquait des représentants des universités et des EPST, après évaluation de leur qualité scientifique par l'Agence Nationale de la Recherche dans le cadre de son appel à projet « recherche action covid-19 ».

Concernant les projets lorrains, on peut observer que :

- 16 projets ont été portés par l'Université de Lorraine dont 9 par des chercheurs messins,
- 3 projets ont été retenus, tous pilotés par des chercheurs messins :
  - o Le projet ReMHAO : renouvellement du management hospitalier et adaptabilité des organisations, porté par Julien Husson (CEREFIGE),
  - o Le projet CHIANTI : Santé psychologique, santé au travail des soignants et personnels des EHPAD et des hôpitaux de la Moselle suite au COVID-19, porté par Cyril Tarquinio (APEMAC-CPJ),
  - o Enfin, le projet CLEAN'UVc Chair&Bed : Etude systèmes de décontamination lits médicalisés et fauteuils roulants porté par le LCOMS Metz.
- Les 3 projets retenus ont fait l'objet d'un financement complémentaire de LUE (mode top-up) de 50 000€ (modalités définies par LUE en accompagnement de l'appel à projet).

En conclusion de cet appel à projet, la forte mobilisation des collègues messins s'est traduite ici par un excellent taux de réussite.

L'ANR a lancé en 2019 un **appel à programmes « Contrats doctoraux en Intelligence Artificielle - Etablissement »**. L'objectif était de doubler le nombre de contrats doctoraux travaillant sur la thématique IA en France en co-finançant 200 contrats doctoraux en IA au niveau national.

La sélection des projets était opérée par un comité de sélection réuni à l'initiative et sous la responsabilité de l'Agence National de la Recherche.

Concernant les projets déposés par l'Université de Lorraine :

- 32 projets ont été déposés,
- 3 de ces projets étaient déposés par des chercheurs messins,
  - o 2 de ces trois projets ont été retenus (Philippe USSEGLIO-POLATERA et Martin LAVIALE OTELo/LIEC pour le premier et lmed KACEM, AM2I/LCOMS, pour le second.

On voit donc que la proportion de projets déposés par des chercheurs messins est faible (3 sur 32, soit un peu moins de 10%), conforme avec la répartition des potentiels en IA concernés par cet appel à projet, mais que le taux de réussite, lui, est élevé en regard du nombre de projets déposés.

En conclusion, et pour ces exemples comme généralement dans l'Université de Lorraine, les projets déposés par les enseignants-chercheurs du site de Metz ne font pas l'objet d'obstruction ou de discrimination négative.

### 3. Ressources Humaines

#### 3.1 Vue d'ensemble.

*Chiffres totaux.*

Les campus de Metz Métropole de l'Université de Lorraine comptaient respectivement 1 256 personnels en 2013 pour 1 442 en 2019 qui se décomposent comme suit :

- Formation et recherche (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs UL et personnels administratifs en composantes de formation ou de recherche) : passage de 1069 à 1220, soit 31 personnels de plus hors ENIM,
- Directions opérationnelles (personnels administratifs de présidence et de Direction) : passage de 188 à 222 en 2019 soit 34 postes en plus (pour 15 personnes physiques)

*Remarque méthodologique : les personnels BIATSS en effectifs peuvent être comptés une fois en recherche et formation et une fois en direction opérationnelle si elles travaillent à temps partagé dans les 2 domaines.*

*Evolution.*

Les effectifs en personnel ont donc augmenté de 186 personnes dont 123 viennent de l'intégration de l'ENIM à l'Université de Lorraine (plafond État et personnels sur ressources contractuelles). **L'augmentation nette et réelle est donc de 63 personnes (personnes physiques) dont +15 en 2019.**

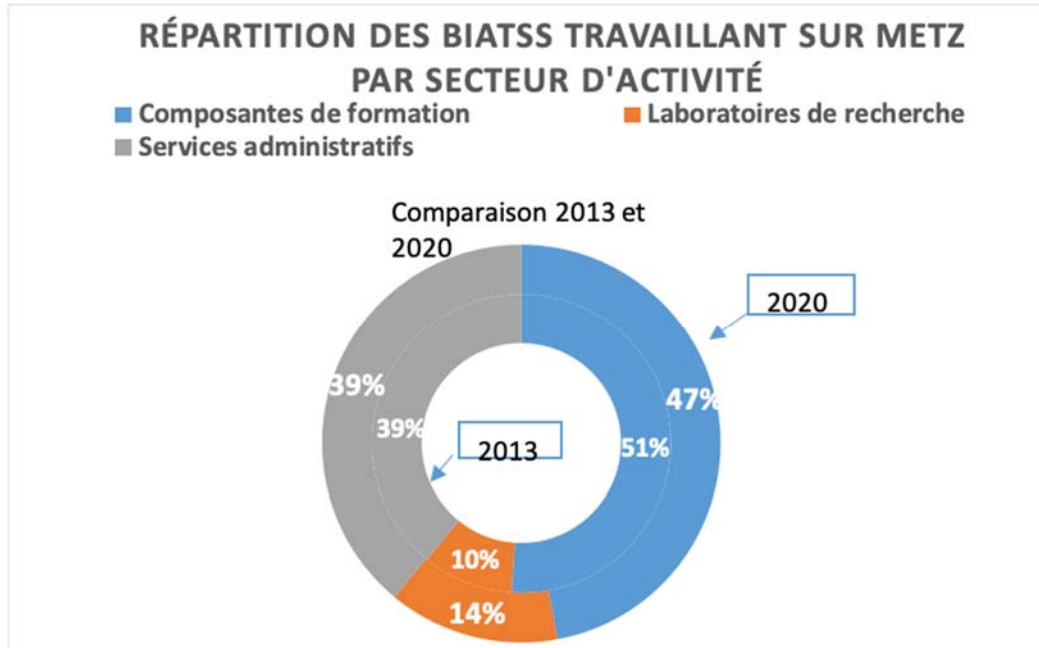
En intégrant les personnels de l'ENIM, cette augmentation se décompose en termes d'affectation en 86 Biatss (dont 40 catégorie A, 26 cat B et 20 cat C) et 100 enseignants-enseignants/chercheurs-chercheurs.



### 3.2 Répartition des effectifs.

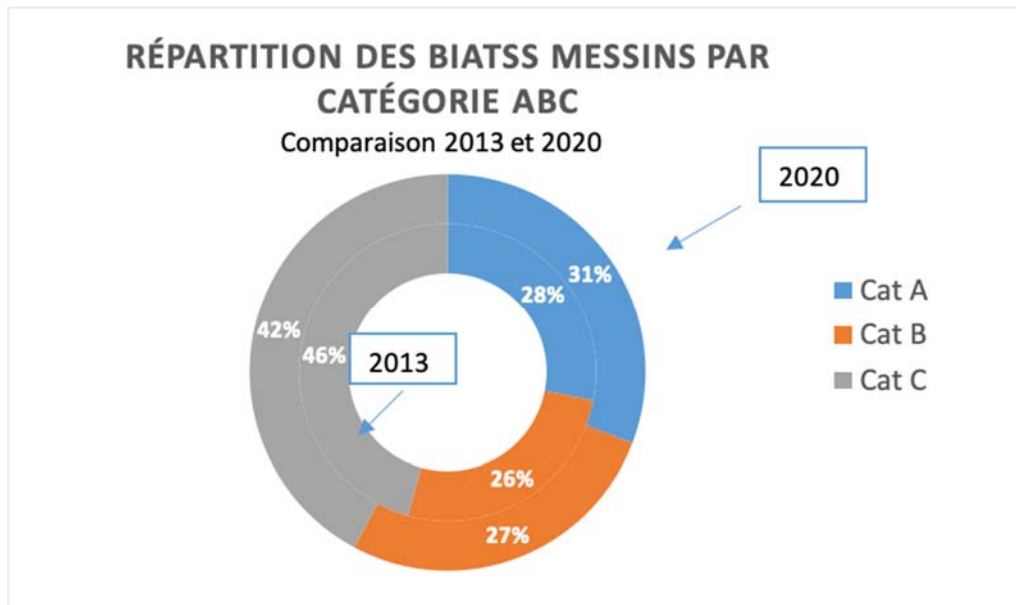
Nous pouvons dresser une typologie des emplois Biatss messins à partir des données réparties selon l'affectation structure selon deux axes d'analyse (Effectifs non constants) :

- Par secteur d'activité :



Les données 2013 sont à l'intérieur du graphique, les données 2020 sont celles de l'anneau extérieur. La part des Biatss affectés à une activité de recherche dans un laboratoire a progressée entre 2013 et 2020 au détriment des services administratifs, la part de Biatss travaillant dans une structure de formation étant stable.

- Par Catégorie de la fonction publique :



**Les Biatss de catégories A et B ont progressé entre 2013 et 2020 et les catégories C ont proportionnellement diminué.**

Lorsque des moyens supplémentaires en ressources humaines sont alloués par l'Etat, l'établissement privilégie les campus de Metz Métropole sur des critères de ratio étudiants/enseignants. Ainsi, sur les 9 postes attribués à l'établissement dans le cadre de la mise en place de la loi ORE (2018-2019), 6 ont été affectés à Metz, 1 ailleurs en Moselle et 2 à Nancy. Les redéploiements entre les collègiums qui sont réalisés au niveau établissement depuis 2019 orientent les postes d'enseignants-chercheurs exclusivement à Metz (1 poste sur la campagne 2020, 2 sur la campagne 2021).

Les directions opérationnelles renforcent leurs services à Metz. Actuellement, la présidence de Metz ne dispose plus de suffisamment de surface pour accueillir tous les personnels et conduire les activités dans des conditions normales. Un programme d'extension est actuellement envisagé. (Réflexion sur l'usage d'un des bâtiments historiques du U militaire pour agrandir la présidence à Metz)

## 4. Impact Économique

### 4.1 Entreprenariat étudiant en Lorraine (PeeL).

*Objectif du PeeL* : Développer la culture entrepreneuriale auprès des étudiants de la Lorraine. Concernant Metz-Métropole, cela inclus non seulement l'ensemble des composantes de l'Université de Lorraine et les établissements hors université de lorraine (ENSAM, Central-Supelec, Georgia Tech, ESITEC et auparavant l'ICN).

Chiffres sur le territoire de Metz						
Année universitaire	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021 au 19/11/20
Nombre d'Etudiants-Entrepreneurs	57	65	82	123	128	87
Nombre d'Etudiants-Entrepreneurs MM/UL	39%	34%	29%	34%	30%	38%
Nombre d'étudiants informés	821	780	945	1130	465 (1)	En cours
Nombre d'étudiants informés MM/UL	47%	43%	46%	41%	46%	En cours
Nombre d'étudiants sensibilisés	498	861	1053	1635	1172	En cours
Nombre d'étudiants sensibilisés MM/UL	27%	31%	33%	37%	42%	En cours
Nombre d'étudiants spécialisés	287	428	517	418	665 (2)	En cours
Nombre d'étudiants spécialisés MM/UL	25%	24%	28%	28%	31%	En cours
				(1) effet Covid		
				(2) ouverture de nouveaux modules de formation		

### Organisation du PeeL

Le PeeL est composé de 4 chargés de projet pour suivre les projets des étudiants-entrepreneurs. 2 à Metz et 2 à Nancy. Le dispositif est labélisé Lorntech.

Il fédère les acteurs de l'écosystème local autour des projets des étudiants-entrepreneur. Écosystème institutionnel (CCI, CMA, Blida, Inspire Metz, CESCO, ILP, Incubateur Lorrain, Metz Mécènes, ...) et entrepreneurial (BPLAC, YZICO, en tout plus d'une quarantaine de chefs d'entreprise participent aux différentes activités (Cap sur le PeeL, le Grand Oral du PeeL, Agora, afterwork, ...).

### Historique

Le point de départ de l'entrepreneuriat au sein de l'Université de Lorraine se situe en 1998 à l'IAE de Metz (Université de Metz) avec la mise ne place du DESS Entrepreneuriat et Développement d'Activités. Le renforcement du dispositif en entrepreneuriat s'est fait à partir de l'IAE de Metz :

- Chaire Entreprendre, la plus ancienne Chaire de l'Université de Lorraine (10 ans). Orientée recherche, elle est dirigée par Christophe SCHMITT, professeur à l'IAE de Metz.
- Diplôme Etudiant-Entreprendre (D2E). Diplôme porté par l'IAE de Metz. Objectif : permettre aux étudiants-entrepreneurs ayant fini leur formation et pas leur projet de garder le statut étudiant et d'être accompagné par le PeeL. Plus de 50 étudiants-entrepreneurs par an avec des projets venant de toute la Lorraine. Pour la 3ème année consécutive de suite, c'est un étudiants-entrepreneurs du D2E qui est lauréat du prix national du réseau PEPITE (MESRI).
- Diplôme Résilience par l'entrepreneuriat dans les écosystèmes territoriaux. Diplôme porté par l'IAE de Metz. Objectif : favoriser le rebond professionnel de personnes ayant perdu leur emploi du fait de la crise sanitaire et économique actuelle. Ouverture : septembre 2020.
- Diplôme Master Entrepreneuriat pour les ingénieurs. Ouverture depuis 2017 du Master aux élèves ingénieurs du Technopôle. Objectif : double compétence. Ouverture depuis cette année du Master au secteur social.
- Espace de coworking mis en place depuis 2017 au sein de l'IAE. Lieux dédiés à l'entrepreneuriat.
- Réseau Recherche & Expertise en Entrepreneuriat. Projet collaboratif de recherche piloté par la Chaire Entreprendre regroupant 50 chercheurs et 10 laboratoires sur la Région Grand Est. Financement : Région Grand Est et FEDER.

A côté des activités de l'IAE en matière d'entrepreneuriat, il est à noter la Licence Professionnelle en entrepreneuriat ouverte par l'IUT de Metz avec une vingtaine d'étudiants par an.

### *Perspective*

- Développer un 2nd espace de coworking sur Metz. Sur l'île du Saulcy, en lien avec l'IUT de Metz dans les locaux du Lab-cité.
- Recruter un 3ème chargé de projet pour accueillir la montée croissante en matière d'entrepreneuriat
- Continuer le déploiement du programme « Entreprendre par la recherche » qui a pour objectif de sensibiliser à l'entrepreneuriat les doctorants et de renforcer les projets des étudiants-entrepreneurs par la recherche. Expérimentation qui a commencé cette année avec des BTS du Lycée Schuman : une quarantaine sont accompagnés.

## 4.2 Insertion professionnelle et territoire mosellan

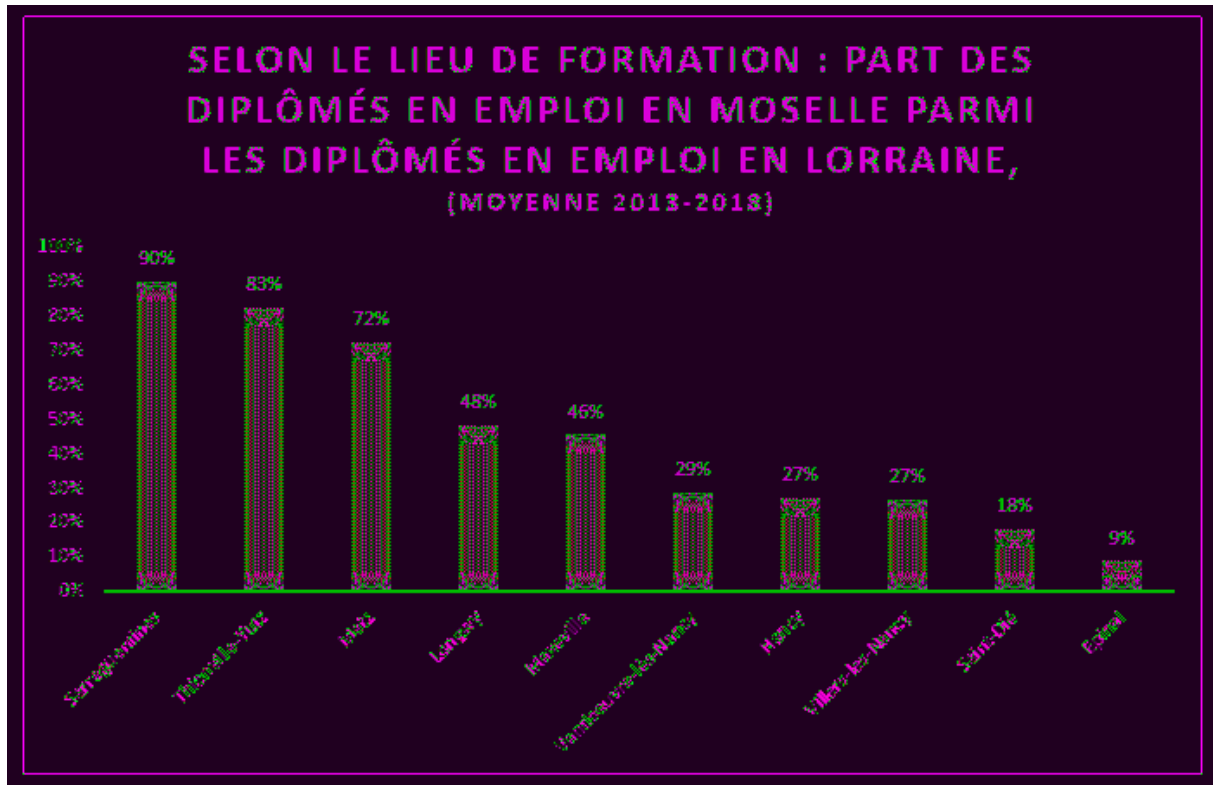
Parmi les diplômés de Licence 3 Générale, Licence 3 Professionnelle ou Master 2 entre 2014 et 2018 ayant rejoint le marché du travail après l'obtention de leur diplôme, **89 % étaient en emploi 18 mois après la sortie de l'Université**. Parmi eux, **45 % occupaient un emploi en Lorraine dont près de la moitié en Moselle (44 %)**. Si l'**Université de Lorraine toute entière contribue à former des jeunes pour les emplois mosellans, certaines composantes y contribuent plus que d'autres**.

C'est logiquement le cas des composantes mosellanes pour lesquelles la part de diplômés en emploi en Moselle [parmi les diplômés en emploi en Lorraine] est bien supérieure à la moyenne, toutes composantes confondues. En effet, 90 % des diplômés formés à Sarreguemines et en emploi en Lorraine 18 mois après l'obtention de leur diplôme occupent un emploi en Moselle.

C'est le cas également de 83 % des diplômés thionvillois et 72 % des diplômés formés sur le site messin. Les composantes Meurthe et Moselle contribuent néanmoins elles-aussi à l'emploi en Moselle avec près de 30 % de diplômés en emploi dans ce département (parmi les diplômés restés travailler en Lorraine).

Deux sites Meurthe et Moselle font cependant figure d'exception : Longwy, par sa situation géographique, qui contribue plus que la moyenne des composantes meurthe et mosellanes à l'emploi mosellan et Maxéville, par la spécificité de son offre de formation (ESPE). A noter que les diplômés vosgiens contribuent également à l'emploi mosellan, dans des proportions toutefois bien moindres.

Par ailleurs, si un diplômé sur dix se dirige vers le marché du travail luxembourgeois, les diplômés issus d'une composante messine tendent à s'expatrier vers le Grand-Duché deux fois plus que les non mosellans. Cela explique en partie les caractéristiques souvent plus favorables des emplois occupés par les diplômés mosellans.



Lecture : 9% des diplômés d'Epinal ayant trouvé un emploi en Lorraine travaillent en Moselle.

### 4.3 Publications scientifiques

Méthodologie : extraction web of science à partir du nom ou de l'adresse du laboratoire pour isoler le territoire « Metz ». Remarque : visibilité faible de l'impact des publications en SHS liée aux méthodologies et pratiques disciplinaires (spécificité française).

Quantitativement le nombre de publication par an par des enseignants chercheurs et chercheurs UL en poste sur le territoire Metz Métropole a augmenté :

En 2010 on comptait environ 400 publications par an pour environ 520 en 2018 et **671 en 2019**. Cette belle progression est cependant à relativiser par rapport à l'ensemble des publications de l'université de Lorraine qui sont passées d'environ 2 270 en 2010 à 3 840 en 2019. Les publications de chercheurs en poste sur le territoire Metz Métropole représenterait, selon cette méthodologie, **une part de 17% de l'ensemble**.

Un des sujets communs de réflexion entre Metz Métropole et l'UL concerne le développement de l'excellence en recherche sur ces campus (à lier avec la partie relative au doctorat).

### 4.4 - Brevets et création d'entreprises

- Le nombre de brevets
  - Fin 2019, le nombre de brevets actif est de 169 à l'Université de Lorraine dont 19 brevets correspondant au site de Metz Métropole.
  - Sur les 19 brevets concernés, **16 ont été déposés depuis la création** de l'Université de Lorraine.

- 13 d'entreprises sont en cours d'incubation à l'université de Lorraine dont 4 en lien avec des laboratoires implantés le territoire de Metz métropole

A noter :

Installation du PEEL dans les locaux de l'IAE de Metz (installation symétrique à Nancy) et création en 2018 de l'antenne de l'Incubateur Lorrain à Metz : 1 ETP

#### 4.5 - Étude d'impact économique

Extraits du rapport remis à l'Université de Lorraine en 2015 par BIGGAR Economics qui a réalisé une **Étude d'Impact Économique** de l'université de Lorraine en 2014.

Les principaux indicateurs à retenir de cette étude sont :

- 1 Euro investi à L'Université de Lorraine génère 5 Euros d'activité dans son environnement
- 1 salarié de l'Université de Lorraine génère 5 euros d'activité dans son environnement
- Chaque Euro que reçoit l'université de Lorraine produit 5,5 euros en France
- 517 emplois en Lorraine sont le résultat direct de la contribution économique de l'Université engendrée par les activités de transfert de connaissance
- En 2014, l'Université de Lorraine et ses partenaires académiques ont généré une Valeur Ajouté Brute de 1,6 milliard d'euros (pour un impact direct 2014 de 449,1 millions d'euros) et 14278 emplois en Lorraine (pour un effectif UL en 2014 de 7276 ETPT)
- Chaque euro de Valeur Ajoutée Brute produit directement par l'université de Lorraine génère 6,5 euros pour l'économie.

D'autre part :

- En France, 1 étudiant sur 40 se forme à l'université de Lorraine
- 1 habitant sur 80 de la région Grand Est est à l'université de Lorraine
- L'université de Lorraine est le 3<sup>ème</sup> employeur sur le site Lorrain
- Plus 15% d'étudiants au cours de la période 2013-2017

## 5. Immobilier

Les données concernant l'immobilier ont été consolidées récemment dans notre système d'information. Les données relatives à l'année 2013 sont de mauvaise qualité et ne peuvent pas être considérées comme significatives.

La part du parc immobilier de l'université de Lorraine localisé sur la métropole de Metz (Saulcy, Bridoux, Technopôle et Montigny-lès-Metz) représente 20% de l'ensemble. (Données actuelles 178 000 m<sup>2</sup> en Surface SHON pour le territoire Metz Métropole sur un total de 901 000 m<sup>2</sup> SHON).

L'immobilier universitaire à Metz a une configuration conforme à celle d'une implantation universitaire dense (d'une manière générale, les sites délocalisés ont une densité faible et occupent une part relativement importante des surfaces pour un nombre faible d'étudiants).

Dans le cadre du Plan Campus, la métropole messine a recueilli des financements pour opérations suivantes:

- **29,2 M€ des 88 M€ de l'enveloppe Campus Etat (33,2 %) (UFR MIM et laboratoire LEM3)**
- **10 M€ des 24 M€ des crédits CPER 2015-2020 (41,6 %, ou 35 % si on prend en compte la révision à 8,4 M€)**
- **4,2 M€ sur les 19 M€ apportés par la Région au plan Campus lorrain (22,1 %)**
- **6,1 M€ des 16 M€ financés par la Région en partenariat avec l'Etat sur les opérations Campus (38,1 %), ainsi que**
- **D'autres financements fléchés sur des opérations telles que la réhabilitation du bâtiment Simone Veil (2,71 M€)**

Au total, sur les opérations du plan Campus lorrain (148,3 M€), **les financements dédiés à des projets messins s'élèvent à 57,7 M€, soit 38,9 % du total** (Restaurant Universitaire du Technopôle et résidence du Saulcy inclus) pour un parc immobilier correspondant à 20% de celui de l'université. **Il est aussi important de noter qu'il s'agit quasi uniquement d'un développement de nouvelles surfaces à Metz** contrairement à Nancy (L'opération Biologie-Santé à Nancy a réduit les surfaces les anciens locaux des facultés de pharmacie et d'odontologie ne serviront plus à l'université de Lorraine).

Par ailleurs, l'université de Lorraine a :

- 1- Soutenu le maintien sur place de l'ESPE de Montigny
- 2- Soutenu la non délocalisation du CEREMA par session d'un bâtiment sur l'île du Saulcy sans retour financier pour l'université
- 3- Facilité l'implantation de CEA Tech par session d'un bâtiment du Technopôle sans retour financier pour l'université
- 4- Réhabilité les anciens locaux de l'ENIM sur le Saulcy, locaux qui hébergent aujourd'hui les ISFI et l'école de maïeutique et des services de l'université.
- 5- Réhabilité la Halle de technologie de l'IUT de Metz (campus du Saulcy)

Plusieurs projets immobiliers d'envergure sont par ailleurs prévus pour les années à venir sur le campus du Saulcy avec l'objectif d'en faire une référence en terme de campus vert en centre-ville en France :

- Réhabilitation des bâtiments de l'ancienne UFR MIM
- Extérieurs du campus, avec l'ambition d'en faire un exemple de site universitaire en termes de vie de campus et de mobilités douces.

## Annexes :

- Effectifs étudiants depuis 2012- 2013 par départements et par ville

### Etudiants par ville depuis 2012-2013

Source Apogée

Hors doctorant, IFSI, CPGE et auditeurs libres

		Metz				Nancy				Autres				Total		
		Nb étudiants	taux	diff	variation	Nb étudiants	taux	diff	variation	Nb étudiants	taux	diff	variation	Nb étudiants	taux	diff
COLLEGIUM ARTS LETTRES LANGUES	2012	1 738	26,8%			4 746	73,2%							6 484		
	2013	2 501	38,8%	43,9%	↗	3 950	61,2%	-16,8%	↘					6 451		-0,5%
	2014	2 539	39,7%	1,5%	↗	3 861	60,3%	-2,3%	↘					6 400		-0,8%
	2015	2 549	38,4%	0,4%	↘	4 094	61,6%	6,0%	↗					6 643		3,8%
	2016	2 693	38,3%	5,6%	↗	4 336	61,7%	5,9%	↗					7 029		5,8%
	2017	2 611	38,2%	-3,0%	↘	4 229	61,8%	-2,5%	↘					6 840		-2,7%
	2018	2 705	39,3%	3,6%	↗	4 173	60,7%	-1,3%	↘					6 878		0,6%
2019	2 738	40,1%	1,2%	↗	4 094	59,9%	-1,9%	↘					6 832		-0,7%	
COLLEGIUM DROIT ECONOMIE GESTION	2012	2 362	31,9%			4 472	60,5%			562	7,6%			7 396		
	2013	2 483	33,2%	5,1%	↗	4 421	59,1%	-1,1%	↘	577	7,7%	2,7%	↗	7 481		1,1%
	2014	2 581	33,4%	3,9%	↗	4 592	59,3%	3,9%	↗	566	7,3%	-1,9%	↘	7 739		3,4%
	2015	2 672	33,2%	3,5%	↗	4 814	59,8%	4,8%	↗	558	6,9%	-1,4%	↘	8 044		3,9%
	2016	2 632	32,4%	-1,5%	↘	4 934	60,7%	2,5%	↗	567	7,0%	1,6%	↗	8 133		1,1%
	2017	2 763	33,1%	5,0%	↗	5 055	60,6%	2,5%	↗	525	6,3%	-7,4%	↘	8 343		2,6%
	2018	2 708	34,0%	-2,0%	↘	4 768	59,8%	-5,7%	↘	493	6,2%	-6,1%	↘	7 969		-4,5%
2019	2 666	33,4%	-1,6%	↘	4 802	60,2%	0,7%	↘	505	6,3%	2,4%	↗	7 973		0,1%	
COLLEGIUM INTERFACE	2012	260	23,7%			369	33,6%			468	42,7%			1 097		
	2013	438	34,0%	68,5%	↗	399	31,0%	8,1%	↗	450	35,0%	-3,8%	↘	1 287		17,3%
	2014	728	38,3%	66,2%	↗	685	36,0%	71,7%	↗	488	25,7%	8,4%	↗	1 901		47,7%
	2015	841	39,9%	15,5%	↗	670	31,8%	-2,2%	↘	598	28,4%	22,5%	↗	2 109		10,9%
	2016	882	41,3%	4,9%	↗	676	31,6%	0,9%	↘	580	27,1%	-3,0%	↘	2 138		1,4%
	2017	890	38,5%	0,9%	↘	762	32,9%	12,7%	↗	662	28,6%	14,1%	↗	2 314		8,2%
	2018	906	38,6%	1,8%	↗	655	27,9%	-14,0%	↘	786	33,5%	18,7%	↗	2 347		1,4%
2019	933	40,5%	3,0%	↗	617	26,8%	-5,8%	↘	751	32,6%	-4,5%	↘	2 301		-2,0%	
COLLEGIUM LORRAINE INP	2012					4 822	92,9%			367	7,1%			5 189		
	2013					4 794	93,0%	-0,6%	↘	363	7,0%	-1,1%	↘	5 157		-0,6%
	2014					4 972	93,5%	3,7%	↗	348	6,5%	-4,1%	↘	5 320		3,2%
	2015(*)	988	15,5%			5 034	78,9%	1,2%	↗	358	5,6%	2,9%	↗	6 380		19,9%
	2016	1 013	15,7%	2,5%	↗	5 052	78,5%	0,4%	↘	368	5,7%	2,8%	↗	6 433		0,8%
	2017	999	15,3%	-1,4%	↘	5 118	78,5%	1,3%	↗	399	6,1%	8,4%	↗	6 516		1,3%
	2018	1 037	15,5%	3,8%	↗	5 260	78,6%	2,8%	↗	393	5,9%	-1,5%	↘	6 690		2,7%
2019	1 055	15,6%	1,7%	↗	5 344	78,8%	1,6%	↗	379	5,6%	-3,6%	↘	6 778		1,3%	
COLLEGIUM LORRAINE MANAGEMENT INNOVATION	2012	1 015	34,3%			1 947	65,7%							2 962		
	2013	963	34,5%	-5,1%	↘	1 827	65,5%	-6,2%	↘					2 790		-5,8%
	2014	991	34,5%	2,9%	↗	1 880	65,5%	2,9%	↗					2 871		2,9%
	2015	994	35,0%	0,3%	↘	1 845	65,0%	-1,9%	↘					2 839		-1,1%
	2016	1 019	34,5%	2,5%	↗	1 932	65,5%	4,7%	↗					2 951		3,9%
	2017	998	34,9%	-2,1%	↘	1 859	65,1%	-3,8%	↘					2 857		-3,2%
	2018	1 055	35,1%	5,7%	↗	1 952	64,9%	5,0%	↗					3 007		5,3%
2019	1 118	35,1%	6,0%	↗	2 065	64,9%	5,8%	↗					3 183		5,9%	
COLLEGIUM SANTÉ	2012	304	3,0%			7 481	74,1%			2 315	22,9%			10 100		
	2013	443	4,1%	45,7%	↗	7 733	72,2%	3,4%	↗	2 531	23,6%	9,3%	↗	10 707		6,0%
	2014	522	4,8%	17,8%	↗	7 880	72,8%	1,9%	↗	2 422	22,4%	-4,3%	↘	10 824		1,1%
	2015	548	5,1%	5,0%	↗	7 986	74,3%	1,3%	↗	2 219	20,6%	-8,4%	↘	10 753		-0,7%
	2016	474	4,3%	-13,5%	↘	8 194	75,1%	2,6%	↗	2 241	20,5%	1,0%	↘	10 909		1,5%
	2017	508	4,7%	7,2%	↗	8 214	76,1%	0,2%	↘	2 069	19,2%	-7,7%	↘	10 791		-1,1%
	2018	550	5,0%	8,3%	↗	8 339	75,9%	1,5%	↗	2 101	19,1%	1,5%	↗	10 990		1,8%
2019	585	5,3%	6,4%	↗	8 312	75,2%	-0,3%	↘	2 160	19,5%	2,8%	↗	11 057		0,6%	
COLLEGIUM SCIENTES ET TECHNOLOGIES	2012	2 170	43,4%			2 709	54,2%			119	2,4%			4 998		
	2013	2 118	41,4%	-2,4%	↘	2 929	57,3%	8,1%	↗	63	1,2%	-47,1%	↘	5 110		2,2%
	2014	2 137	39,4%	0,9%	↘	3 213	59,3%	9,7%	↗	69	1,3%	9,5%	↗	5 419		6,0%
	2015	2 246	39,3%	5,1%	↗	3 409	59,6%	6,1%	↗	65	1,1%	-5,8%	↘	5 720		5,6%
	2016	2 412	39,3%	7,4%	↗	3 650	59,5%	7,1%	↗	71	1,2%	9,2%	↗	6 133		7,2%
	2017	2 474	38,9%	2,6%	↗	3 837	60,3%	5,1%	↗	52	0,8%	-26,8%	↘	6 363		3,8%
	2018	2 565	37,9%	3,7%	↗	4 149	61,3%	8,1%	↗	59	0,9%	13,5%	↗	6 773		6,4%
2019	2 447	36,7%	-4,6%	↘	4 161	62,4%	0,3%	↘	61	0,9%	3,4%	↗	6 669		-1,5%	
COLLEGIUM SCIENTES HUMAINES ET SOCIALES	2012	3 113	49,7%			3 151	50,3%							6 264		
	2013	2 190	34,5%	-29,6%	↘	4 151	65,5%	31,7%	↗					6 341		1,2%
	2014	2 484	36,5%	13,4%	↗	4 328	63,5%	4,3%	↗					6 812		7,4%
	2015	2 547	36,1%	2,5%	↗	4 510	63,9%	4,2%	↗					7 057		3,6%
	2016	2 604	35,8%	2,2%	↗	4 667	64,2%	3,5%	↗					7 271		3,0%
	2017	2 678	35,8%	2,8%	↗	4 800	64,2%	2,8%	↗					7 478		2,8%
	2018	2 575	35,6%	-3,8%	↘	4 660	64,4%	-2,9%	↘					7 235		-3,2%
2019	2 793	37,4%	8,5%	↗	4 683	62,6%	0,5%	↘					7 476		3,3%	
COLLEGIUM TECHNOLOGIE	2012	1 775	24,0%			3 264	44,1%			2 365	31,9%			7 404		
	2013	1 776	24,1%	0,1%	↘	3 344	45,4%	2,5%	↗	2 250	30,5%	-4,9%	↘	7 370		-0,5%
	2014	1 747	23,2%	-1,6%	↘	3 495	46,4%	4,5%	↗	2 284	30,3%	1,5%	↗	7 526		2,1%
	2015	1 790	23,4%	2,5%	↗	3 472	45,4%	-0,7%	↘	2 384	31,2%	4,4%	↗	7 646		1,6%
	2016	1 905	24,6%	6,4%	↗	3 441	44,4%	-0,9%	↘	2 412	31,1%	1,2%	↗	7 758		1,5%
	2017	1 864	24,2%	-2,2%	↘	3 542	46,0%	2,9%	↗	2 302	29,9%	-4,6%	↘	7 708		-0,6%
	2018	1 960	24,9%	5,2%	↗	3 430	43,6%	-3,2%	↘	2 485	31,6%	7,9%	↗	7 875		2,2%
2019	1 938	24,6%	-1,1%	↘	3 413	43,4%	-0,5%	↘	2 512	31,9%	1,1%	↗	7 863		-0,2%	
2012		12 737	24,5%			32 961	63,5%			6 196	11,9%			51 894		
2013		12 912	24,5%	1,4%	↗	33 548	63,7%	1,7%	↗	6 234	11,8%	0,6%	↘	52 694	1,5%	↗
2014		13 729	25,0%	6,0%	↗	34 906	63,7%	3,9%	↗	6 177	11,3%	-0,9%	↘	54 812	3,9%	↗
2015		15 175	26,5%	9,5%	↗	35 834	62,7%	2,6%	↗	6 182	10,8%	0,1%	↘	57 191	4,2%	↗
2016		15 634	26,6%	2,9%	↗	36 882	62,8%	2,8%	↗	6 239	10,6%	0,9%	↘	58 755	2,7%	↗
2017		15 785	26,7%	1,0%	↘	37 416	63,2%	1,4%	↗	6 009	10,1%	-3,8%	↘	59 210	0,8%	↘
2018		16 061	26,9%	1,7%	↗	37 386	62,6%	-0,1%	↘	6 317	10,6%	4,9%	↗	59 764	0,9%	↘
2019		16 273	27,1%	1,3%	↗	37 491	62,3%	0,3%	↘	6 368	10,6%	0,8%	↘	60 132	0,6%	↘

hors 300 étudiants  
PACES Metz

(\*)

(\*)2015 intégration de l'ENIM (+ 1000 étudiants)

Maxéville  
Vandœuvre-lès-Nancy  
Villers-lès-Nancy

Note Metz Métropole  
 23 novembre 2020  
 Président







**MAISON DE LA MÉTROPOLE**

1 place du Parlement de Metz  
CS 30353 • 57011 Metz cedex 1

